

Service
Prévention des
Risques Naturels
et Hydrauliques

Pôle Meuse –
Moselle

2023

Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues (RIC) **SPC Meuse-Moselle**

Règlement approuvé par arrêté n°2023/662 de Mme la Préfète
de la Région Grand Est en date du 1 décembre 2023

Direction régionale de l'environnement, de l'Aménagement et du Logement
GRAND EST



2023-2329



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL 2023/662

portant approbation du règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues (RIC) du service de prévision des crues Meuse Moselle

**LA PREFETE DE LA REGION GRAND EST
PREFETE DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE EST
PREFETE DU BAS RHIN
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE
CHEVALIER DU MERITE AGRICOLE
CHEVALIER DES PALMES ACADEMIQUES**

VU le code de l'environnement, et notamment ses articles L 564-1 à L 564-3, et R 564-1 à R 564-9 ;

VU l'arrêté du 18 avril 2023 relatif aux schémas directeurs de prévision des crues (SDPC) et aux règlements de surveillance et de prévision des crues et à la transmission de l'information correspondante (RIC) ;

VU l'arrêté du 12 juillet 2019 modifiant l'arrêté du 16 mai 2005 portant délimitation des bassins ou groupements de bassins en vue de l'élaboration et de la mise à jour des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux ;

VU l'arrêté du 8 juin 2021 attribuant à certaines directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), à la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT) Ile-de-France et à l'établissement public Météo-France une compétence interdépartementale en matière de prévision des crues ;

VU l'arrêté n°2012-75 du 28 février 2012 du Préfet coordonnateur du bassin Rhin-Meuse approuvant le schéma directeur de prévision des crues du bassin Rhin-Meuse ;

VU l'instruction du gouvernement du 14 juin 2021 relative à l'élaboration et à la diffusion de la vigilance météorologique et de la vigilance crues, complétée par la note technique du 18 janvier 2023 relative à la production opérationnelle de la vigilance crues ;

VU l'avis conforme du Service central d'Hydrométéorologie et d'Appui à la Prévision des Inondations (SCI-API), consulté le 8 septembre 2023 ;

SUR proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Grand Est ;

ARRETE

Article 1 : Le règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues du service de prévision des crues Meuse Moselle est modifié et entre en vigueur à compter de la date de signature du présent arrêté. Les modifications apportées par rapport au précédent règlement portent sur les annexes suivantes

- **Annexe B5.14 :** Carte du tronçon de vigilance « Moselle aval »
- **Annexe B6 :** Tableau des stations utiles à la vigilance et à la prévision des crues sur le réseau surveillé
- **Annexe B7 :** Carte des stations utiles à la vigilance et à la prévision des crues sur le réseau surveillé
- **Annexe B8.3 :** Fiche du tronçon de vigilance « Chiers amont »
- **Annexe B8.7 :** Fiche du tronçon de vigilance « Moselle amont »
- **Annexe B8.8 :** Fiche du tronçon de vigilance « Moselle médiane »
- **Annexe B8.9 :** Fiche du tronçon de vigilance « Madon »
- **Annexe B8.14 :** Fiche du tronçon de vigilance « Moselle aval »

Article 2 : L'arrêté préfectoral n°123 du 3 mars 2020 approuvant le règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues du service de prévision des crues Meuse Moselle, est abrogé.

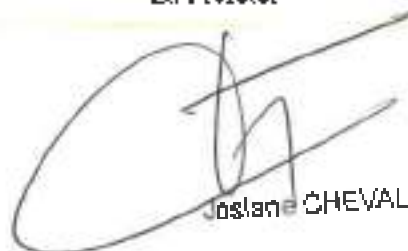
Article 3 : Le présent arrêté sera publié au bulletin officiel du ministère chargé de l'environnement et au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est. Le règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues du service de prévision des crues Meuse Moselle peut être consulté sur le site de la préfecture de la région Grand Est et sur le site vigicrues (lien : <https://www.vigicrues.gouv.fr>).

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours peut être déposé sur le site www.letrecours.fr. Ce délai est prorogé si un recours administratif (gracieux ou hiérarchique) est introduit dans ce même délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : La préfète de la région Grand Est, les préfets des Ardennes, de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle et des Vosges, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Grand Est, chef du service de prévision des crues, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Strasbourg, le 1^{er} DEC. 2023

La Préfète,



Josiane CHEVALIER

Historique des versions du document

Version	Date	Commentaire
0	Juillet 2019	Version rédigée après consultation des RDI et soumise à consultation du SCHAPI
1	Août 2019	Version rédigée après consultation du SCHAPI et soumise à approbation des Préfets
2	Octobre 2019	Version rédigée après consultation des Préfets
3	Février 2020	Version rédigée après consultation des personnes morales de droit public mentionnées à l'article 8 de l'arrêté du 15 février 2015, et soumise à approbation de Mme la Préfète de Région
4	Novembre 2023	Mise à jour des Annexes suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Annexe B5.14 : Carte du tronçon de vigilance « Moselle aval » • Annexe B6 : Tableau des stations utiles à la vigilance et à la prévision des crues sur le réseau surveillé • Annexe B7 : Carte des stations utiles à la vigilance et à la prévision des crues sur le réseau surveillé • Annexe B8.3 : Fiche du tronçon de vigilance « Chiers amont » • Annexe B8.7 : Fiche du tronçon de vigilance « Moselle amont » • Annexe B8.8 : Fiche du tronçon de vigilance « Moselle médiane » • Annexe B8.9 : Fiche du tronçon de vigilance « Madon » • Annexe B8.14 : Fiche du tronçon de vigilance « Moselle aval »

Affaire suivie par

Carine RAUCH – Service Prévention des Risques Naturels et Hydrauliques

<i>Tél. : 03 87 62 01 73</i>

<i>Courriel : carine.rauch@developpement-durable.gouv.fr</i>
--

Rédacteurs**Carine RAUCH** - DREAL Grand Est / SPRNH / PMM / UPC**Patrick LAURENT** - DREAL Grand Est / SPRNH / PMM / UPC**Céline DELLINGER** - DREAL Grand Est / SPRNH / PMM / UPC**Stéphane JACOTTIN** - DREAL Grand Est / SPRNH / PMM / UPC**Jérôme KNOLL** - DREAL Grand Est / SPRNH / PMM / UPC**Elmi MAHAMOUD** - DREAL Grand Est / SPRNH / PMM / UPC**Rémy ROGET** - DREAL Grand Est / SPRNH / PMM / UPC**Relecteur****Philippe HESTROFFER** - DREAL Grand Est / SPRNH / PMM**Référence internet***<http://>*

SOMMAIRE

LISTE DES ANNEXES	4
Introduction	5
A - Notice de présentation.....	6
1 - Le bassin versant de la Meuse	6
1.1 - Fonctionnement hydrologique du bassin de la Meuse	6
1.2 - Description des crues historiques.....	8
1.3 - Principaux enjeux exposés au niveau du bassin de la Meuse	9
2 - Le bassin versant de la Moselle	10
2.1 - Fonctionnement hydrologique du bassin versant de la Moselle	10
2.2 - Description des crues passées.....	11
2.3 - Principaux enjeux exposés dans le bassin de la Moselle.....	14
3 - Le bassin versant des Niefs.....	15
3.1 - Description générale	15
3.2 - Description des crues passées.....	15
3.3 - Principaux enjeux exposés dans le bassin des Niefs.....	15
4 - Ouvrages susceptibles d’avoir un impact sur les crues	16
B - Règlement	17
1 - Article 1 - Intervention de l’Etat.....	17
1.1 - Délimitation du territoire de compétence du SPC.....	17
1.2 - Liste des cours d’eau sur lesquels l’Etat prend en charge la surveillance, la prévision et l’information sur les crues	17
1.3 - Liste des communes bénéficiant du dispositif de surveillance et prévision des crues mis en place par l’Etat	18
2 - Article 2 - Intervention des collectivités locales	19
2.1 - Conditions de cohérence des dispositifs mis en place par l’État et les collectivités locales.....	19
2.2 - Dispositifs mis en place par les collectivités locales.....	19
2.3 - Dispositifs complémentaires et de gestion de crise	20
3 - Article 3 - Informations nécessaires au fonctionnement des dispositifs de surveillance, de prévision et de transmission de l’information sur les crues.....	21
3.1 - Dispositifs de mesures	21
3.2 - Données et informations fournies par les autres services de l’Etat	23
3.3 - Prévisions météorologiques.....	25
3.4 - Echanges d’informations au niveau international	26
4 - Article 4 - Dispositif d’information	28
4.1 - Mise à disposition de l’information	28
4.2 - Transmission de l’information.....	33
5 - Article 5 - Entrée en vigueur	34
Glossaire.....	35

LISTE DES ANNEXES

A – Notice de présentation

Annexe A1 – Carte – Bassin versant international de la Meuse

Annexe A2 – Carte – Sous-bassins français de la Meuse

Annexe A3 – Figure – Morphologie et fonctionnement de la Meuse

Annexe A4 – Figure – Les différents types de crues de la Meuse

Annexe A5 – Carte - Localisation des Territoires à Risques Importants d'Inondation (TRI) du bassin Rhin-Meuse

Annexe A6 – Carte – Bassin versant international de la Moselle (y compris bassin des Niefs)

Annexe A7 – Carte – Sous-bassins français de la Moselle et des Niefs

Annexe A8 – Figure – Les différents types de crues de la Moselle et les crues exceptionnelles

Annexe A9 - Carte - Ouvrages hydrauliques pouvant avoir une influence en cas de crue sur le territoire du SPC Meuse-Moselle

Annexe A10 – Tableaux – Ouvrages hydrauliques pouvant avoir une influence en cas de crue sur le territoire du SPC Meuse-Moselle

B – Règlement

Annexe B1 – Carte - Territoire de compétence du SPC Meuse-Moselle, périmètre du SDPC et autorités étrangères concernées par les échanges internationaux

Annexe B2 – Carte – Tronçons de vigilance du SPC Meuse-Moselle

Annexe B3 – Tableau - Tronçons de vigilance du SPC Meuse-Moselle

Annexe B4 – Tableaux – Liste des collectivités territoriales au profit desquelles l'État met en place un dispositif de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues

Annexe B5 – Cartes – Communes et stations rattachées aux tronçons

Annexe B6 – Tableaux – Stations utiles à la vigilance et à la prévision des crues sur le réseau surveillé

Annexe B7 – Carte – Stations utiles à la vigilance et à la prévision des crues sur le réseau surveillé

Annexe B8 – Fiches – Situations de crues associées aux tronçons de vigilance

Annexe B9 – Liste des destinataires de la diffusion locale par mail Vigicrues

Annexe B10 – Arrêté préfectoral approuvant le présent règlement

INTRODUCTION

La loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages a engagé la réforme de l'annonce des crues et a confié à l'Etat l'organisation de la surveillance, de la prévision et de la transmission de l'information sur les crues.

Cette réforme s'est traduite par :

- la réorganisation territoriale du dispositif d'annonce des crues de l'État pour passer de l'annonce à la prévision des crues, grâce à la mise en place de Services de Prévision des Crues (SPC), aux compétences renforcées ;
- la création d'un Service Central d'Hydrométéorologie et d'Appui à la Prévision des Inondations (SCHAPI), qui assure la coordination de la prévision des crues au niveau national et fournit un appui technique aux SPC.

De manière opérationnelle, la vigilance aux crues est mise en œuvre depuis 2006. Cette procédure, dont l'objectif principal est d'améliorer d'une part l'anticipation dont disposent les gestionnaires de crise et d'autre part l'information du grand public, qualifie le risque hydrologique dans les 24 heures à venir. Ce faisant, elle introduit les notions de prévision et d'incertitude dans la gestion des crises d'inondation.

Le déploiement de la vigilance aux crues est organisé :

- sur chaque grand bassin hydrographique par un Schéma Directeur de Prévision des Crues (SDPC) ;
- sur le territoire de chaque SPC par un Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'Information sur les Crues (RIC), qui met en œuvre le SDPC concerné.

Le contenu de ces documents est défini par le décret n°2005-28 du 12 janvier 2005 relatif à l'organisation de la surveillance, de la prévision et de la transmission de l'information sur les crues, pris en application des articles L. 564-1, L. 564-2, L. 564-3 du code de l'environnement et par l'arrêté du 15 février 2005 relatifs aux SDPC, aux RIC, et à la transmission de l'information correspondante.

En dehors des cours d'eau surveillés au titre de la vigilance aux crues, le service *Vigicrues Flash*, mis en œuvre par le SCHAPI, permet d'alerter les collectivités territoriales impactées par des cours d'eau non surveillés.

Le SDPC du bassin Rhin-Meuse a été arrêté par le Préfet coordonnateur de bassin le 28 février 2012.

Le présent RIC met en œuvre le SDPC Rhin-Meuse sur le territoire du SPC Meuse – Moselle de la DREAL Grand Est, en remplacement du précédent RIC approuvé le 7 juillet 2014. Il est composé d'une notice, d'un règlement et d'annexes.

Après concertation avec les acteurs de l'Etat concernés, de nouvelles évolutions sont proposées dans ce RIC version 2020 : ajout de deux stations de Vigilance (Corny et Hagondange) et d'une station de prévision quantitative (Brévilly) ; modification du statut de la station de Varize (qui passe de station de prévision quantitative à station de vigilance) ; mise à jour des zones de transition, échéances de prévision et crues historiques associées aux stations. Ce nouveau RIC comporte également une présentation des échanges menés avec les acteurs récents que sont les RDI et les SCSOH, ainsi qu'une présentation du nouveau service *Vigicrues Flash*.

A - NOTICE DE PRESENTATION

PREAMBULE : LES EVALUATIONS PRELIMINAIRES DES RISQUES D'INONDATION (EPRI) DU BASSIN DE LA MEUSE ET DU BASSIN DU RHIN

Dans le cadre de la mise en œuvre de la directive européenne 2007/60/CE du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation, transcrite en droit français dans le code de l'environnement (articles L566-1 à L566-13), des évaluations préliminaires des risques d'inondation (EPRI) ont été élaborées sur les bassins hydrographiques de la Meuse et du Rhin au cours de l'année 2011. Après concertation du public et des acteurs institutionnels impliqués dans les politiques de gestion de l'eau, les EPRI ont été arrêtées par le Préfet de bassin Rhin-Meuse le 22 décembre 2011.

Dans le cadre du 2^e cycle de mise en œuvre de la Directive Inondation, les EPRI ont été complétés par un *addendum* approuvé par arrêté du Préfet coordonnateur de bassin le 26 octobre 2018. Cet *addendum* a permis d'intégrer les événements historiques marquants intervenus après 2011 et d'éventuels autres éléments de connaissance acquis depuis 2011.

Les EPRI ainsi que l'*addendum* de 2018 sont disponibles sur le site internet : <http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/evaluation-preliminaire-des-risques-d-inondation-r6726.html>

Les EPRI s'efforcent de dresser un état le plus exhaustif possible des enjeux exposés aux risques d'inondations sur les bassins du Rhin et de la Meuse. La présente partie du RIC ayant vocation à aborder de manière synthétique les principales caractéristiques des bassins surveillés par le SPC au regard des crues et les principaux secteurs géographiques exposés, il convient de se reporter aux EPRI pour avoir une vision plus précise des enjeux exposés.

1 - Le bassin versant de la Meuse

1.1 - Fonctionnement hydrologique du bassin de la Meuse

1.1.1 - Description générale

Le fleuve Meuse, d'une longueur totale de 900 km, s'inscrit dans un bassin versant d'une superficie de 32 000 km² dont 9 000 km² en France, quelques km² au Grand Duché du Luxembourg, 12 000 km² en région Wallonne, 1 000 km² en région Flandre, 4 000 km² en Allemagne et 6 000 km² aux Pays Bas.

[Annexe A1 : Carte - Bassin versant international de la Meuse](#)

Le cours français de la Meuse s'étend sur la moitié de la longueur totale du fleuve international, mais sur seulement 28 % de la surface totale du bassin versant. Il parcourt la région Grand Est et couvre 5 départements qui sont, d'amont en aval : la Haute-Marne, les Vosges, la Meuse, la Meurthe-et-Moselle, et les Ardennes.

La Meuse prend sa source en Haute-Marne à Pouilly-en-Bassigny à une altitude de 400 m, puis passe en Belgique à Givet, après un parcours de 400 km, à une altitude de 100 m. Sa pente moyenne est de 0,75 ‰, soit 0,75 m/km.

Les cours d'eau principaux et leurs vallées se caractérisent par une succession de morphologies assez différenciées pour permettre d'identifier de grands sous-bassins aux comportements hydrologiques et hydrauliques homogènes.

[Annexe A2 : Carte - Sous-bassins français de la Meuse](#)

1.1.2 - Meuse amont

Le bassin de la Meuse amont est composé de la partie du bassin de la Meuse de sa source jusqu'à Chalaines, des bassins de ses affluents, principalement le Mouzon et le Vair. Il se caractérise par des vallées de transit rapide, avec des lits majeurs peu développés (Meuse, Mouzon et Vair), au regard des autres sous-bassins de la Meuse. La surface de ce bassin est de 1 768 km² pour un linéaire de cours d'eau de 100 km. Dans la partie aval, les vallées sont étroites et à fortes pentes, entaillées dans les plateaux calcaires. La Meuse amont est concernée par les crues d'amont (cf. Annexe A4 – Figure – Les différents types de crues de la Meuse).

1.1.3 - Meuse médiane (de Chalaines à la confluence avec la Chiers)

La surface de ce bassin est de 2 387 km² pour un linéaire de cours d'eau de 240 km. Entre Chalaines et Stenay, la Meuse traverse une vallée de transit lent avec un lit mineur de faible capacité et un lit majeur de plusieurs centaines de mètres de large, qui participe activement à l'écoulement. Dans la zone de Stenay et dans la zone de confluence avec la Chiers, la vallée est à pente très faible, avec une zone d'expansion des crues de plusieurs kilomètres de large, favorable au dépôt de sédiments. On retrouve une vallée encaissée dans les plateaux calcaires entre Stenay et Mouzon. C'est une zone de transit lent et d'épandage des crues, sans affluents significatifs à l'échelle du bassin. Elle est touchée par les crues d'amont ou généralisées (cf. Annexe A4 – Figure – Les différents types de crues de la Meuse).

1.1.4 - La Chiers

Rivière franco-belgo-luxembourgeoise, la Chiers prend sa source sur le territoire de la commune de Differdange au Grand-Duché de Luxembourg, et passe par le coin sud-est de Athus (Aubange) en Belgique. Elle entre en France en Meurthe-et-Moselle, à Longlaville, arrose Longwy, Longuyon, Montmédy dans la Meuse, Carignan dans les Ardennes et rejoint la Meuse à Remilly-Aillicourt. La Chiers draine un bassin versant total de 2 222 km², dont 2 078 km² en France. Sa longueur totale est de 112 km, pour 60 km en France. Ses principaux affluents sont la Crusnes, le Ton et l'Othain.

La vallée de la Chiers est large en amont de Longwy. Entre Longwy et Chauvency, elle se transforme en une vallée à forte pente et de transit rapide, encaissée dans la traversée du plateau calcaire du Pays Haut, avec peu d'espaces de débordement. Dans son secteur aval (de Chauvency à la confluence avec la Meuse), la vallée devient à faible pente, de transit lent, avec une zone d'expansion des crues de plusieurs kilomètres de large qui participe sensiblement aux caractéristiques des crues à la confluence avec la Meuse. Les crues sur la Chiers sont relativement rapides et soudaines dans le secteur amont (contribution des affluents Crusnes, Ton, Othain et Loison).

1.1.5 - Meuse aval (aval de la confluence Meuse Chiers)

La surface de ce bassin est de 2 012 km² pour un linéaire de cours d'eau de 120 km. En amont de Charleville, la vallée de la Meuse est une vallée de transit lent, à pentes très faibles, favorables au dépôt des sédiments, avec un lit majeur atteignant parfois plusieurs kilomètres de large. En aval de Charleville, la vallée devient sinueuse, façonnée dans les schistes anciens, à forte pente, favorisant un transit rapide avec des espaces de débordements réduits et l'apport potentiel de débits importants par les affluents du massif ardennais, principalement la Semoy, mais aussi la Houille et le Viroin.

La Semoy est une rivière sinueuse qui prend sa source en Belgique à Arlon, puis se dirige vers la Gaume et les Ardennes. Elle entre en France aux Hautes-Rivières pour se jeter dans la Meuse à Monthermé, 10 km après avoir quitté la Belgique. La Semoy draine un bassin versant total de 1 349 km², dont 95 km² en France. Sa longueur totale est de 210 km.

Le secteur de la Meuse aval est touché par différents types de crues (cf. Annexe A4 – Figure – Les différents types de crues de la Meuse) :

- les crues aval où la participation de la Meuse en aval de Stenay, de la Chiers et de la Semoy est prépondérante ;
- les crues multiples généralisées où l'ensemble du bassin participe à la crue, avec une concomitance entre les crues de la Meuse amont et de la Chiers, puis de la Semoy, dues à la succession d'épisodes pluvieux rapprochés.

La forte pluviométrie sur la zone ardennaise (Ardennes françaises et belges) favorise la formation des crues « aval » et le renforcement des crues généralisées.

1.1.6 - Meuse wallonne, Meuse mitoyenne et Meuse néerlandaise

A la sortie du territoire français à Givet, la Meuse entre en région wallonne, dans un relief comparable à celui de la Meuse ardennaise française, avant de poursuivre son cours vers la Flandre et les Pays-Bas dans des vallées à très faibles pentes et fortement anthropisées.

Annexe A3 : Figure - Morphologie et fonctionnement de la Meuse

Cette figure récapitule également les crues historiques de 1800 à 2000 de la Meuse à Verdun et à Charleville-Mézières.

1.2 - Description des crues historiques

La vallée de la Meuse est soumise à des inondations fréquentes et dévastatrices. Les dernières crues les plus fortes se sont produites :

- dans les Ardennes en janvier 1991, décembre 1993 et janvier 1995. Les inondations de janvier 1995 sont les plus catastrophiques. Elles sont dues pour l'essentiel à des cumuls pluviométriques mensuels exceptionnellement élevés dans l'ensemble de la région ;
- dans la Meuse et les Vosges, en décembre 1947, avril et mai 1983, janvier 1995, mars 1999 (à Neufchâteau), en décembre 2001 (plus forte connue sur la Meuse Amont) et en décembre 2011 (deuxième plus forte crue connue sur la Meuse Amont). La crue de décembre 2001 fait suite à un épisode pluvieux unique et de forte intensité sur des sols enneigés et gelés, doublé d'une brusque remontée des températures qui entraîne la fonte des neiges. Le bassin de la Meuse Amont subit alors une crue considérable qui s'atténue en allant vers l'aval ;
- sur la Chiers (à Longwy) en janvier 1995. De manière générale, les crues de la Chiers sont très rapides et aggravées par un ruissellement urbain important dans le secteur de Longwy.

Pour une description détaillée des crues historiques, notamment de leurs impacts, se reporter à l'évaluation préliminaire des risques d'inondation (EPRI) du bassin hydrographique de la Meuse approuvée le 22 décembre 2011 et à son *addendum* arrêté le 26 octobre 2018.

TPOLOGIE DES CRUES

L'étude de ces crues historiques réalisée par le bureau d'études BCEOM pour le compte de l'Etablissement public d'aménagement de la Meuse et de ses affluents (EPAMA), montre que la plupart des crues peuvent être classées en 3 combinaisons possibles :

- **les crues simples à prédominance amont**, type avril 1983 ou décembre 1947 : suite aux précipitations sur l'amont du bassin, la crue peut être très forte sur la Meuse amont et médiane (en amont de la confluence avec la Chiers) mais reste faible à moyenne à l'aval ;
- **les crues simples à prédominance aval**, type décembre 1993 : les parties amont et médiane de la Meuse contribuent peu à la crue d'aval, générée essentiellement par les pluies intenses sur la Chiers et le massif ardennais. La crue peut être très forte à l'aval et reste faible sur les parties amont et médiane ;

- **les crues multiples généralisées**, type janvier 1995 : la crue résulte de plusieurs épisodes pluvieux qui concernent l'ensemble du bassin. Elle peut être très forte à l'aval et moyenne sur les parties amont et médiane.

Annexe A4 : Figure - Les différents types de crues de la Meuse

1.3 - Principaux enjeux exposés au niveau du bassin de la Meuse

Les enjeux concernent les personnes, biens, établissements recevant du public, activités économiques, moyens de secours, patrimoines susceptibles d'être affectés par une inondation. Ils sont liés à l'urbanisation et l'implantation d'activités humaines dans les zones inondables et ont été augmentés par la diminution des champs d'expansion des crues.

LOCALISATION DES PRINCIPAUX ENJEUX

Les impacts potentiels pour des inondations futures ont été évalués dans l'EPRI de 2011. Pour cela, les enjeux impactés pour un événement extrême ont été recensés à partir de l'enveloppe approchée des inondations potentielles (EAIP). Les secteurs les plus vulnérables en termes d'exposition des populations ont ainsi été identifiés :

- Les communes de Charleville-Mézières, Sedan et Verdun qui sont les plus vulnérables avec respectivement environ 15 000, 12 500 et 12 500 habitants situés dans l'EAIP (soit 47% de sa population pour Verdun) ;
- La commune de Givet avec 84% de sa population située dans l'EAIP ;
- Les communes de Bogny-sur-Meuse, Commercy, Donchery et Saint-Mihiel.

Les inondations engendrent également des dommages pour l'activité économique du territoire, avec des impacts directs sur les entreprises mais également par l'arrêt des flux de transports. Sur le bassin versant de la Meuse, les bassins d'emplois se situent principalement dans les agglomérations les plus importantes qui sont particulièrement vulnérables aux inondations. Le secteur aval du bassin versant est un bassin économique développé qui profite d'une dynamique transfrontalière avec la Belgique et le Luxembourg. Les agglomérations de Charleville-Mézières, Verdun et Sedan sont les secteurs avec le plus d'enjeux vulnérables en termes de bâti d'activités exposés et d'emplois potentiellement impactés. Les communes de Sedan et Commercy présentent également un nombre important d'enjeux vulnérables.

Les inondations peuvent engendrer des dommages à l'environnement lorsque l'eau est contaminée par des polluants. La pollution peut être importante lors de la submersion d'un site industriel sensible. Dans l'EAIP, 3 sites Seveso (seuil haut) ont été répertoriés au sein du bassin versant de la Meuse et 10 stations de traitements des eaux usées d'une capacité de plus de 10 000 équivalent-habitants. La centrale nucléaire de Chooz est localisée dans l'EAIP.

Ces éléments de diagnostic ont conduit le Préfet coordonnateur de bassin Rhin-Meuse à identifier, par arrêté en date du 18 décembre 2012, les territoires à risque important d'inondation (TRI) suivants sur le bassin versant français de la Meuse : le TRI de Sedan-Givet (45 communes), le TRI de Verdun (3 communes), le TRI de Neufchâteau (1 commune) et le TRI de Longwy (4 communes).

Annexe A5 : Carte - Localisation des Territoires à Risques Importants d'Inondation (TRI) du bassin Rhin-Meuse

2 - Le bassin versant de la Moselle

2.1 - Fonctionnement hydrologique du bassin versant de la Moselle

2.1.1 - Description générale

La rivière Moselle est un affluent du Rhin confluant à Coblenche, en Allemagne. Elle s'inscrit dans un bassin versant international d'une superficie totale de 28 200 km² dont 11 400 km² en France (hors Sarre et Niefs). Sa longueur totale est de 560 km, dont 313 km en France, 39 km formant la frontière entre le Luxembourg et l'Allemagne et 208 km exclusivement en Allemagne.

[Annexe A6 : Carte - Bassin versant international de la Moselle \(y compris bassin des Niefs\)](#)

Le bassin versant français de la Moselle s'étend sur les départements des Vosges, de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse et de la Moselle. Outre son affluent principal, la Meurthe, la Moselle est également alimentée par plusieurs cours d'eau importants : le Madon, la Seille et l'Orne.

La Moselle prend sa source dans les Vosges près du col de Bussang, à une altitude de 731 m, puis quitte le territoire français à Apach, à la frontière franco-germano-luxembourgeoise, à une altitude de 145 m. Sa pente moyenne est de 2 ‰, soit 2 m/km.

Les principales villes traversées en France par la Moselle sont :

- Remiremont, Épinal et Charmes dans les Vosges (88) ;
- Pont-Saint-Vincent, Toul et Pont-à-Mousson en Meurthe-et-Moselle (54) ;
- Metz, Hagondange et Thionville en Moselle (57).

Les principales villes traversées au Luxembourg et en Allemagne sont :

- Remich, Grevenmacher et Wasserbillig au Luxembourg ;
- Trèves et Coblenche en Allemagne (Rhénanie-Palatinat).

Les cours d'eau principaux et leurs vallées se caractérisent par une succession de morphologies assez différenciées pour permettre d'identifier de grands tronçons aux comportements hydrologiques et hydrauliques homogènes.

[Annexe A7 : Carte - Sous-bassins français de la Moselle et des Niefs](#)

2.1.2 - La Moselle amont (amont de la confluence avec l'Euron)

La surface de ce bassin est de 1 784 km² pour un linéaire de cours d'eau de 127 km. Située dans le département des Vosges, la Moselle amont est composée de vallées de transit rapide, à pente marquée. Les principaux affluents sont la Moselotte et la Vologne.

2.1.3 - La Moselle médiane (de l'amont de la confluence avec l'Euron à l'amont de la confluence avec la Meurthe) et le Madon

La surface de ce bassin intermédiaire entre sa confluence avec l'Euron (à Bayon dans le 54) et sa confluence avec la Meurthe (bassin de la Meurthe non compris) est de 1 928 km².

Dans le secteur de la Moselle médiane, le transit de la Moselle se ralentit et les crues sont grossies par les apports du Madon, affluent rive gauche à réaction rapide. Le Madon draine un bassin versant de 1 032 km².

2.1.4 - La Meurthe (de sa source à la confluence avec la Moselle), la Mortagne et la Vezouze

La Meurthe est le principal affluent de la Moselle dans sa partie française. A sa confluence avec la Moselle, à Custines, son bassin versant est de 3 092 km².

Son tronçon amont, ainsi que ses deux principaux affluents, la Vezouze (bassin de 563 km²) et la Mortagne (582 km²) sont caractérisés par une pente relativement importante et des vallées réactives. A l'aval de Lunéville et jusqu'à la confluence, la Meurthe aval, qui baigne l'agglomération de Nancy, traverse des vallées à pente plus faible et à transit plus lent.

2.1.5 - La Moselle aval (aval de la confluence avec la Meurthe), la Seille et l'Orne

La surface de ce bassin est de 4 754 km².

A l'aval de la confluence avec la Meurthe, dans les reliefs en cuesta du plateau lorrain, la Moselle adopte un comportement plus méandreux, dans un cours à pente relativement faible et au lit majeur large, particulièrement à l'aval de Metz. Elle reçoit dans ce secteur les contributions de deux principaux affluents de plaine, la Seille (bassin versant de 1 348 km²) et l'Orne (bassin versant de 1 268 km²).

2.1.6 - Moselle luxembourgeoise et allemande

La Moselle forme ensuite la frontière entre le Luxembourg et L'Allemagne sur 39 km pour devenir ensuite totalement allemande, avant de rejoindre le Rhin.

2.2 - Description des crues passées

2.2.1 - Description des crues historiques

CRUES DE DECEMBRE 1947

En 1947, le mois de décembre fortement arrosé, jusqu'à trois fois la normale par secteur, d'importantes chutes de neige stockées sur les Vosges (50 cm de neige à partir de 600 m), et une lame d'air chaud sur les Vosges accompagnée de fortes averses (7 à 8 °C sous averse avec des cumuls de 100 mm en plaine à 200 mm sur le massif les 27 et 28 décembre 1947), ont causé les plus grandes crues connues sur le bassin de la Moselle.

« La crue du 29 décembre 1947 a causé des inondations d'une gravité exceptionnelle [...] ; en quelques heures, les eaux ont envahi de larges régions où étaient concentrées d'importantes agglomérations industrielles et urbaines : Épinal, Nancy, Pont-à-Mousson, Metz » [source : rapport d'étude de la commission technique, avril 1949].

La période de retour de cette crue est estimée à 100 ans.

CRUES D'AVRIL ET MAI 1983

En 1983, le total des pluies d'avril est à peu près le triple de la normale (la normale est d'environ 50 mm). Plus des deux tiers sont tombés du 5 avril au matin du 10, une grande partie sous forme de neige au-dessus de 700 m (30 à 40 cm le 7 avril). Dans la soirée du 7 avril, la température monte brusquement à 13° à 1000 m avec pour conséquence la fonte totale des neiges en 3 jours. Il en résulte une crue très forte dans les Vosges, alimentée par les bassins lorrains. La crue a une seule pointe bien nette de trois à quatre jours propagée de la façon suivante : Épinal le 10 avril à 1h00, Toul à 13h00 et Hauconcourt le 11 avril à 11h00. La crue de la Meurthe était concomitante avec celle de la Moselle, le maximum étant observé à Nancy le 10 avril vers 18h00.

En mai 1983, les sols étaient saturés par la crue d'avril, d'autant plus que le mois de mai 1983 est exceptionnellement humide. La crue a duré une semaine, propagée au même rythme que celle d'avril. Le maximum a été observé le 26 mai à 20h00 à Épinal, le 27 mai à minuit à Toul et le 28 mai à 1h00 à Metz. La crue de la Meurthe est arrivée avec un peu de retard (maximum le 27 mai à midi à Nancy).

La période de retour des deux crues d'avril-mai 1983 est de l'ordre de trente ans.

CRUES DE FEVRIER 1990

En 1990, après un mois de janvier plutôt sec, février fut exceptionnel en termes de pluviométrie (plus de deux fois la normale). La pluie a été abondante les 13 et 14 février 1990 sur l'aval d'une ligne Remiremont – Gérardmer et les 14 et 15 février sur la partie extrême amont du bassin. La crue de durée un peu inférieure à une semaine est simple, avec une pointe bien marquée jusqu'à la confluence avec l'Orne. Son maximum a été observé à Épinal le 15 février vers 20h00 et à Toul le 16 vers 16h00. Les temps de propagation furent faibles (équivalents à 1947).

CRUES D'OCTOBRE 2006

En octobre 2006, après un mois d'août exceptionnellement pluvieux et un mois de septembre humide sur une partie sud-ouest de la Lorraine, avec en particulier un épisode de précipitations intense les 17 et 18 septembre, les sols sont saturés, particulièrement dans le département des Vosges. Un épisode pluvieux très important les 2 et 3 octobre 2006 a apporté des cumuls de pluies sur 36h ayant dépassé les 150mm en montagne et 100mm en plaine.

Les crues induites ont entraîné le dépassement des plus hautes eaux connues sur les bassins versants du Madon et de la Mortagne. La combinaison des crues du Madon, qui a fortement réagi, et de la Moselle amont a entraîné des montées remarquables de la Moselle à l'aval de la confluence au niveau de Pont Saint Vincent. En outre, les ondes de crue de la Meurthe et de la Moselle sont arrivées pratiquement simultanément à la confluence engendrant des crues dépassant la crue vicennale à Custines. L'onde de crue s'est ensuite amortie à l'aval de Custines.

Pour une description détaillée des crues historiques, notamment de leurs impacts, le lecteur peut se reporter à l'évaluation préliminaire des risques d'inondation (EPRI) du bassin hydrographique du Rhin (dont la Moselle) approuvée le 22 décembre 2011 et à son *addendum* arrêté le 26 octobre 2018 (cf. A -).

2.2.2 - Synthèse des caractéristiques des crues passées de la Moselle

Le tableau, en page suivante, issu d'une étude réalisée en 1997 par le groupe de travail international constitué en application de l'accord intergouvernemental sur les échanges de données de 1987 signé par la France, L'Allemagne et le Luxembourg, résume les caractéristiques des crues de la Moselle.

CRUES	1919	1947	1982	1983	1983	1990
Date du maximum à Metz	26/12/1919	29/12/1947	19/12/1982	11/04/1983	28/05/1983	17/02/1990
Débit de pointe à Metz (m³/s)	1740	2500	1380	1910	1640	1340
Pluies mensuelles par rapport à la normale	env. 2	2.5	2.2	3	3	2.2
Jours d'averse max.	2	2	inconnu	5	2	2
Épisode pluvieux sur les Vosges en mm	250	250	200	300	200	300
Épisode pluvieux en plaine en mm	80	100	90	100	100	80
Neige fondue en cm	20	40	inconnue	30	0	inconnue
Durée crue, en jours	inconnu	7	7	6	7	6
Propagation de l'onde de crue	inconnu	Rapide	Lente	Lente	Lente	Rapide
Forme de la crue	inconnu	Simple pic	Double pic	Simple pic	Plate	Simple pic
Origine épisode pluvieux	inconnu	Ouest	Ouest	SW	Est	Ouest

2.2.3 - Typologie des crues

L'analyse des crues historiques de la Moselle permet de les classer en quatre catégories.

Annexe A8 : Figure - Les différents types de crues de la Moselle et les crues exceptionnelles

LES CRUES D'AUTOMNE

Elles tirent leurs origines de pluies frontales apportées par un courant général de sud-ouest. Les précipitations sont régulièrement réparties dans tout le bassin versant, tout en étant plus marquées sur le relief vosgien par effet orographique.

Les caractéristiques géologiques du bassin versant dans la zone des Vosges (granitique et imperméable) entraînant des coefficients d'écoulement supérieurs à ceux du reste du bassin versant, les Vosges jouent un rôle décisif dans la formation des crues d'automne.

LES CRUES D'HIVER EN CAS DE DEGEL SOUDAIN

Les écoulements provoqués par la fonte des neiges et le volume du manteau neigeux sont décisifs dans la formation de ces crues, les variations pouvant être significatives selon la présence de quantités de neige plus ou moins importantes en plaine.

Ces crues d'hiver peuvent beaucoup varier (vitesse d'écoulement, quantités écoulées, durée, etc.), mais elles sont généralement provoquées par un dégel occasionné par une hausse des températures dans un courant de sud-ouest.

LES CRUES D'HIVER PAR COURANT D'OUEST

Contrairement aux crues d'hiver causées par un dégel, ces épisodes de crue sont essentiellement provoqués par les pluies (bien que dans les Vosges, une fonte des neiges puisse aussi intervenir et provoquer une amplification du phénomène).

Lors de ces épisodes, les sols sont saturés par des fronts pluvieux successifs, dus à des successions de perturbations océaniques (flux d'ouest), entraînant de forts coefficients de ruissellement.

LES CRUES DE PRINTEMPS

Ce sont les plus violentes. L'air chaud et humide en provenance du bassin méditerranéen est à l'origine de fronts pluvieux massifs à déplacement lent, qui peuvent aborder la région par le nord-est ou par l'est. Le phénomène entraîne des précipitations remarquables en termes d'intensité et de quantité.

2.3 - Principaux enjeux exposés dans le bassin de la Moselle

Les enjeux concernent les personnes, biens, établissements recevant du public, activités économiques, moyens de secours, patrimoines susceptibles d'être affectés par une inondation. Ils sont liés à l'urbanisation et l'implantation d'activités humaines dans les zones inondables et ont été augmentés par la diminution des champs d'expansion des crues.

LOCALISATION DES PRINCIPAUX ENJEUX

Par secteurs homogènes d'un point de vue hydrologique, d'amont en aval, les principaux enjeux exposés sont les suivants :

- **MOSELLE AMONT** : Les secteurs les plus vulnérables sont localisés dans les agglomérations d'Épinal et de Remiremont.
- **MOSELLE MEDIATE** : Les enjeux principaux sont localisés à Toul, Pont-Saint-Vincent et Neuves-Maisons sur la Moselle médiane et Mirecourt sur le Madon.
- **MEURTHE/VEZOUZE/MORTAGNE** : Les principaux enjeux sont situés sur la Meurthe aval, de Lunéville à l'agglomération nancéienne (plus de 70 000 habitants dans l'enveloppe approchée des inondations potentielles (EAIP) par inondation de la Meurthe, d'après l'EPRI 2011 du bassin de la Moselle). Sur la Meurthe amont, les secteurs vulnérables se concentrent autour de Saint-Dié et Baccarat. Sur la Mortagne, les principaux enjeux se situent à Rambervillers. Sur la Vezouze, ils se situent en aval à Lunéville.
- **MOSELLE AVAL** : à partir de l'agglomération de Metz, le sillon mosellan présente une vulnérabilité très élevée. Citons : Moulins-lès-Metz, Longeville-lès-Metz, Metz, Hauconcourt, Hagondange, Mondelange et Thionville.

A titre d'illustration, la population permanente présente dans l'enveloppe approchée des inondations potentielles (EAIP) par inondation de la Moselle, définie dans l'EPRI 2011 du bassin du Rhin (dont la Moselle), est, sur ce secteur, de près de 200 000 habitants. Le nombre d'emplois dans l'EAIP est estimé à plus de 106 000.

Par arrêté du Préfet coordonnateur de bassin Rhin-Meuse en date du 18 décembre 2012, ont été identifiés TRI sur le bassin versant de la Moselle : le TRI de Metz-Thionville-Pont-à-Mousson (65 communes), le TRI de Nancy-Damelevières (18 communes), le TRI d'Épinal (6 communes), le TRI de Saint-Dié-Baccarat (20 communes) et le TRI de Pont-Saint-Vincent (3 communes).

[Annexe A5 : Carte - Localisation des Territoires à Risques Importants d'Inondation \(TRI\) du bassin Rhin-Meuse](#)

3 - Le bassin versant des Nieds

3.1 - Description générale

La Nied réunie, formée par la confluence de la Nied allemande (maintenant française) et de la Nied française (de 50 km chacune environ) à Condé-Northen à 34 km de la frontière, est un affluent de la Sarre confluant avec celle-ci à Rehlingen en Allemagne, 11 km après la frontière. La partie française du bassin versant des Nieds représente une superficie de 1 340 km², en totalité dans le département de la Moselle.

[Annexe A7 : Carte - Sous-bassins français de la Moselle et des Nieds](#)

Les Nieds sont inscrites dans des vallées à faible pente, de transit lent, avec une large zone d'expansion. En ce qui concerne le sol, le bassin des Nieds est caractérisé par une certaine imperméabilité du fait de la nature argileuse et marneuse des substrats. Les vallées sont essentiellement rurales.

Sur la Nied française, les berges sont hautes et peu végétalisées. Le lit majeur est constitué d'une plaine d'accumulation occupée par des prairies, des cultures. Il présente de nombreuses annexes hydrauliques amenant à la formation de zones humides marécageuses et permettant de contribuer à la rétention des eaux durant les périodes de crues.

Sur la Nied allemande, la bordure végétale est continue et l'érosion des berges est faible. Le bassin versant est essentiellement forestier. Le cours d'eau est très calme, recalibré et déboisé sur une partie de son linéaire. L'occupation des sols dans le lit majeur est naturelle (hors traversées de villes).

3.2 - Description des crues passées

Les crues les plus importantes sur les Nieds sont celles d'octobre 1981, de décembre 1993, de février 1997 et de janvier 2003.

La crue de 1997 est la plus importante d'entre elles ; elle fait suite à un épisode pluvieux du 24 au 26 février, avec un cumul total de 65 mm à Faulquemont, sur des sols saturés en eau par les pluies des jours précédents. La montée des eaux est relativement rapide, favorisée par un réseau hydrographique dense (nombreux affluents et coefficient de drainage élevé) permettant un transfert rapide de l'eau précipitée vers le cours d'eau. La propagation de la crue est lente. La période de retour est estimée à 20 ans (à Bouzonville sur la Nied réunie).

3.3 - Principaux enjeux exposés dans le bassin des Nieds

Sur le bassin des Nieds, recouvert principalement par des prairies, des cultures et des zones humides marécageuses permettant de contribuer à la rétention des eaux en période de crues, les principaux enjeux se situent à la traversée des communes de Condé-Northen où naît la Nied réunie, Varize à l'aval de la Nied Allemande ou encore Bouzonville quelques kilomètres avant l'entrée en Allemagne. Au total, d'après l'EPRI, environ 6000 habitants et 1500 emplois se situent dans l'enveloppe de l'EAIP.

La Nied présente également des enjeux internationaux puisqu'elle se jette dans la Sarre à Rehlingen, en aval de Sarrelouis.

4 - Ouvrages susceptibles d'avoir un impact sur les crues

La gestion de certains ouvrages peut avoir un impact sur les crues. Il s'agit :

- principalement des ouvrages de navigation gérés sur la Moselle et en partie la Meuse par les Voies Navigables de France (VNF), et sur la Meuse par la société BAMEO, dont les manœuvres en début et en fin de crues peuvent avoir une incidence sur l'écoulement des débits. Toutefois, les consignes données pour la manœuvre de ces barrages en cas de forte de crue (vannes levées ou abaissées en fonction du type de vannage) ont pour objectif de rendre ces ouvrages transparents ;
- du barrage de Vieux-Pré sur la Plaine (affluent de la Meurthe) géré par EDF et classé en catégorie A au sens de l'article R.214-112 du Code de l'Environnement. Ce barrage fait l'objet d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI) approuvé par arrêté conjoint du Préfet de la Meurthe-et-Moselle et du Préfet des Vosges en date du 22 janvier 2013. Néanmoins il n'a pas pour rôle d'écrêter les crues. Les lâchers effectués par le barrage de Vieux-Pré ne devraient pas intervenir en période de crue car l'objectif est de faire du soutien d'étiage;
- des ouvrages destinés à ralentir, à écrêter les crues (zone de ralentissement dynamique des crues (ZRDC) de Mouzon), à protéger certains secteurs (aménagements de protection contre les inondations de Givet), à dériver le cours des rivières (clapets de l'agglomération de Charleville-Mézières);
- des ouvrages de type « microcentrales » gérés localement, contrôlés par les services de police de l'eau, et dont les manœuvres en début et en fin de crues peuvent avoir une incidence sur l'écoulement des débits, qui se situent en amont de Lunéville sur la Meurthe, en amont d'Épinal sur la Moselle et sur l'ensemble de la rivière Orne.

Une carte de localisation de ces principaux ouvrages figure en Annexe A9.

[Annexe A9 : Carte - Ouvrages hydrauliques pouvant avoir une influence en cas de crue sur le territoire du SPC Meuse-Moselle](#)

La liste de ces ouvrages ainsi que leurs caractéristiques figurent en Annexe A10.

[Annexe A10 : Tableaux - Ouvrages hydrauliques pouvant avoir une influence en cas de crue sur le territoire du SPC Meuse-Moselle](#)

Certains ouvrages en projet seront intégrés, le cas échéant, après leur réalisation, dans la prochaine révision du RIC. Il s'agit :

- de la ZRDC de Longuyon (54) située sur le bassin de la Chiers amont qui va être réalisée au cours de l'année 2020. Le projet est porté par le SIAC et la communauté d'agglomération de Longwy.
- des 3 ZRDC en projet sur le bassin de la Meuse amont dans le cadre du Programme d'actions et de prévention des inondations (PAPI) Meuse labellisé en 2015 et porté par l'EPAMA, situées à Soulocourt-sur-Mouzon (52), Hâcourt (52) et Levécourt (52). Ce projet fait suite à l'étude « Hydraulique et Environnement du bassin de la Meuse Amont (HEBMA) » conduite par l'EPAMA de 2011 à 2014 ;
- de la ZRDC de Maroncourt (88) prévue dans le PAPI travaux du Madon labellisé en 2018 et porté par l'Etablissement public territorial de bassin (EPTB) Meurthe-Madon ;
- des ZRDC à l'étude dans le cadre du PAPI d'intention de la Meurthe porté par l'EPTB Meurthe-Madon.

B - REGLEMENT

1 - Article 1 - Intervention de l'Etat

Les services de prévision des crues (SPC) sont chargés de deux missions se distinguant par leur emprise géographique :

- sur l'ensemble de leur territoire de compétence, les SPC capitalisent les observations et les analyses de l'ensemble des phénomènes d'inondation et assurent la cohérence avec les collectivités territoriales souhaitant s'investir dans le domaine de la surveillance des crues ;
- sur le linéaire d'intervention de l'État, les SPC élaborent et transmettent l'information sur les crues, ainsi que leur prévision lorsqu'elle est possible, en utilisant le dispositif national de « vigilance crues ».

1.1 - Délimitation du territoire de compétence du SPC

Le territoire de compétence du Service de Prévision des Crues Meuse-Moselle est défini selon des critères hydrographiques et administratifs par le SDPC du bassin Rhin-Meuse approuvé le 28 février 2012 par le préfet coordonnateur de bassin Rhin-Meuse.

Le territoire de compétence du SPC Meuse-Moselle correspond aux bassins versants des rivières Meuse, Moselle - hors essentiel du sous-bassin de son affluent la Sarre - et Niefs (auxquels a été ajoutée, pour des raisons de simplification la petite partie du bassin de la Marne située dans le département des Vosges).

[Annexe B1 – Carte - Territoire de compétence du SPC Meuse-Moselle, périmètre du SDPC et autorités étrangères concernées par les échanges internationaux](#)

Il s'étend sur 6 départements (Ardennes, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle, Vosges), et concerne exclusivement la région Grand Est et la zone de défense Est.

1.2 - Liste des cours d'eau sur lesquels l'Etat prend en charge la surveillance, la prévision et l'information sur les crues

L'Etat a vocation à prendre en charge la surveillance, la prévision et la transmission de l'information sur les crues des cours d'eau et zones estuariennes lorsque :

- il existe des enjeux importants en matière de sécurité publique, qui justifient la mobilisation des moyens nécessaires à la prévision des crues ;
- le nombre de communes concernées est important, justifiant la mutualisation des dispositifs ;
- la faisabilité technique de la surveillance mais aussi de la prévision des crues est assurée.

L'État n'assure pas la surveillance des crues sur la totalité du linéaire des cours d'eau du bassin. Les petits affluents et le linéaire amont des cours d'eau plus importants ne sont pas inclus dans le linéaire d'intervention de l'État.

Le SPC Meuse-Moselle, sous l'autorité du préfet de la région Grand Est, met en œuvre les dispositions du présent règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues.

Les sections de cours d'eau sur lesquels l'État prend en charge la surveillance, la prévision et la transmission de l'information sur les crues sont les suivantes (y compris les communes d'extrémité citées) :

Bassin	Cours d'eau	Transmission de l'information sur les crues à partir de	Départements concernés
Meuse	Meuse	Neufchâteau (88)	88, 55, 08
	Chiers	Longlaville (54)	54, 55, 08
	Semoy	Les Hautes-Rivières (08)	08
Moselle	Meurthe	Sainte-Marguerite (88)	88, 54
	Mortagne	Rambervillers (88)	88, 54
	Vezouze	Blamont (54)	54
	Moselle	Saint-Étienne-Lès-Remiremont (88)	88, 54, 57
	Madon	Confluence Madon-Gitte (88)	88, 54
	Seille	Chambrey (57)	54, 57
	Orne	Etain (55)	55, 54, 57
	Nied Française	Ancerville (57)	57
	Nied Allemande	Faulquemont (57)	57
	Nied réunie	Condé-Northen (57)	57

1.3 - Liste des communes bénéficiant du dispositif de surveillance et prévision des crues mis en place par l'Etat

La liste détaillée des collectivités territoriales au profit desquelles l'Etat met en place ce dispositif de surveillance sur le territoire du SPC Meuse-Moselle, est jointe en Annexe B4 du présent règlement.

[Annexe B4 – Tableaux – Liste des collectivités territoriales au profit desquelles l'État met en place un dispositif de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues](#)

2 - Article 2 - Intervention des collectivités locales

Sur certaines rivières ou portions de rivières non surveillées par l'État, il peut exister des enjeux localement significatifs. Sur ces zones, souvent situées en amont, l'intensité et la rapidité des événements ne sont pas systématiquement compatibles avec le fonctionnement de la chaîne d'information et d'alerte mise en place par l'État. Des systèmes locaux sont plus adaptés et ont une plus forte efficacité.

Les collectivités territoriales, ou leurs groupements, peuvent alors, sous leur responsabilité et pour leurs propres besoins, étudier la faisabilité de dispositifs spécifiques ou mettre en place des dispositifs de surveillance sur les cours d'eau constituant un enjeu essentiellement local au regard du risque inondation. Elles en assurent l'installation et le fonctionnement en bénéficiant de l'appui méthodologique du SPC. Une organisation d'échanges de données sera alors mise en place.

2.1 - Conditions de cohérence des dispositifs mis en place par l'État et les collectivités locales

Un guide méthodologique sur la conception et la mise en œuvre d'un système d'avertissement local aux crues a été élaboré par le réseau SCHAPI-SPC à destination des collectivités locales.

Les collectivités territoriales, ou leurs groupements, souhaitant mettre en place des dispositifs de surveillance sont invitées à se rapprocher du SPC Meuse Moselle dès les premières réflexions. Ce dernier les accompagnera pour assurer que le réseau de surveillance ainsi créé soit compatible avec les objectifs poursuivis. En particulier, le SPC Meuse Moselle apportera son expérience pour la conception d'un système robuste en matière de réseau de surveillance et d'outils de prévision des crues (télétransmission des données, alimentation énergétique des stations de mesure, etc.).

Le dispositif devra remplir les conditions de cohérence décrites dans le SDPC Rhin Meuse, en particulier :

- La non superposition avec le dispositif de vigilance crues,
- L'alerte directe des autorités locales,
- L'information du préfet concerné et du SPC Meuse Moselle.

Par ailleurs, pour faciliter les échanges de données entre le SPC et les collectivités territoriales, le format d'échanges de données utilisé devra être compatible avec le format national défini par le SCHAPI. Une convention pourra être établie entre la collectivité et le SPC pour les modalités de réalisation du dispositif et d'échanges réciproques de données.

Ces collectivités pourront avoir accès gratuitement, pour les besoins de fonctionnement de ces dispositifs, aux données recueillies et aux prévisions élaborées par le SPC ; elles donneront accès aux informations qu'elles recueilleront, et communiqueront les prévisions qu'elles élaboreront, aux préfets des départements concernés et au SPC.

2.2 - Dispositifs mis en place par les collectivités locales

À la date de rédaction de ce règlement, et en se fondant strictement sur les critères définis ci-avant, trois dispositifs locaux de surveillance ont été mis en place à ce jour par des collectivités territoriales sur le territoire de compétence du SPC Meuse-Moselle :

- La communauté de communes Ardennes Rives de Meuse a participé à l'automatisation de la station de Landrichamps sur la Houille (affluent de la Meuse dans les Ardennes). En

complément de l'information mise à disposition sur le linéaire d'intervention de l'État (secteur Meuse aval), cette station, gérée par la DREAL Grand Est, fournit en temps réel des données brutes complémentaires aux services techniques de la ville de Givet qui disposent de leur propre automate téléphonique d'alerte.

- A la suite de la crue du Madon d'octobre 2006, la commune de Mirecourt a participé à l'automatisation de la station de Begnécourt sur le Madon, située en amont de la commune de Mirecourt. En complément de l'information mise à disposition sur le linéaire d'intervention de l'État, cette station, gérée par la DREAL Grand Est, fournit en temps réel des données brutes complémentaires aux services techniques de la ville de Mirecourt qui disposent de leur propre automate téléphonique d'alerte.
- A la suite des crues de septembre et octobre 2006 sur la Mortagne, la commune de Rambervillers a participé à l'automatisation de la station d'Autrey sur la Mortagne, située en amont de la commune de Rambervillers. En complément de l'information mise à disposition sur le linéaire d'intervention de l'État cette station, gérée par la DREAL Grand Est, fournit des données brutes en temps réel complémentaires aux services techniques de la ville de Rambervillers qui disposent de leur propre automate téléphonique d'alerte.

Ces systèmes d'alerte locaux permettent aux collectivités de déclencher des actions de sauvegarde de leur population définies dans leur plan communal de sauvegarde (PCS). Ils sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

Communes dotées d'un système d'alerte local	d'un Station sur laquelle se base ce système	Rivière concernée
Givet	Landrichamps	Houille
Mirecourt	Begnécourt	Madon
Rambervillers	Autrey	Mortagne

2.3 - Dispositifs complémentaires et de gestion de crise

Sur le linéaire d'intervention du SPC Meuse-Moselle, et dans le but de rechercher une valorisation optimale des informations de surveillance disponible, l'établissement public d'aménagement de la Meuse et de ses affluents (EPAMA), en association avec un certain nombre de communes pilotes des Vosges, de la Meuse et des Ardennes, conduit une démarche d'aide à la gestion locale des crises d'inondation.

Inscrite dans le cadre du plan d'action de prévention des inondations de la Meuse, cette démarche, intitulée « OSIRIS », a pour but de fournir un plan d'action opérationnel de gestion locale de la crise à partir des résultats directement issus du modèle de prévision exploité par le SPC Meuse-Moselle.

Cette initiative permet de mettre en œuvre le dernier maillon de la chaîne « prévision/transmission de l'information »-« alerte »-« gestion opérationnelle locale de la crise ».

Le SPC Meuse-Moselle appuie l'EPAMA chaque année dans la préparation des exercices de gestion de crise qu'il organise en direction des collectivités engagées dans la démarche OSIRIS.

3 - Article 3 - Informations nécessaires au fonctionnement des dispositifs de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues

Pour remplir sa mission de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues, le SPC Meuse-Moselle s'appuie sur les mesures réalisées par différents réseaux hydrométriques ou météorologiques, sur les informations de la situation des ouvrages susceptibles d'avoir un impact sur les crues et sur des informations transmises par les SPC étrangers partenaires. Le présent article vise à récapituler les échanges de données mis en œuvre entre le SPC et les autres gestionnaires de réseaux et d'ouvrages.

3.1 - Dispositifs de mesures

3.1.1 - Les réseaux de mesures hydrométriques

Le SPC Meuse-Moselle exploite les données du réseau de stations de mesures hydrométriques situées sur son territoire de compétence, plus large, et également sur la partie amont du bassin de la Meuse ardennaise située en région wallonne.

Ces réseaux sont gérés sur la partie française par la DREAL Grand Est dont dépend le SPC Meuse-Moselle et sur la partie wallonne par le Service Public de Wallonie – Mobilité et Infrastructures (SPW – SETHY). Une convention établie entre la DREAL Grand Est et le SPW définit les modalités d'échange de données temps réel et d'informations entre ces services.

Le SPC exploite également les données de la station de Chooz – trou du diable, sur la Meuse aval, dans le cadre d'une convention d'exploitation entre la DREAL, le centre nucléaire de production d'électricité (CNPE) de Chooz et la direction technique générale d'EDF (EDF-DTG) signée le 1er mars 2010 et mise à jour le 26 octobre 2016.

La fiabilisation des réseaux de mesure est assurée par l'unité d'hydrométrie du SPC Meuse-Moselle à travers :

- la mise en place d'une organisation assurant une maintenance préventive adaptée et d'une maintenance curative réactive ;
- la mise en œuvre de jaugeages avec une réactivité suffisante en période de crue pour répondre aux besoins du SPC et des jaugeages réguliers pour le suivi et la fiabilisation des courbes de tarages et des jaugeages ;
- une stratégie de doublement des capteurs (de type radar ou pneumatiques) pour éviter la perte de données en cas de panne ;
- une fiabilisation des réseaux de transmission (passage de la collecte en IP dans le réseau privé de collecte...);
- un réseau d'observateurs présents sur le terrain qui complète le dispositif de mesure automatique des hauteurs d'eau sur les principales stations de la DREAL Grand Est par des relevés hebdomadaires de hauteurs de une transmission en direct de l'information au SPC Meuse Moselle.

3.1.2 - Les réseaux de mesures pluviométriques

Dans le cadre des conventions en vigueur entre Météo-France et le Ministère de la transition écologique et solidaire, le SPC Meuse-Moselle exploite les données en temps réel des réseaux de mesure pluviométrique de Météo-France situés sur et à proximité des bassins de la Meuse et de la Moselle.

Le SPC exploite également son propre réseau de mesures pluviométriques et une partie du réseau pluviométrique du SPW – SETHY situé en région Wallonne.

Les lames d'eau radar sont actuellement utilisées par le SPC en tant que complément des données des pluviomètres. Le réseau de radars météorologiques exploité par le SPC Meuse-Moselle se compose du réseau exploité par Météo-France et du réseau exploité par l'institution publique allemande de météorologie, le Deutscher Wetterdienst (DWD).

Météo-France transfère également au SPC les données concernant les relevés de hauteurs de neige en quelques points du massif vosgien et de la plaine.

Pour alimenter son modèle de prévision sur la Moselle, le SPC Meuse-Moselle exploite enfin les données météorologiques fournies sur le bassin de la Moselle par le DWD. La fourniture des données météorologiques par le DWD à la DREAL Grand Est est régie par la déclaration d'engagement en vigueur.

3.1.3 - Les mesures effectuées par les gestionnaires des ouvrages hydrauliques susceptibles d'avoir un impact sur les crues

a. LA DIRECTION TERRITORIALE NORD-EST DE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE (VNF-DTNE)

La Direction Territoriale Nord-Est de l'établissement public Voies Navigables de France gère, sur l'ensemble des secteurs navigables des bassins de la Moselle et de la Meuse, de nombreux barrages de navigation visant à maintenir une ligne d'eau constante dans les biefs navigués. Les modalités de gestion des barrages de navigation peuvent avoir une influence majeure sur la dynamique des débuts de crue, tant que l'ensemble des ouvrages ne sont pas abattus. En situation de crues, une position inadéquate des barrages de navigation ou d'autres ouvrages moins importants peut avoir également une incidence sur l'aléa en milieu urbain.

Dans certains cas, les consignes portent également sur la position des portes d'écluses, notamment dans le cas où le canal en question participe à la coupure d'une boucle de la rivière. La manœuvre des ouvrages est réalisée par le barragiste en application du règlement d'eau ou de la consigne de gestion de l'ouvrage. A l'inverse, l'évolution de la situation hydrologique et la prévision des débits constituent des éléments essentiels pour assurer une planification efficace et sécuritaire des mouvements des barrages, des ouvrages sensibles et des portes d'écluses concernées.

Certains barrages de navigation sont équipés de dispositifs de mesure automatisés de la cote amont et de la cote aval de l'ouvrage. Pour l'ensemble de ces sites, VNF-DTNE transmet en temps réel au SPC les données collectées à son réseau d'observation.

Pour les sites non équipés de dispositifs de mesure automatisés, le barragiste informe sans délai le SPC en cas d'impossibilité de respecter la consigne de gestion de l'ouvrage propre à VNF.

Une convention établie entre la DREAL Grand Est et VNF-DTNE précise les modalités pratiques d'échanges de données et d'informations sur la gestion des ouvrages.

b. PARTENARIAT PUBLIC/PRIVE SUR LA MEUSE

Dans le cadre du programme de modernisation de la voie d'eau menée par VNF, vingt-quatre barrages automatisés situés sur la Meuse font l'objet d'un partenariat public/privé avec la société BAMEO. Dans l'arrêté préfectoral qui porte règlement d'eau de ces ouvrages, il est prévu des consignes d'exploitation des ouvrages en période de crue.

c. L'ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT DE LA MEUSE ET DE SES AFFLUENTS

L'aménagement de la zone de ralentissement dynamique de Mouzon sur la Meuse (travaux réalisés dans le cadre du PIG « Meuse aval ») s'inscrit dans le plan d'action de prévention des inondations de la Meuse, et a été accompagné de la mise en place d'un débitmètre dont les données sont exploitées par la DREAL Grand Est.

Les modalités pratiques d'échanges de données et d'informations sur la gestion de cet ouvrage ont été définies par l'EPAMA en étroite concertation avec la DREAL Grand Est, et sont formalisées dans le cadre d'une convention entre l'EPAMA et la DREAL.

d. LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ARDENNES METROPOLE

Par arrêté du préfet des Ardennes du 9 juin 2006, le syndicat intercommunal à vocation unique de gestion et d'amélioration des écoulements fluviaux de l'agglomération de Charleville-Mézières – Warcq (SIVU de Charleville) a été autorisé à réaliser les travaux à des fins de lutte contre les inondations de la Meuse à hauteur des communes de Charleville-Mézières et Warcq.

En application de la loi MAPTAM du 27 janvier 2014, la compétence liée à la prévention des inondations a été transférée à la communauté d'agglomération Ardennes Métropole au 1^{er} janvier 2018.

Ardennes Métropole est donc désormais en charge de l'exploitation et de la surveillance des ouvrages assurant une dérivation partielle des débits de la Meuse (clapets de Mézières, Montcy, canal Mazarin). Ces dérivations sont instrumentées de débitmètres dont le paramétrage et la maintenance sont assurés avec l'appui de l'unité d'Hydrométrie du SPC Meuse Moselle.

Ardennes Métropole transmet en temps réel les données hauteur/débit au droit des ouvrages de dérivation et position des clapets au SPC Meuse-Moselle.

e. AUTRES GESTIONNAIRES D'OUVRAGE HYDRAULIQUE SUSCEPTIBLE D'AVOIR UN IMPACT SUR LES CRUES

Avec les gestionnaires de barrages autres que VNF-DTNE et l'EPAMA, des conventions seront établies, en tant que de besoin, avec la DREAL Grand Est pour préciser les modalités pratiques d'échanges de données et d'informations sur la gestion de ces ouvrages.

3.2 - Données et informations fournies par les autres services de l'Etat

3.2.1 - Echanges avec le SCHAPI

Chaque jour ouvré, le SCHAPI fournit deux bulletins nationaux hydrométéorologiques, à courte et moyenne échéance qui couvrent la période allant du jour J au jour +7. En cas de crue ou de risque de crue, il organise à son initiative ou à la demande des SPC, des échanges par audioconférence sur la situation hydrométéorologique et sur les perspectives de vigilance à venir.

Le SPC Meuse-Moselle fournit au SCHAPI les informations nécessaires à la vigilance crues et à la diffusion des prévisions associées, pour les publications de 10 heures et 16 heures (heures nominales) et, le cas échéant, pour les publications exceptionnelles intermédiaires. Il lui transmet également en continu les données hydrométriques à mettre à disposition du public sur le site internet *Vigicrues* pour le suivi en temps réel de la situation des cours d'eau de son territoire.

3.2.2 - Echanges avec les services en charge du contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques (SCSOH)

Les SCSOH et les SPC échangent en préparation de crise des connaissances techniques sur ces ouvrages, ainsi que toute information spécifique susceptible d'avoir un impact sur le régime hydraulique des cours d'eau.

Lors de la crise, les SCSOH échangent prioritairement avec les RDI sur les remontées d'information des gestionnaires d'ouvrage qu'ils centralisent. Dans le cas où le dysfonctionnement d'un ouvrage susceptible d'avoir un impact sur la crue en cours est détecté, l'information est également envoyée au SPC.

3.2.3 - Echanges avec les missions de référent départemental inondation (RDI) en DDT

La note technique du 29 octobre 2018 relative à l'organisation des missions de référent départemental inondation pour l'appui technique à la préparation et à la gestion de crises d'inondation sur le territoire national abroge la circulaire du 28 avril 2011. Elle complète le champ d'intervention de la mission de référent départemental.

La mission de référent départemental porte prioritairement sur les cours d'eau surveillés par l'État. Elle peut aussi intervenir sur l'ensemble du territoire national, métropolitain et outre-mer, sur des cours d'eau ou des tronçons de cours d'eau du département en dehors du réseau surveillé par l'État et sur le littoral. Cette mission s'exerce au sein des DDT(M), dans le cadre de la mission défense.

Les fonctions de la mission de référent départemental s'intègrent dans le cadre de l'ORSEC. Elles sont assurées avec l'appui des services spécialisés de la DREAL, des SPC, des CVH, des SCSOH et des services de Météo-France en charge de la prévision marine.

Les RDI sont impliqués dans :

- la préparation de la gestion des crises inondations ;
- la gestion de crise ;
- la post crise.

La préparation de la gestion des crises inondations nécessite notamment du RDI :

- recueil, préparation et formalisation d'éléments utiles pour le dispositif actualisé ORSEC départemental, en s'appuyant sur l'expertise des SPC et des SCSOH ;
- capitalisation, en lien avec la DREAL, des informations départementales sur les crues historiques ;
- connaissance des ouvrages hydrauliques potentiellement concernés ;
- identification des informations et données provenant des acteurs techniques locaux, en s'appuyant sur l'expertise des SPC et SCSOH.

En gestion de crise, les RDI sont chargés de faciliter la réponse opérationnelle des acteurs de terrain en conseillant le directeur des opérations (préfet) lors d'une crise comportant un aléa inondation. Pour

cela, ils s'appuient sur l'expertise hydrologique fournie par le ou les SPC et leur connaissance des enjeux exposés pour identifier les conséquences prévisibles du phénomène en cours.

En post crise, la mission de référent départemental est sollicitée pour participer aux travaux de capitalisation des informations après les crues et d'analyse quantitative et qualitative des retours d'expérience (RETEX) selon l'ampleur et la gravité des événements.

Pour le réseau des cours d'eau surveillés par l'État, la mission de référent départemental s'appuie sur les données du réseau Vigicrues (SCHAPI-SPC) ainsi que sur les cartes de Zones inondées potentielles (ZIP) produites par les SPC, pour pouvoir interpréter plus aisément les conséquences des phénomènes dans les zones à enjeux. Les cartes de ZIP sont établies sur les cours d'eau du réseau Vigicrues et sont complétées progressivement. Les cartes de ZIP, accompagnées si possible de cartes de ZICH (Zones inondées par classes de hauteurs d'eau), permettent de lire différents aspects d'une inondation, et notamment :

- L'enveloppe, qui est l'extension maximale de l'inondation. Elle permet de qualifier un premier niveau de risque en donnant l'importance de la crue ;
- La profondeur de l'eau en tout point de la zone inondée, classée par intervalles de 50cm.

Les ZIP ne sont pas des cartographies à portée réglementaire. A la différence d'un PPRI qui cartographie la plus forte crue connue ou une crue centennale, les ZIP sont des scénarios progressifs établis en conditions nominales de la rivière et fournis en tant qu'outil de gestion de crise.

Le SPC Meuse-Moselle échange avec les missions RDI des départements qu'il couvre dans le cadre d'une animation interrégionale mise en place par la DREAL Grand Est associant les quatre SPC de la DREAL et les missions RDI des départements concernés (départements de la région Grand Est, Oise et Aisne).

Des échanges bilatéraux réguliers entre le SPC Meuse-Moselle et les missions RDI des départements concernés (Vosges, Meuse, Meurthe-et-Moselle, Moselle et Ardennes) complètent le dispositif.

3.3 - Prévisions météorologiques

3.3.1 - Informations fournies par Météo-France

Une convention nationale pour la période 2016-2021 encadre les données fournies par Météo-France. Météo-France fournit au SPC Meuse-Moselle diverses informations sur la situation et les prévisions météorologiques : les cartes de vigilance météorologique, les avertissements précipitations, les bulletins précipitations, ainsi que des mesures et données météorologiques en temps réel issues d'observations par satellites, radars et stations pluviométriques. La convention permet également d'accéder à la bibliothèque, où les données corrigées et validées sont téléchargeables (hors temps réel).

Dans le cadre d'accords locaux entre Météo-France – DIR Nord-Est et la DREAL Grand Est, Météo-France transmet au SPC Rhin-Sarre et au SPC Meuse-Moselle des sorties de modèles météorologiques brutes plusieurs fois par jour pour alimenter le modèle hydrologique utilisé par les SPC sur le bassin international de la Moselle.

Des échanges téléphoniques directs entre prévisionnistes du SPC et de la DIR Nord-Est de Météo-France permettent de préciser les observations, les analyses et le déroulement des événements préoccupants sur les bassins du SPC.

Météo-France diffuse également des Avertissements Pluies Intenses à l'échelle des Communes (APIC) sur <https://apic.meteo.fr>. Ils sont diffusés sous forme de sms et de courriels à destination des

abonnés (préfectures, SPC et communes). Ils avertissent sur un événement pluviométrique qualifié « de très intense » ou « d'exceptionnel » au regard de la hauteur de pluie observée sur des durées de 1 heure à 72 heures.

3.3.2 - Informations fournies par le service météorologique allemand Deutscher Wetterdienst

Dans le cadre d'accords au niveau du bassin international de la Moselle entre le DWD et le SPC Meuse-Moselle (DREAL Grand Est), le service météorologique allemand DWD transmet au SPC des sorties de modèles météorologiques brutes plusieurs fois par jour pour alimenter le modèle hydrologique utilisé par les SPC sur le bassin international de la Moselle.

3.4 - Echanges d'informations au niveau international

Les cours d'eau du territoire du SPC Meuse-Moselle présentant un caractère transfrontalier, des échanges ont été mis en place entre les différents services de prévision des crues de la France, de la Belgique, du Luxembourg et d'Allemagne.

SUR LE BASSIN DE LA MEUSE, ONT ETE MIS EN PLACE :

- un protocole de gestion internationale (franco-belge) de la station hydrométrique de Chooz (Meuse dans les Ardennes) ;
- l'envoi des informations sur les crues de la Meuse et de ses affluents principaux (Semoy, Chiers) par le service de prévision des crues Meuse-Moselle aux services de prévision des crues belge (Direction générale de la mobilité et des voies hydrauliques du service public de Wallonie, ex-SETHY) et néerlandais (Rijkwaterstaat) ;
- réciproquement, l'envoi d'informations sur les crues de la Semoy et du Viroin par le service de prévision des crues belge (Direction générale de la mobilité et des voies hydrauliques du service public de Wallonie - SETHY) au service de prévision des crues Meuse-Moselle ;
- une convention multilatérale (entre les pays et régions riverains de la Meuse) d'échanges des données observées et prévues sur 24h et 365 jours par an.

Les conditions de la coopération entre le SPW-DGO2- Direction générale de la mobilité et des voies hydrauliques et la DREAL Grand Est concernant l'échange de données temps réel et l'envoi d'informations sur la prévision de crues fait l'objet d'une convention dans le cadre des travaux de la Commission internationale de la Meuse (CIM).

SUR LE BASSIN DE LA MOSELLE ET DE LA SARRE ONT ETE MIS EN PLACE :

- l'accord intergouvernemental de 1987 tripartite entre les gouvernements français, luxembourgeois et allemands (convention signée en 1987) qui a permis l'implantation de six stations à limniphone interrogeables par les parties concernées du bassin de la Moselle et de la Sarre. Ces stations sont actuellement implantées à Épinal, Custines, Hauconcourt et Uckange, sur la Moselle, Damelevières sur la Meurthe et Wittring sur la Sarre ;
- l'envoi d'informations des services de prévision des crues amont vers les services de prévision des crues aval, soit :
 - o de la France vers l'Allemagne (Moselle et affluents, Sarre et affluents) ;
 - o de la France vers le Grand-Duché du Luxembourg (Moselle et affluents).

L'accord intergouvernemental du 20 mars 2007 d'application de l'accord intergouvernemental de 1987 précité a permis de prendre en compte les évolutions techniques intervenues en matière d'annonce et

de prévision des crues depuis 1987. Cet accord a permis d'étendre les échanges de données entre l'Allemagne et la France à l'ensemble des données des stations de mesure et aux données météorologiques des services météo français et allemand.

Les services de prévision des crues français, allemands et luxembourgeois du bassin de la Moselle partagent le même outil de prévision des crues, développé par le service de prévision des crues allemand du Landesamt für Umwelt, Wasserwirtschaft und Gewerbeaufsicht (LUWG). La convention de coopération concernant la maintenance et l'assistance à un système transnational de prévisions des crues régit les échanges entre la DREAL Grand Est et le LUWG pour les évolutions de ce modèle.

4 - Article 4 - Dispositif d'information

Le dispositif d'information détaillé dans le présent règlement est centré sur une procédure de vigilance aux crues dont les objectifs poursuivis sont les suivants :

- donner aux autorités publiques à l'échelon national, zonal, départemental et communal les moyens d'anticiper, par une prévision plus précoce, une situation difficile ;
- donner aux préfets, aux services déconcentrés ainsi qu'aux maires, les outils de prévision et de suivi permettant de préparer et de gérer une telle crise d'inondations ;
- assurer simultanément l'information la plus large des médias et des populations en donnant à ces dernières des conseils ou consignes de comportement adaptés à la situation ;
- focaliser l'attention sur les phénomènes dangereux et intenses pouvant générer une situation de crise majeure.

La procédure de vigilance aux crues doit ainsi répondre à une volonté d'anticipation des crises, doublée d'une responsabilisation du citoyen. Elle est définie par une circulaire conjointe du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire de juin 2006.

4.1 - Mise à disposition de l'information

« **MISE A DISPOSITION** » SIGNIFIE QUE L'UTILISATEUR DOIT ALLER CHERCHER L'INFORMATION ET QU'IL N'EST PAS AVERTI AU MOMENT DE SA MISE A JOUR

4.1.1 - Conditions d'accès au dispositif

L'information de vigilance aux crues est mise à disposition sur le site internet *Vigicrues* :

<https://www.vigicrues.gouv.fr/>

Les mêmes informations sont accessibles aux autorités de police et acteurs de l'organisation des secours de l'administration sur le site miroir interministériel :

<http://vigicrues.developpement-durable.ader.gouv.fr>

4.1.2 - Contenu disponible et fréquence de mise à jour

La procédure de vigilance aux crues est active tout au long de l'année, 7 jours sur 7 et 24h sur 24. Elle repose sur la mise à disposition d'informations sur le site internet *Vigicrues* géré au niveau national par le SCHAPI. Une partie de ces informations est en outre directement diffusée auprès des gestionnaires de crise et services de sécurité civiles concernés.

Les informations mises à disposition sur le site *Vigicrues* se composent :

- d'une **carte de vigilance aux crues** : elle présente le niveau de vigilance sur les cours d'eau surveillés, à travers une échelle de quatre couleurs – vert, jaune, orange et rouge ;
- De **bulletins d'information** :
 - o Un bulletin national, élaboré par le SCHAPI : il comprend un commentaire de situation générale sur le territoire national, complété d'un résumé de la situation et des prévisions sur les sections des cours d'eau en vigilance aux crues de niveau orange ou rouge ;

- Des bulletins locaux, élaborés par chaque SPC pour son territoire : ils apportent un commentaire plus ciblé, ainsi que les observations, prévisions et les tendances d'évolution sur chaque tronçon de cours d'eau en vigilance aux crues de niveau jaune, orange ou rouge.

Ces informations sont actualisées au moins deux fois par jour, à 10h et à 16h, et exceptionnellement en dehors de ces horaires en fonction des événements hydrologiques et de l'évolution observée et prévue de la situation. Elles sont horodatées et leur horaire de prochaine mise à jour est précisé.

En complément, et quel que soit le niveau de vigilance, les données brutes mesurées aux stations des réseaux hydrométriques sont accessibles sur le site *Vigicrues*. Ces données brutes sont mises à disposition sans validation, dès qu'elles sont disponibles en fonction du rythme de collecte, sous forme de graphiques et de tableaux.

4.1.3 - La carte de vigilance aux crues

Le niveau de vigilance aux crues donne une indication la plus fiable possible sur les risques engendrés par une crue ou une montée rapide des eaux sur les cours d'eau du périmètre surveillé dans les 24h à venir.

Il résulte d'une analyse multi-critères, qui s'appuie sur la situation observée et prévue, et tient compte autant que possible des paramètres particuliers à chaque situation : niveau d'eau, montée des eaux particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison, présence d'activités saisonnières sensibles. Son choix est en dernier ressort de la responsabilité du SCHAPI, après proposition des SPC pour leurs territoires respectifs.

Il peut prendre 4 couleurs – vert, jaune, orange et rouge – selon la gravité de l'événement, caractérisée par les enjeux potentiellement impactés. La grille ci-après, établie au niveau national, définit le lien entre les couleurs de la vigilance aux crues, leur signification, et leurs caractérisations.

Niveau	Définition	Caractérisations - Conséquences potentielles sur le terrain
Vert	Pas de vigilance particulière requise	Situation normale.
Jaune	Risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux, nécessitant une vigilance particulière notamment dans le cas d'activités exposées et/ou saisonnières.	<p>Perturbation des activités liées au cours d'eau (pêche, canoë...)</p> <p>Premiers débordements dans les vallées. Débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées.</p> <p>Activité agricole perturbée de façon significative.</p> <p>Évacuations ponctuelles.</p>
Orange	Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	<p>Débordements généralisés.</p> <p>Vies humaines menacées.</p> <p>Quartiers inondés : nombreuses évacuations.</p> <p>Paralysie <u>d'une partie</u> de la vie sociale, agricole et économique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Itinéraires structurants coupés, • Hôpitaux et services publics vitaux perturbés voire inopérants, • Réseaux perturbés (électricité, transports, eau potable, assainissement, télécommunications...)
Rouge	Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée sur la sécurité des personnes et des biens	<p>Crue rare et catastrophique.</p> <p>Menace imminente et/ou généralisée sur les populations : nombreuses vies humaines menacées</p> <p>Crue exceptionnellement violente et/ou débordements généralisés</p> <p>Évacuations généralisées et concomitantes (plusieurs enjeux importants impactés en même temps sur le tronçon)</p> <p>Paralysie <u>à grande échelle</u> du tissu urbain, agricole et industriel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bâti détruit, • Itinéraires structurants coupés, • Hôpitaux et services publics vitaux perturbés voire inopérants, • Réseaux perturbés voire inopérants (électricité, transports, eau potable, assainissement, télécommunications...)

4.1.4 - Les tronçons de la carte de vigilance

Les informations de la vigilance aux crues, en particulier la couleur de vigilance, sont qualifiées sur le site *Vigicrues* à l'échelle de tronçons qui découpent le réseau hydrographique surveillé par le SPC Meuse-Moselle. Ces tronçons, au nombre de 17, sont représentés sur la carte en annexe B2 et listés dans le tableau en annexe B3.

[Annexe B2 – Carte - Tronçons de vigilance du SPC Meuse-Moselle](#)

[Annexe B3 – Tableau - Tronçons de vigilance du SPC Meuse-Moselle](#)

Ils ont été déterminés en fonction de leur cohérence hydro-météorologique (cf. A - Notice de présentation), des découpages administratifs pour la gestion de crise (limites départementales) et de l'homogénéité nationale du dispositif (validation par le SCHAPI).

Le rattachement aux tronçons des collectivités territoriales bénéficiant du dispositif de surveillance sur le territoire du SPC Meuse-Moselle est indiqué dans l'Annexe B4 du présent règlement et cartographié en Annexe B5.

[Annexe B4 – Tableaux – Liste des communes au profit desquelles l'Etat met en place un dispositif de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues](#)

[Annexe B5 – Cartes – Communes et stations rattachées aux tronçons](#)

4.1.5 - Les stations disponibles sur Vigicrues

[Annexe B6 – Tableaux – Stations utiles à la vigilance et à la prévision des crues sur le réseau surveillé](#)

[Annexe B7 – Carte – Stations utiles à la vigilance et à la prévision des crues sur le réseau surveillé](#)

STATIONS DE VIGILANCE

Le choix du niveau de vigilance d'un tronçon pour les prochaines 24 heures résulte d'une analyse multi-critères. Cette analyse intègre notamment les prévisions, qualitatives et quantitatives, à des stations hydrométriques qualifiées de « **stations de vigilance** ».

A chacune de ces stations de vigilance sont définies des « zones de transition » correspondant au changement potentiel de couleur de vigilance. Elles sont déterminées à partir de la grille de définition nationale des couleurs de vigilance, et positionnées au regard des crues historiques et récentes. Autant que possible, le niveau de vigilance tient également compte des paramètres particuliers de chaque situation : montée des eaux particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et présence d'activités saisonnières sensibles.

En cas de vigilance aux crues de niveau jaune ou supérieur, les informations diffusées dans les bulletins d'information sur le site *Vigicrues* portent sur ces stations de vigilance.

Les « fiches Tronçon » en annexe B8 illustrent l'analyse qui permet d'apprécier le niveau de risque par tronçon de vigilance en fonction des types de conséquences attendues et en référence aux crues antérieures significatives.

[Annexe B8 – Fiches – Situations de crues associées aux tronçons de vigilance](#)

STATIONS DE PREVISION

Le SPC Meuse-Moselle produit, dans la mesure du possible, des prévisions chiffrées à 34 stations qualifiées de « **stations de prévision quantitative** » ou encore « **stations de prévision** ». Ces prévisions peuvent être publiées sous forme littérale dans le bulletin d'information du SPC, et/ou sous forme graphique sur *Vigicrues*.

Les stations de prévision et la nature des prévisions associées sont fournies en annexe B6.

Remarque : Les stations de prévision sont également stations de vigilance (la réciproque n'est pas vraie).

STATIONS D'OBSERVATION

Le SPC Meuse-Moselle met en ligne sur le site *Vigicruces*, les données brutes de l'ensemble des stations hydrométriques dont il assure la gestion sur son territoire de compétence. Les données transmises sont brutes, envoyées automatiquement et ne sont pas soumises à une expertise humaine. En période normale, ces données sont rafraîchies, dans la mesure du possible, toutes les 2 heures.

Remarque : Des grandeurs hydrométriques sont observées à chaque station. Les stations de vigilance et de prévision sont donc également des stations d'observation (la réciproque n'est pas vraie).

4.1.6 - La vigilance météorologique et hydrologique

La vigilance météorologique et hydrologique vise à améliorer la chaîne d'alerte et la communication sur le risque hydrométéorologique global. Elle qualifie le risque hydrométéorologique dans les 24 heures à venir. Elle combine la vigilance pour divers phénomènes météorologiques et la vigilance crues. Elle est assurée par l'intervention conjointe du SCHAPI et de Météo-France.

La vigilance météorologique et hydrologique est disponible sur le site de Météo-France à l'adresse : <http://vigilance.meteofrance.com>. Elle indique par département la couleur de vigilance pour les phénomènes météorologiques ou relatifs aux crues. À partir du niveau orange de vigilance, des pictogrammes précisent le risque. Le pictogramme « pluie-inondation » renseigne sur les risques de fortes pluies éventuellement associées au phénomène de crue des tronçons de cours d'eau surveillés dans le département. Le pictogramme « inondation » renseigne sur les risques d'inondations consécutives aux crues qui peuvent perdurer ou se propager dans le département en l'absence de forte pluie, et aussi advenir suite à d'autres phénomènes (fonte nivale, marée, remontée de nappe phréatique).

La vigilance « pluie-inondation » est élaborée conjointement par Météo-France et le réseau de prévision des crues (SCHAPI et SPC). Sur le site <http://vigilance.meteofrance.com>, un lien permet de se renseigner sur le niveau de vigilance affecté par le SPC aux tronçons de cours d'eau surveillés.

Cette vigilance dite « intégrée » est explicitée dans la circulaire interministérielle N°IOC/E/11/23223/C du 28 septembre 2011, relative à la procédure de vigilance et d'alertes météorologiques.

4.1.7 - Le service d'avertissement automatique Vigicruces Flash

Le service Vigicruces Flash est disponible depuis 2017 et s'adresse aux communes, préfetures et acteurs de la gestion de crise. Il permet à ces acteurs, grâce à un abonnement gratuit, d'être avertis par sms, appel téléphonique et courriel, en cas de risque de crues dans les heures à venir sur leur territoire. Il concerne les cours d'eau n'appartenant pas au réseau surveillé par le dispositif Vigicruces et qui répondent à un certain nombre de critères de faisabilité technique.

Vigicruces Flash est un système basé sur une modélisation automatique et alimenté par les pluies déjà tombées mesurées par le réseau radar de Météo France. Lorsque le système identifie des risques de crues significatives sur les cours d'eau dans les prochaines heures, les gestionnaires de crise abonnés reçoivent automatiquement un message leur indiquant un « risque de crue forte » ou un « risque de crue très forte ». Le message d'avertissement automatique est commun avec celui du service APIC.

Plus d'information sur <https://apic.meteo.fr/>.

4.2 - Transmission de l'information

« **TRANSMISSION** » SIGNIFIE QUE L'UTILISATEUR EST DESTINATAIRE DE L'INFORMATION. L'INFORMATION EST TRANSMISE VIA LA CARTE DE VIGILANCE CRUES ET LES BULLETINS D'INFORMATION.

4.2.1 - Transmission de l'information

Le SCHAPI assure la transmission, par messagerie électronique, de l'information de vigilance crues du SPC Meuse-Moselle vers les différents services de l'Etat concernés. Il gère la liste de diffusion au niveau national (instruction ministérielle de juin 2014), tandis que les SPC gèrent la liste de diffusion locale, c'est-à-dire zonale, départementale ainsi que les pays limitrophes.

La diffusion au niveau national concerne : le Cellule Ministérielle de Veille Opérationnelle et d'Alerte (CMVOA), le Centre opérationnel de gestion interministérielle des crises (COGIC), la Direction de la Communication (DICOM), Météo-France, EDF, la DGPR, la préfecture de police de Paris, la Croix-Rouge, l'IGN, ainsi que la presse.

L'annexe B9 précise la liste des destinataires au niveau local par mail Vigicrues.

[Annexe B9 – Liste des destinataires de la diffusion locale par mail Vigicrues](#)

En cas de modification des niveaux de vigilance dans le sens de l'aggravation, hors des heures nominales de production de la vigilance crues, l'information est transmise au niveau national et local.

En absence de changement de niveaux de vigilance, hors des heures nominales de production de la vigilance crues, l'information n'est pas transmise au niveau national. Seuls les acteurs concernés au niveau local en sont destinataires.

4.2.2 - Zone de défense, préfectures, acteurs de la sécurité civile et de l'organisation des secours

Ces acteurs sont les premiers à être engagés dans la gestion de crise inondation.

Les actions à mettre en œuvre, planifiées dans les dispositifs de gestion de crise, sont adaptées au niveau de vigilance. Il est à noter que les couleurs se rapportent à un niveau de vigilance prédéterminé et que ce sont les bulletins d'information accompagnant la carte de vigilance crues qui donnent les prévisions proprement dites et qui permettent d'adapter le dispositif de gestion de crise.

D'autres acteurs sont susceptibles d'obtenir l'information transmise par le SCHAPI. Ces derniers sont arrêtés par les préfectures et déclinés dans les dispositifs d'alerte départementaux. À ce titre, peuvent figurer les gestionnaires d'ouvrages hydrauliques ou des gestionnaires de réseaux.

4.2.3 - Echanges en période de crise

Le SPC Meuse-Moselle est interlocuteur auprès des préfectures, des SIDPC, des COZ, des SDIS et des DDT (au titre de leur mission de RDI) lors des périodes de crise.

Ces services peuvent à tout moment prendre contact par téléphone avec le SPC pour obtenir toute information qui leur paraît utile sur la situation hydrométéorologique et son évolution prévisible. Le SPC Meuse-Moselle peut aussi être amené à prendre contact avec une préfecture du territoire lorsque la situation hydrologique le justifie.

Le SPC Meuse-Moselle échange avec la mission RDI en période de crise. En effet, le rôle du RDI est d'apporter au préfet de département une interprétation des données hydrologiques élaborées et transmises par le SPC, ainsi que leur traduction en termes d'enjeux territoriaux et conséquences à attendre.

Cela se traduit de manière opérationnelle par :

- des entretiens téléphoniques, à l'initiative de la préfecture ou du RDI, avec les prévisionnistes pour évaluer la situation hydrologique ;
- la participation à toute conférence téléphonique initiée par la préfecture.

Le SPC échange également avec tout interlocuteur pouvant être concerné par la crise inondation, notamment les gestionnaires d'ouvrages hydrauliques pouvant avoir une influence sur les crues.

Le SPC peut aussi être amené à participer à des audio conférences avec l'état-major interministériel de la zone de défense.

5 - Article 5 - Entrée en vigueur

Ce règlement entre en vigueur à sa date d'approbation par arrêté préfectoral publié au Bulletin officiel du ministère de la transition écologique et solidaire.

Sans attendre la révision complète du présent règlement telle que prévue dans les conditions définies par le code de l'environnement, les annexes peuvent être mises à jour après consultation des préfectures concernées.

GLOSSAIRE

AP	Avertissement Précipitations
APIC	Avertissement Pluies Intenses à l'échelle des Communes
AV	Avertissement Vigilance
BP	Bulletin Précipitations
CIM	Commission internationale de la Meuse
CIPMS	Commissions internationales de protection de la Moselle et de la Sarre
CMIR	Centre Météorologique Inter Régional
CMVOA	Cellule Ministérielle de Veille Opérationnelle et d'Alerte
CODIS	Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours
COGIC	Centre opérationnel de gestion interministérielle des crises
COZ	Centre opérationnel de zone
CVH	Cellules de Veille Hydrologiques
DDT	Direction départementale des territoires
DGPR	Direction générale de la prévention des risques
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DICOM	DIrection de la COMmunication
DIR NE	Direction interrégionale Nord-Est (de Météo-France)
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DWD	Deutscherwetterdienst
EDF-DTG	Électricité de France – direction technique générale
EMZ	Etat-major de Zone
EPAMA	Établissement public d'aménagement de la Meuse et de ses affluents
EPRI	Évaluation préliminaire des risques d'inondation
HYDRO	Banque Hydro : recueil des données de hauteurs et de débits des stations limnimétriques en France de l'information sur les crues
LARSIM	Large Area runoff simulation model
LUWG	Landesamt für Umwelt, Wasserwirtschaft und Gewerbeaufsicht
MTES	Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire
ORSEC	Organisation de la réponse de sécurité civile
PPI	Plan Particulier d'Intervention
RAC ou RDAC	Règlement départemental d'alerte aux crues
RDI	Référent Départemental d'Inondations
RIC	Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues
SCHAPI	Service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations
SCSOH	Service de Contrôle et de Surveillance des Ouvrages Hydrauliques
SDIS	Service Départemental d'Incendie et de Secours
SDPC	Schéma directeur de prévision des crues
SIDPC	Service interministériel de défense et de protection civile
SPC	Service de prévision des crues
SPW	Service public de Wallonie
VNF – DTNE	Voies navigables de France - direction territoriale Nord-Est
ZIP	Zones d'inondation potentielle
ZRDC	Zone de ralentissement dynamique des crues

ANNEXES A – NOTICE DE PRESENTATION

Annexe A1 – Carte – Bassin versant international de la Meuse

Annexe A2 – Carte – Sous-bassins français de la Meuse

Annexe A3 – Figure – Morphologie et fonctionnement de la Meuse

Annexe A4 – Figure – Les différents types de crues de la Meuse

Annexe A5 – Carte - Localisation des Territoires à Risques Importants d’Inondation (TRI) du bassin Rhin-Meuse

Annexe A6 – Carte – Bassin versant international de la Moselle (y compris bassin des Niefs)

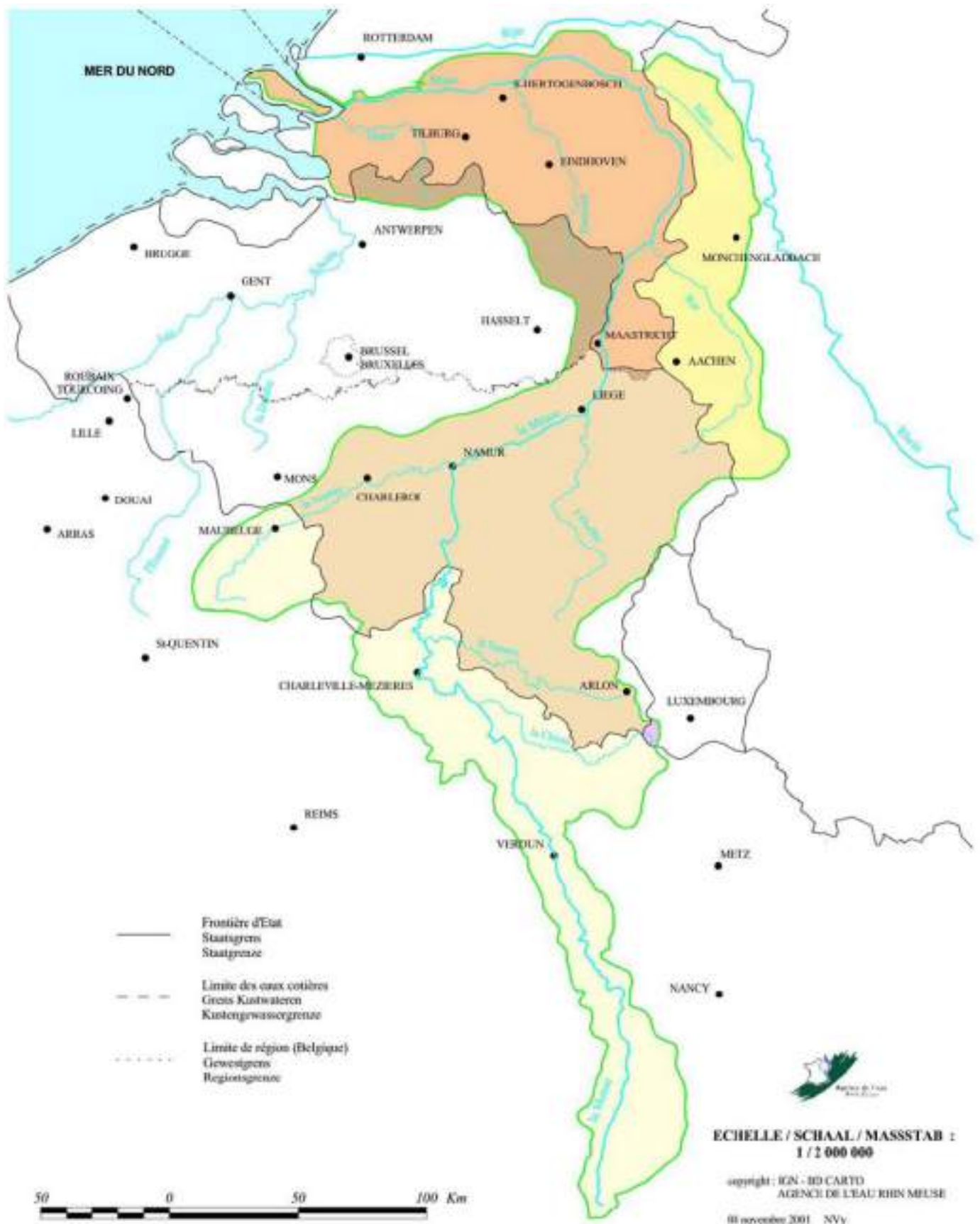
Annexe A7 – Carte – Sous-bassins français de la Moselle et des Niefs

Annexe A8 – Figure – Les différents types de crues de la Moselle et les crues exceptionnelles

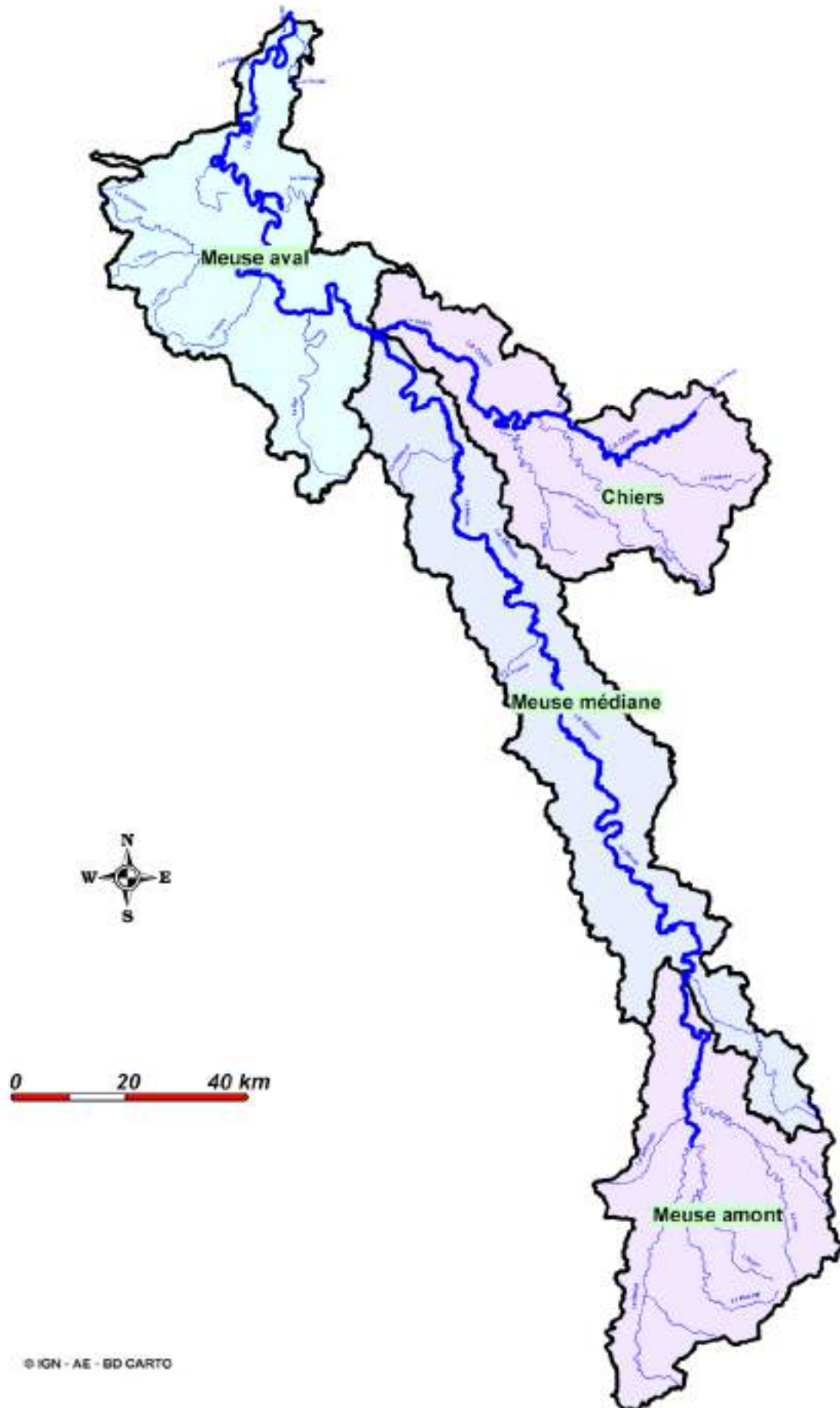
Annexe A9 - Carte - Ouvrages hydrauliques pouvant avoir une influence en cas de crue sur le territoire du SPC Meuse-Moselle

Annexe A10 – Tableaux – Ouvrages hydrauliques pouvant avoir une influence en cas de crue sur le territoire du SPC Meuse-Moselle

Annexe A1 – Carte – Bassin versant international de la Meuse



Annexe A2 : Carte - Sous-bassins français de la Meuse



© IGN - AE - BD CARTO

Annexe A3 : Figure - Morphologie et fonctionnement de la Meuse



Annexe A4 : Figure - Les différents types de crues de la Meuse

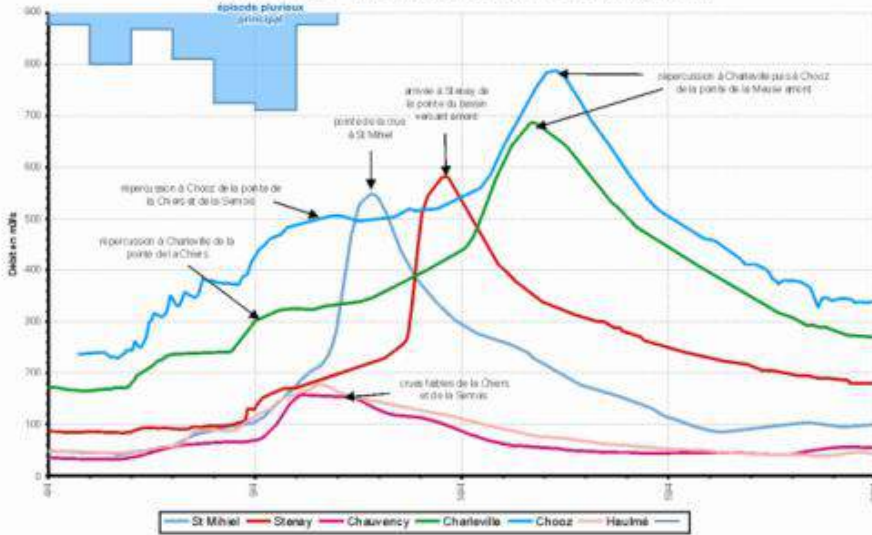


BCEOM
HPS 80643G hydrogammes.caf JLF

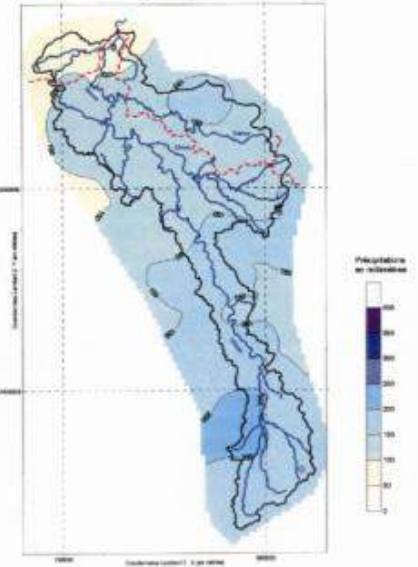
Les trois crues types de la Meuse

Figure 7

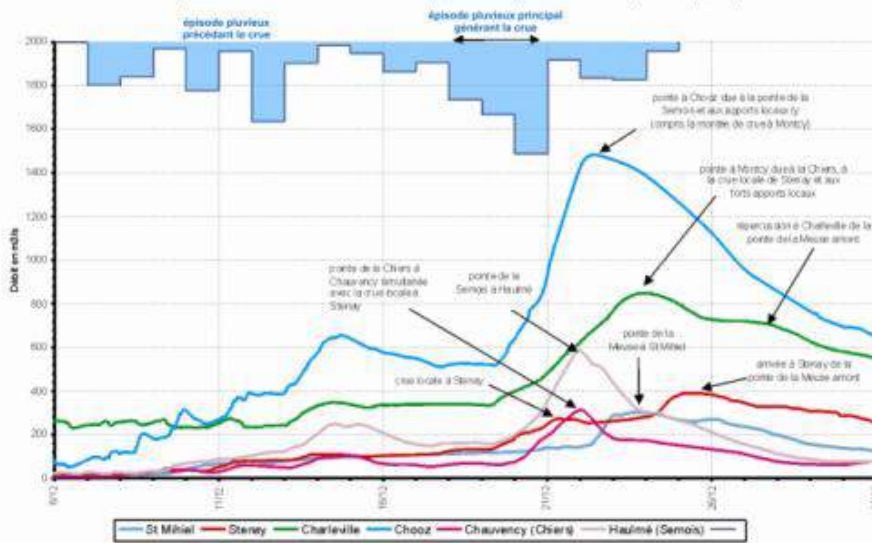
Exemple de crue simple à prédominance "amont" à Montcy et à Chooz (avril 1983 - un épisode pluvieux principal)



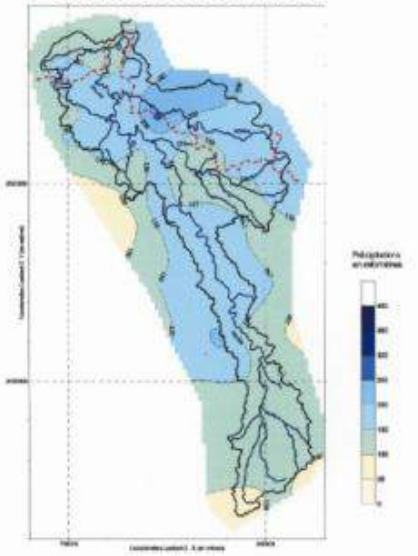
Précipitations sur le bassin-versant de la Meuse, du 4 au 28 avril 83.



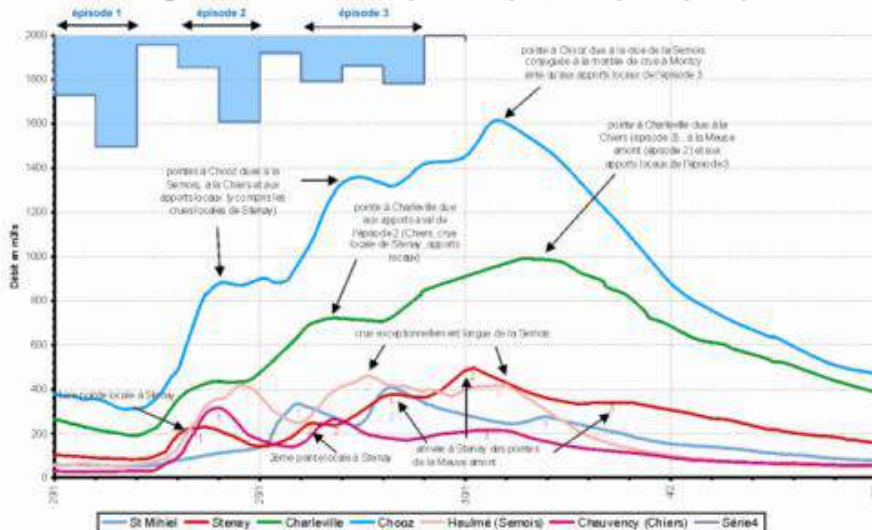
Exemple de crue simple à prédominance "aval" à Montcy et à Chooz (décembre 1993 - un épisode pluvieux principal)



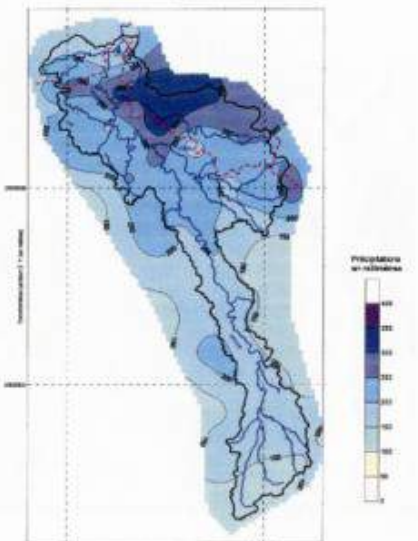
Précipitations sur le bassin-versant de la Meuse, du 15 au 25 décembre 93.



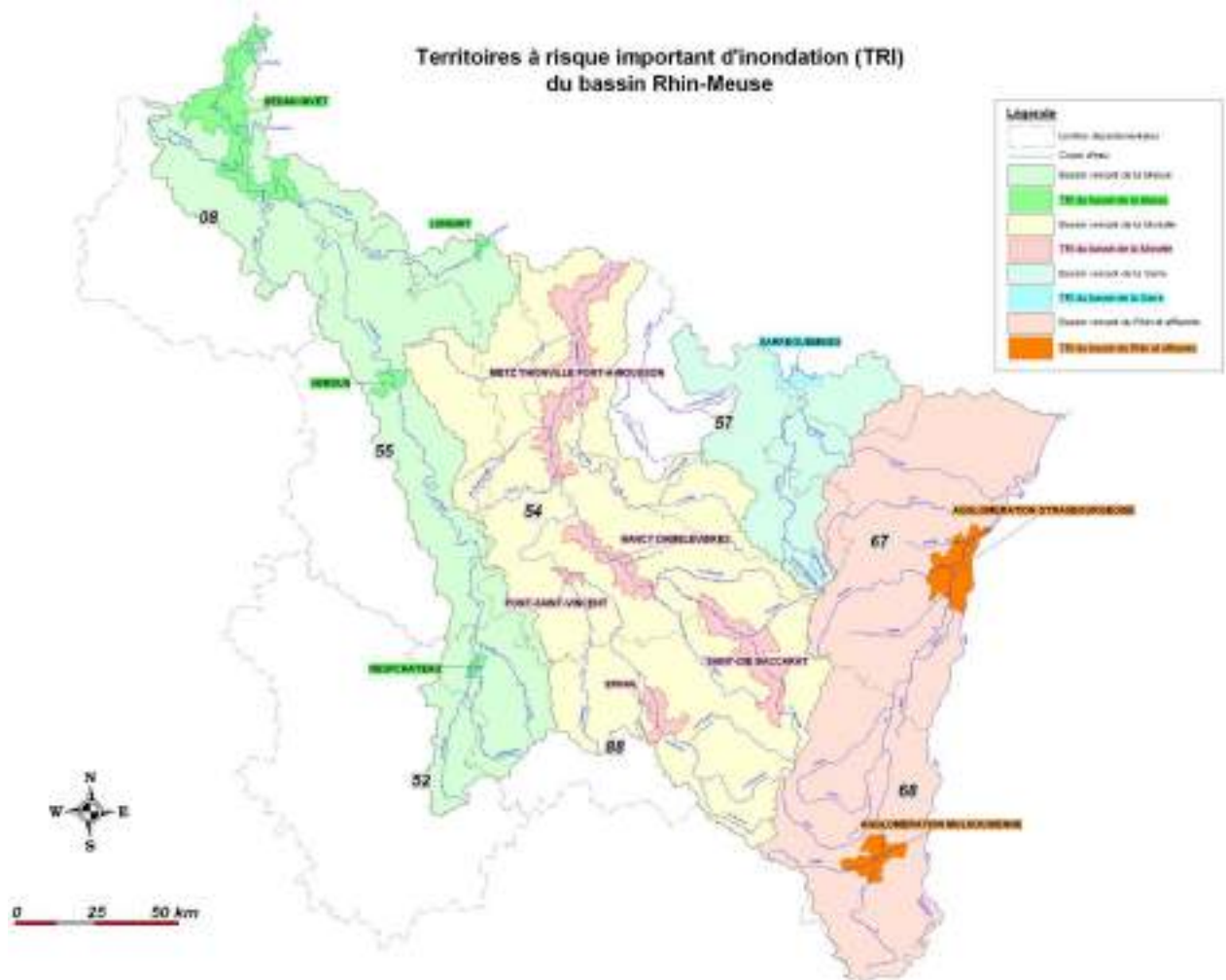
Exemple de crue multiple exceptionnelle (janvier 1995 - trois épisodes pluvieux principaux)



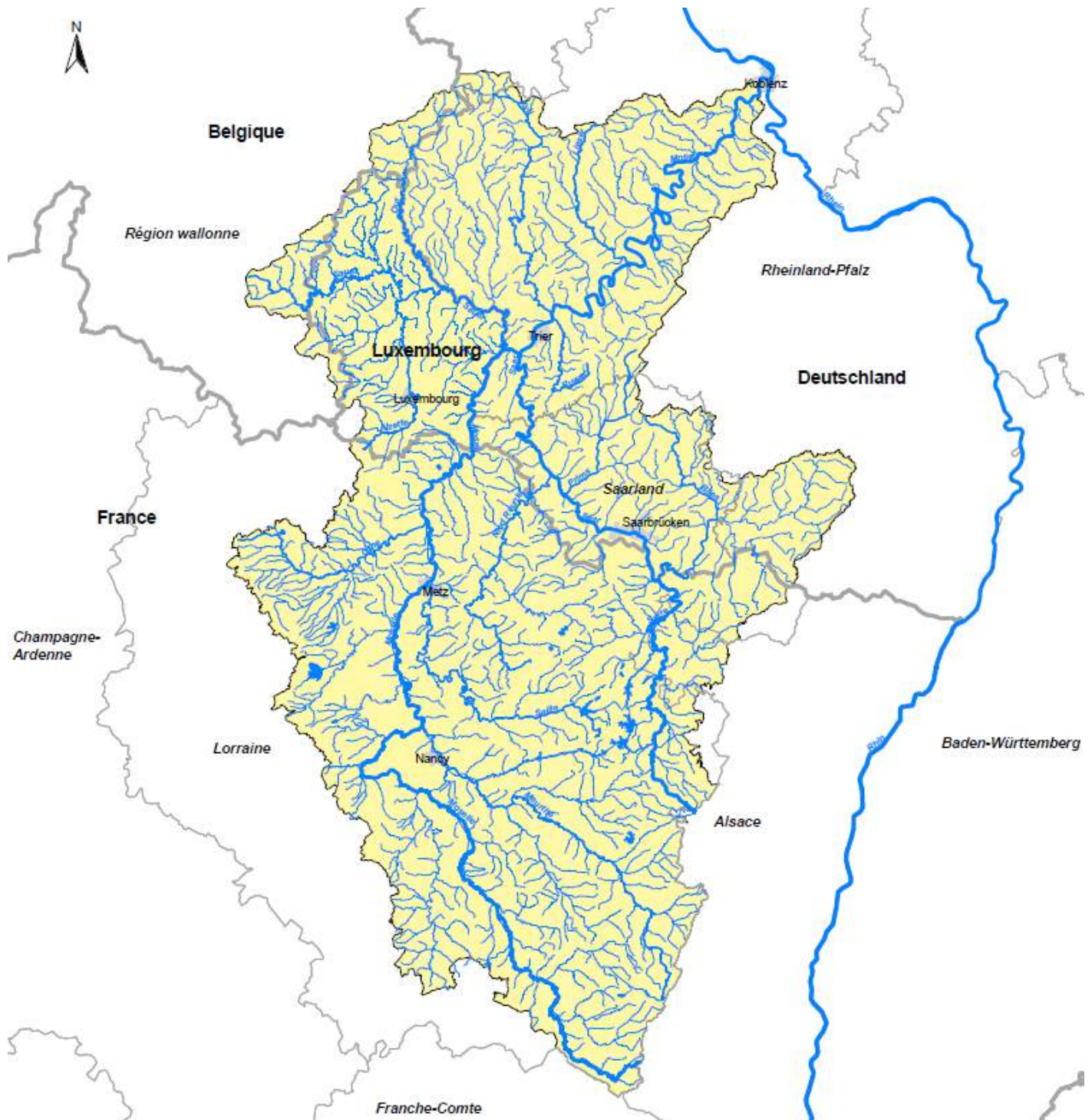
Précipitations sur le bassin-versant de la Meuse, du 21 janvier au 6 février 95.



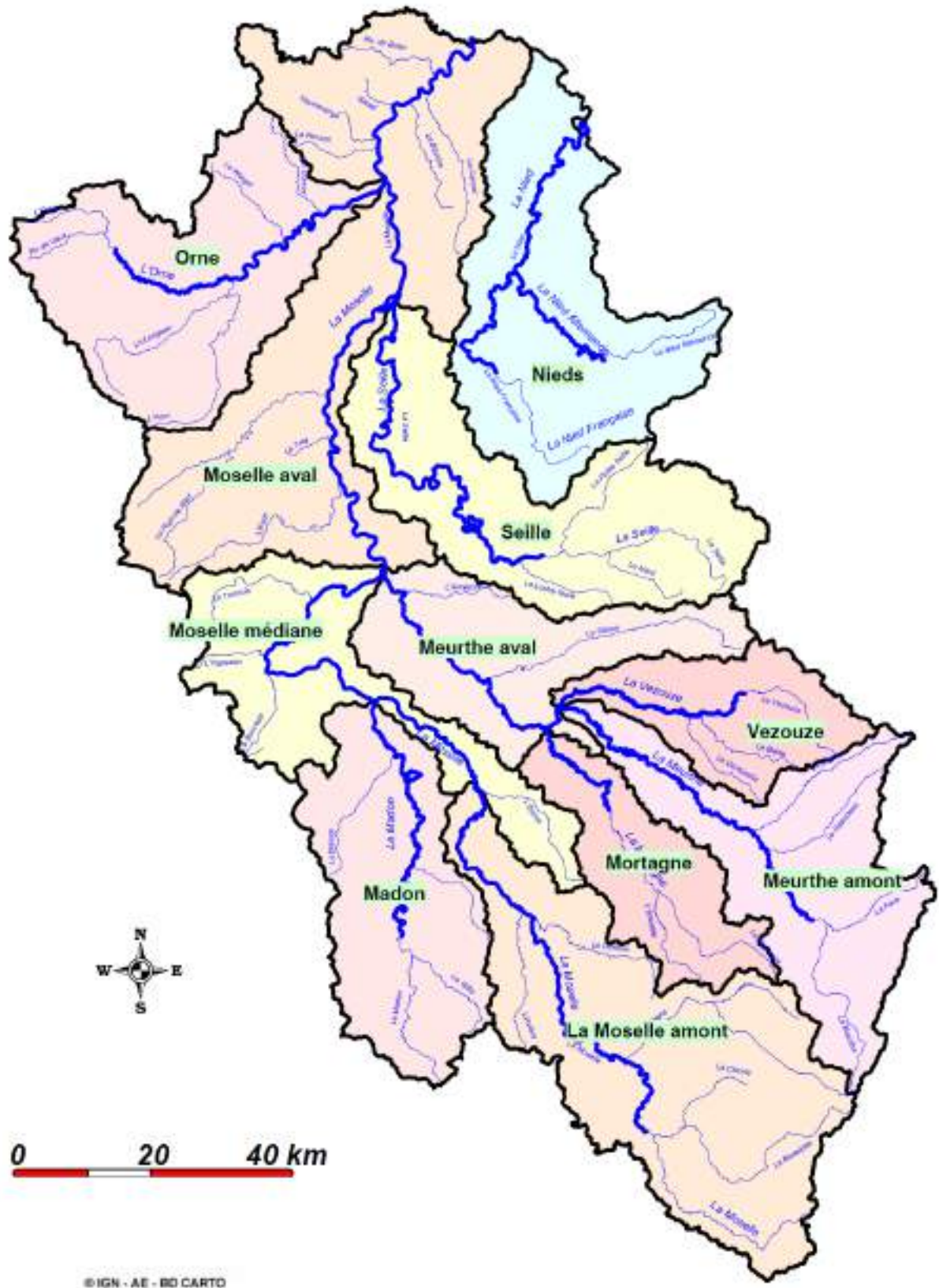
Annexe A5 : Carte – Localisation des Territoires à Risques Importants d’Inondation (TRI) du bassin Rhin-Meuse



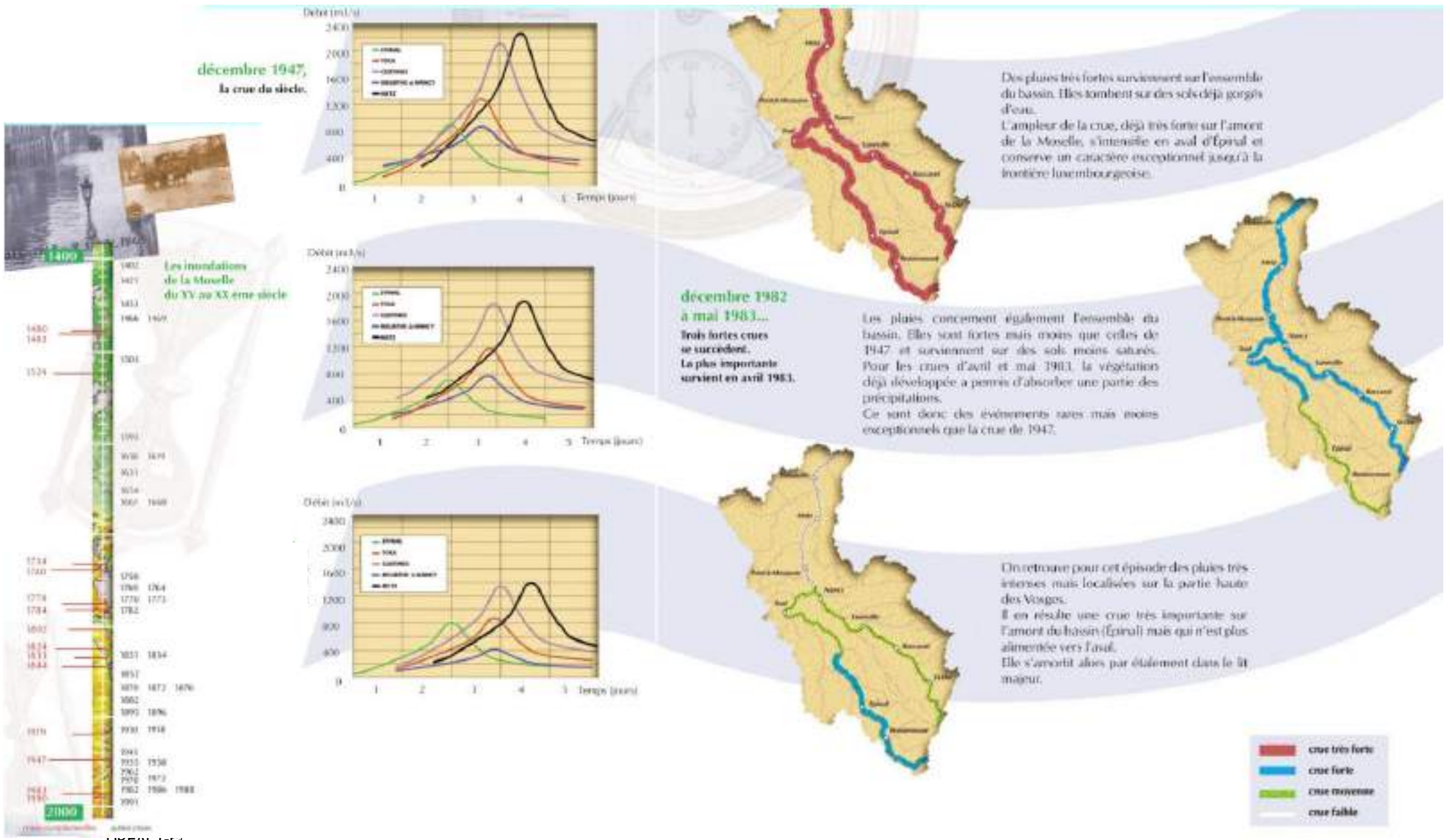
Annexe A6 : Carte - Bassin versant international de la Moselle (y compris bassin des Niefs)



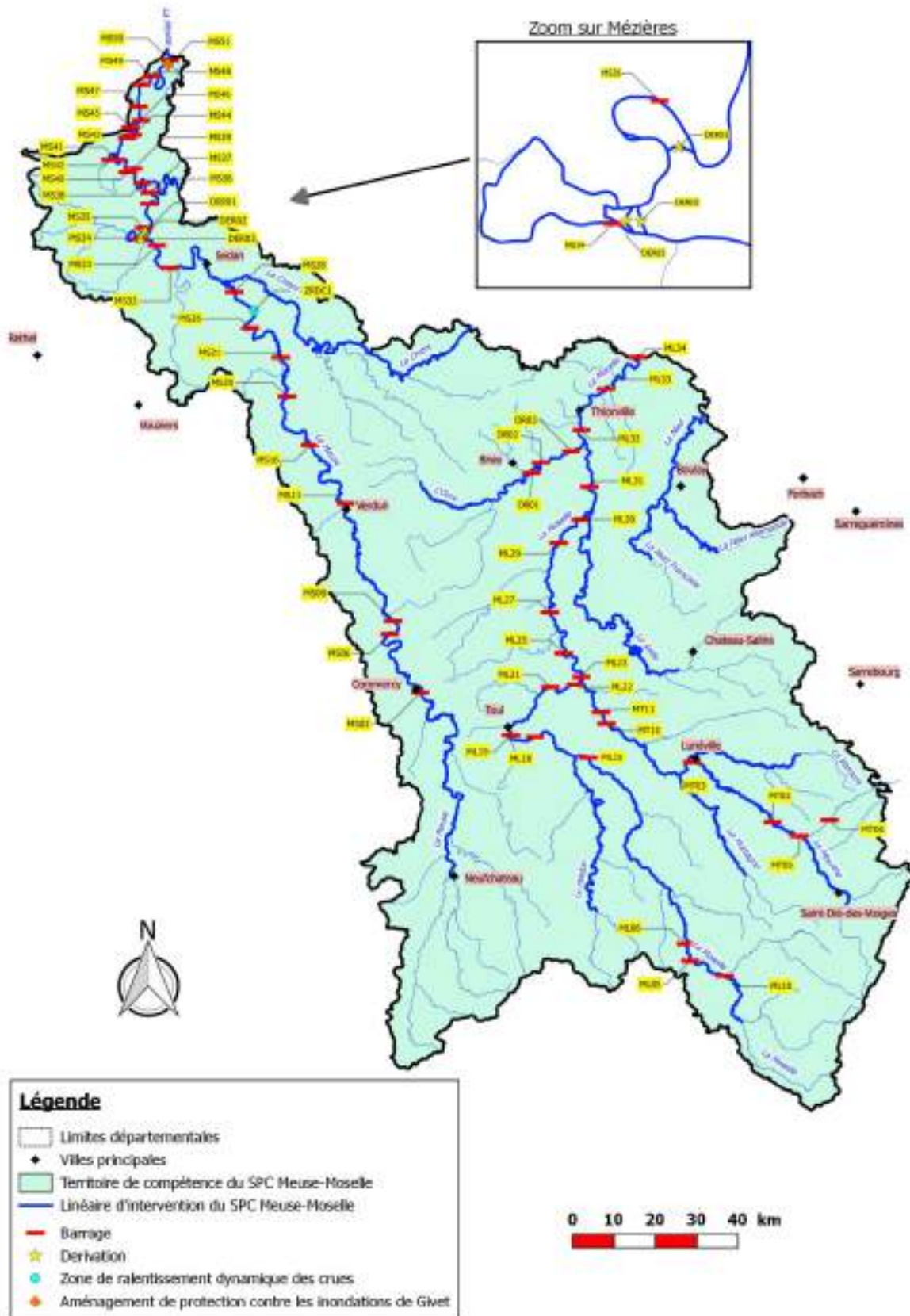
Annexe A7 : Carte - Sous-bassins français de la Moselle et des Niefs



Annexe A8 : Figure - Les différents types de crues de la Moselle et les crues exceptionnelles



Annexe A9 : Carte - Ouvrages hydrauliques pouvant avoir une influence en cas de crue sur le territoire du SPC Meuse-Moselle



Annexe A10 : Tableaux - Ouvrages hydrauliques pouvant avoir une influence en cas de crue sur le territoire du SPC Meuse-Moselle

BASSIN DE LA MEUSE (PAGE 1 SUR 2)

CODE	NOM DU BARRAGE	RIVIERE	DEP	COMMUNE	GESTIONNAIRE DE L'OUVRAGE EN CRUE	TYPE D'OUVRAGE
MS02	BARRAGE DE COMMERCY	Meuse	55	COMMERCY	VNF-DTNE	Barrage à clapets deversants (2 passes) reconstruit en 1998
MS06	BARRAGE DE MONTMEUSE	Meuse	55	CHAUVONCOURT	VNF-DTNE	BARRAGE A CLAPETS MOBILES (3 passes) reconstruit en 1995
MS08	BARRAGE DE MAIZEY	Meuse	55	MAIZEY	VNF-DTNE	3 clapets "ventre de poissons"
MS13	BARRAGE DE BELLEVILLE	Meuse	55	BELLEVILLE-SUR-MEUSE	BAMEO	seuil vanné automatisé, barrage gonflable à l'eau
MS16	BARRAGE DE SIVRY SUR MEUSE	Meuse	55	SIVRY-SUR-MEUSE	BAMEO	seuil vanné automatisé, barrage gonflable à l'eau
MS20	BARRAGE DE SASSEY SUR MEUSE	Meuse	55	SASSEY-SUR-MEUSE	BAMEO	seuil vanné automatisé
MS21	BARRAGE DE STENAY 2	Meuse	55	STENAY	BAMEO	seuil vanné automatisé
MS26	BARRAGE DE ALMA	Meuse	08	MOUZON	BAMEO	seuil vanné automatisé
MS28	BARRAGE DE VILLERS-DEVANT-MOUZON	Meuse	08	VILLERS-DEVANT-MOUZON	BAMEO	seuil vanné automatisé
MS32	BARRAGE DE DOM-LE-MESNIL	Meuse	08	DOM-LE-MESNIL	BAMEO	seuil vanné automatisé
MS33	BARRAGE DE ROMERY	Meuse	08	LUMES	BAMEO	seuil vanné automatisé
MS34	BARRAGE DE MEZIERES	Meuse	08	CHARLEVILLE-MEZIERES	BAMEO	seuil vanné automatisé
MS35	BARRAGE DE MONTCY-NOTRE-DAME	Meuse	08	MONTCY-NOTRE-DAME	BAMEO	seuil vanné automatisé
MS36	BARRAGE DE JOIGNY-SUR-MEUSE	Meuse	08	JOIGNY-SUR-MEUSE	BAMEO	seuil vanné automatisé
MS37	BARRAGE DE LEVREZY	Meuse	08	BOGNY-SUR-MEUSE	BAMEO	seuil vanné automatisé
MS38	BARRAGE DE MONTHERME	Meuse	08	MONTHERME	VNF-DTNE	barrage avec 6 clapets métalliques de 15 m d'ouverture
MS39	BARRAGE DE PETITE-COMMUNE	Meuse	08	LAIFOUR	BAMEO	seuil vanné automatisé
MS40	BARRAGE DE DAMES-DE-MEUSE	Meuse	08	REVIN	BAMEO	seuil vanné automatisé
MS41	BARRAGE D'ORZY	Meuse	08	REVIN	BAMEO	seuil vanné automatisé
MS42	BARRAGE ST NICOLAS	Meuse	08	REVIN	BAMEO	seuil vanné automatisé
MS43	BARRAGE ST JOSEPH	Meuse	08	FUMAY	BAMEO	seuil vanné automatisé
MS44	BARRAGE DE L'UF	Meuse	08	FUMAY	BAMEO	seuil vanné automatisé
MS45	BARRAGE DE VANNE-ALCORPS	Meuse	08	HAYBES	BAMEO	seuil vanné automatisé
MS46	BARRAGE DE FEPIN	Meuse	08	FEPIN	BAMEO	seuil vanné automatisé
MS47	BARRAGE DE MONTIGNY SUR MEUSE	Meuse	08	MONTIGNY-SUR-MEUSE	BAMEO	seuil vanné automatisé

BASSIN DE LA MEUSE (PAGE 2 SUR 2)

CODE	NOM DU BARRAGE	RIVIERE	DEP	COMMUNE	GESTIONNAIRE DE L'OUVRAGE EN CRUE	TYPE D'OUVRAGE
MS48	BARRAGE DE MOUYON	Meuse	08	VIREUX-WALLERAN	BAMEO	seuil vanné automatisé
MS49	BARRAGE DE HAM SUR MEUSE	Meuse	08	HAM-SUR-MEUSE	BAMEO	seuil vanné automatisé
MS50	BARRAGE DES QUATRE CHEMINEES	Meuse	08	GIVET	BAMEO	seuil vanné automatisé (barrage à clapets)
MS51	Protections contre les inondations	Meuse	08	GIVET	CC Ardenne Rives de Meuse	Protections amovibles et digues
ZRDC1	ZRDC DE MOUZON	Meuse	08	MOUZON	EPAMA	Zone Dynamique de Retenue des Crues
DER01	DERIVATION DE MONTCY	Meuse	08	MONTCY-NOTRE-DAME	Ardenne Métropole	Canal de dérivation
DER02	DERIVATION DE MEZIERES	Meuse	08	CHARLEVILLE-MEZIERES	Ardenne Métropole	Canal de dérivation
DER03	DERIVATION DU CANAL MAZARIN	Meuse	08	CHARLEVILLE-MEZIERES	Ardenne Métropole	Canal de dérivation

BASSIN DE LA MOSELLE

CODE	NOM DU BARRAGE	RIVIERE	DEP	COMMUNE	GESTIONNAIRE DE L'OUVRAGE EN CRUE	TYPE D'OUVRAGE
ML05	BARRAGE SAINT-LAURENT	Moselle	88	EPINAL	SNC Saint-Laurent	MOBILE 3 vannes segment + vanne de chasse
ML06	BARRAGE DE LA GOSSE	Moselle	88	EPINAL	GERECO (SCI)	TYPE POIDS au-dessus duquel des clapets mobiles ont été installés
ML10	BARRAGE DE JARMENIL	Moselle	88	POUXEUX	ENTREPRISE TENTHOREY	Barrage 3 vannes clapet + un seuil libre
ML15	BARRAGE DE MEREVILLE	Moselle	54	MEREVILLE	METROPOLE DU GRAND NANCY	Mobile à 4 vannes Wagons + vanne toit à régulation automatique
ML18	BARRAGE DE VILLEY-LE-SEC	Moselle	54	VILLEY-LE-SEC	VNF-DTNE	MOBILE 3 clapets/segments
ML19	BARRAGE DE CHAUDENEY	Moselle	54	CHAUDENEY-SUR-MOSELLE	VNF-DTNE	MOBILE 3 segments et 3 clapets
ML21	BARRAGE DE AINGERAY	Moselle	54	LIVERDUN	VNF-DTNE	MOBILE 3 vannes/clapets
ML22	BARRAGE DE POMPEY-FROUARD	Moselle	54	FROUARD	VNF-DTNE	MOBILE
ML23	BARRAGE DE POMPEY	Moselle	54	FROUARD	VNF-DTNE	MOBILE 2 cylindres
ML25	BARRAGE DU LIEGEOT	Moselle	54	AUTREVILLE	VNF-DTNE	MOBILE 3 vannes wagons
ML27	BARRAGE DE PONT-A-MOUSSON	Moselle	54	PONT-A-MOUSSON	VNF-DTNE	MOBILE - 1 volet en rive Gauche et Droite et 2 segments au centre
ML29	BARRAGE DE JOUY-AUX-ARCHES	Moselle	57	METZ	VNF-DTNE	MOBILE 2 clapets en rive et 3 cylindres au milieu du barrage
ML30	BARRAGE DE WADRINEAU	Moselle	57	METZ	USINE D'ELECTRICITE DE METZ (U.E.M.)	MOBILE 2 clapets de 45 m
ML31	BARRAGE D'ARGANCY	Moselle	57	ARGANCY	VNF-DTNE	MOBILE 4 vannes/cylindre
ML32	BARRAGE D'UCKANGE	Moselle	57	BERTRANGE	VNF-DTNE	MOBILE à cylindre (4)
ML33	BARRAGE DE KOENIGSMACKER	Moselle	57	KOENIGSMACKER	VNF-DTNE	MOBILE (2 clapets rive gauche + 2 segments rive droite de 27.5 m)
ML34	BARRAGE D'APACH	Moselle	57	APACH	VNF-DTNE	MOBILE 2 segments + 1 clapet (3 passes de 27.50m)
MT02	BARRAGE DE BACCARAT	Meurthe	54	BACCARAT	BOUCHOT ET CIE (SNC)	SEUIL FIXE + 6 Clapets automatisés + 5 vannes automatiques (2.20 m x 2.50 m)
MT03	BARRAGE DES GRANDS MOULINS (LUNEVILLE)	Meurthe	54	LUNEVILLE	BOUCHOT ET CIE (SNC)	SEUIL FIXE DE TYPE POIDS SURMONTE DE 5 CLAPETS MOBILES
MT05	BARRAGE DE RAON L'ETAPE	Meurthe	88	RAON L'ETAPE	JARMENIL HE	BARRAGE MOBILE
MT06	BARRAGE DE VIEUX PRE	Plaine	88	CELLES sur PLAINE	EDF	BARRAGE EN REMBLAI
MT10	BARRAGE DE LA CALIFORNIE	Meurthe	54	TOMBLAINE	SOCIETE D'HYDROELECTRICITE DE LA MOSELLE	SEUIL FIXE + 3 VANNES LEVANTES + 3 CLAPETS
MT11	BARRAGE DE NANCY	Meurthe	54	NANCY	METROPOLE DU GRAND NANCY	SEUIL FIXE + 3 VANNES CLAPETS
OR01	BARRAGE DE HOMECOURT	Orne	54	HOMECOURT	Syndicat des communes riveraines de l'Orne	Mobile
OR02	BARRAGE DE BETH	Orne	57	MOYEUVRE GRANDE	SVEO et commune de Moyeuvre-Grande	vannes guillotines
OR03	BARRAGE DE GANDRANGE	Orne	57	GANDRANGE	ARCELOR MITTAL	Mobile

ANNEXES B - REGLEMENT

Annexe B1 – Carte - Territoire de compétence du SPC Meuse-Moselle, périmètre du SDPC et autorités étrangères concernées par les échanges internationaux

Annexe B2 – Carte – Tronçons de vigilance du SPC Meuse-Moselle

Annexe B3 – Tableau - Tronçons de vigilance du SPC Meuse-Moselle

Annexe B4 – Tableaux – Liste des collectivités territoriales au profit desquelles l'État met en place un dispositif de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues

Annexe B5 – Cartes – Communes et stations rattachées aux tronçons

Annexe B6 – Tableaux – Stations utiles à la vigilance et à la prévision des crues sur le réseau surveillé

Annexe B7 – Carte – Stations utiles à la vigilance et à la prévision des crues sur le réseau surveillé

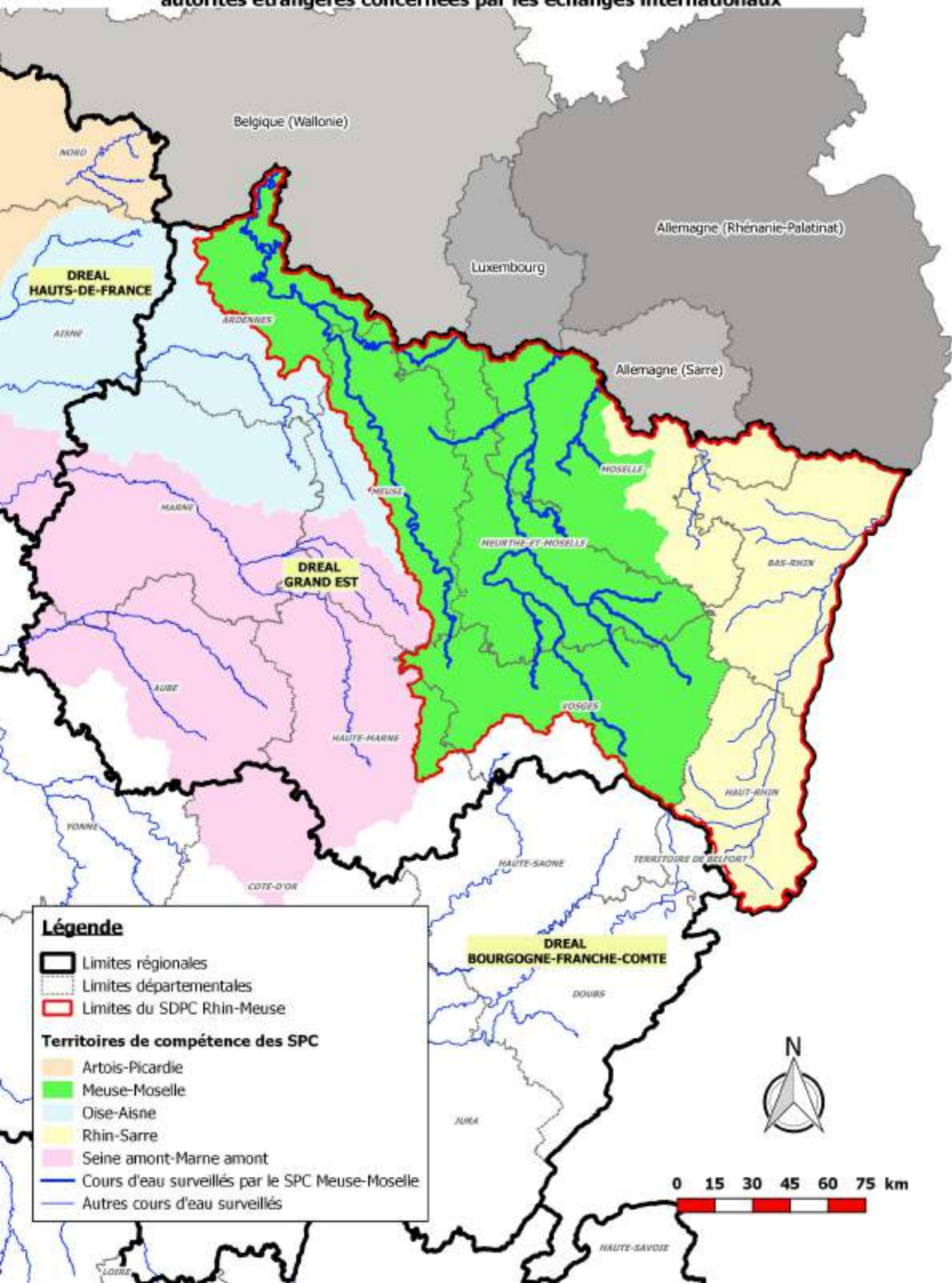
Annexe B8 – Fiches – Situations de crues associées aux tronçons de vigilance

Annexe B9 – Liste des destinataires de la diffusion locale par mail Vigicrues

Annexe B10 – Arrêté préfectoral approuvant le présent règlement

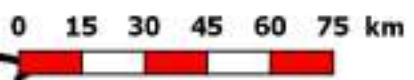
Annexe B1

Carte - Territoire de compétence du SPC Meuse-Moselle, périmètre du SDPC et autorités étrangères concernées par les échanges internationaux



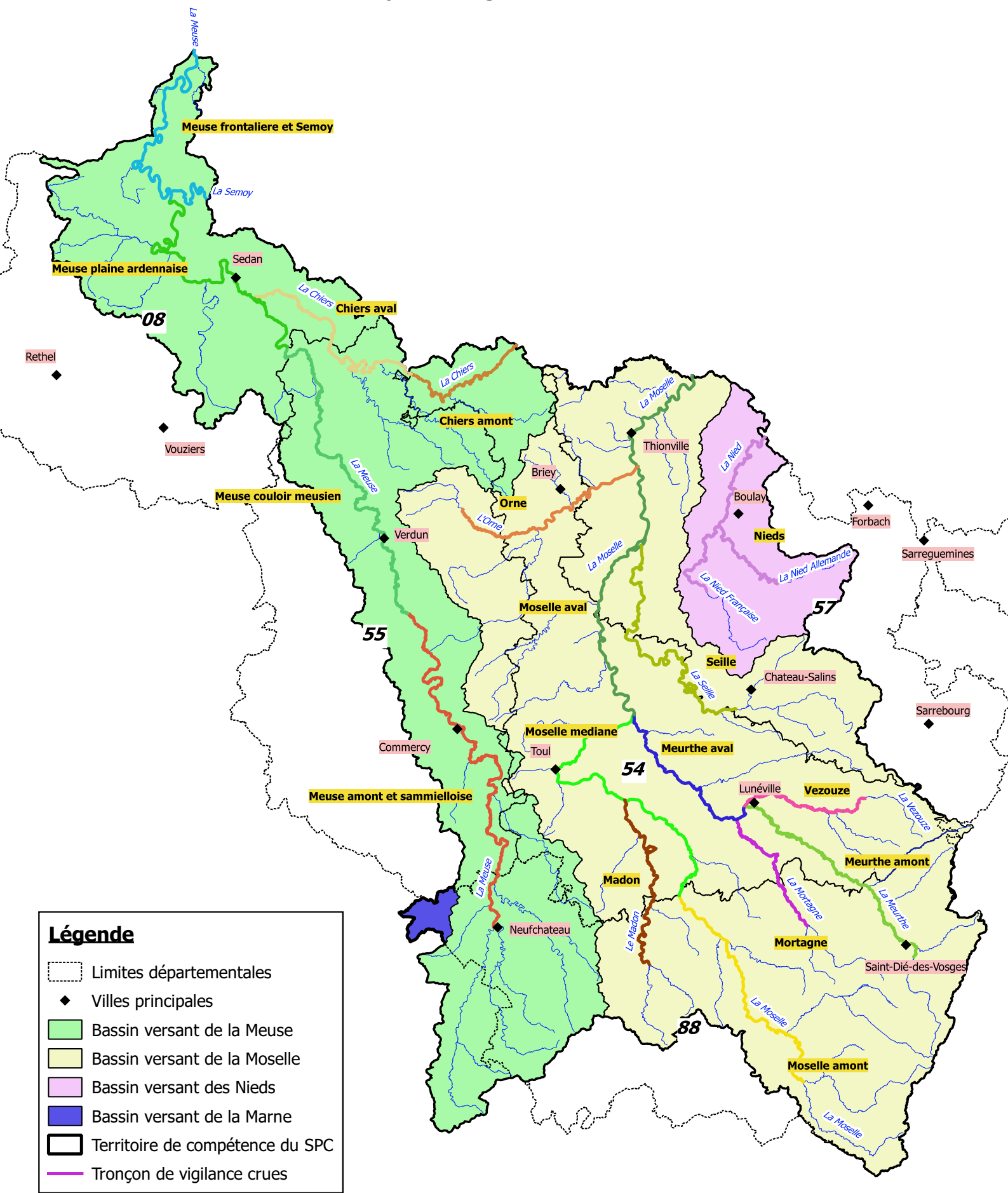
Légende

-  Limites régionales
 -  Limites départementales
 -  Limites du SDPC Rhin-Meuse
- Territoires de compétence des SPC**
-  Artois-Picardie
 -  Meuse-Moselle
 -  Oise-Aisne
 -  Rhin-Sarre
 -  Seine amont-Marne amont
-  Cours d'eau surveillés par le SPC Meuse-Moselle
 -  Autres cours d'eau surveillés



Annexe B2

Carte – Tronçons de vigilance du SPC Meuse-Moselle



0 10 20 30 40 km



Annexe B3 – Tableau – Tronçons de vigilance du SPC Meuse-Moselle

Bassin	Tronçon	Cours d'eau	Limite amont	Limite aval	Dpts
Meuse	Meuse amont et sammielloise	Meuse	Confluence entre Meuse et Mouzon	Troyon (55)	88, 55
	Meuse couloir meusien	Meuse	Tilly-sur-Meuse (55)	Sortie département de la Meuse	55
	Meuse plaine ardennaise	Meuse	Entrée département des Ardennes	Bogny-sur-Meuse (08)	08
	Meuse frontalière et Semoy	Meuse	Monthermé (08)	Frontière franco-belge	08
		Semoy	Entrée de la Semoy en France	Confluence avec la Meuse	
	Chiers amont	Chiers	Entrée de la Chiers en France	Sortie département de Meurthe-et-Moselle	54
Chiers aval	Chiers	Entrée département de la Meuse	Confluence avec la Meuse	55, 08	
Moselle	Meurthe amont	Meurthe	Sainte-Marguerite (88)	Confluence avec la Vezouze	88, 54
	Vezouze	Vezouze	Blamont (54)	Confluence avec la Meurthe	54
	Mortagne	Mortagne	Rambervillers (88)	Confluence avec la Meurthe	88, 54
	Meurthe aval	Meurthe	Confluence Meurthe et Vezouze	Confluence avec la Moselle	54
	Moselle amont	Moselle	Saint-Étienne-Lès-Remiremont (88)	Sortie département des Vosges	88
	Moselle Médiane	Moselle	Entrée département Meurthe-et-Moselle	Confluence avec la Meurthe	54
	Madon	Madon	Confluence Madon et Gitte	Confluence avec la Moselle	88, 54
	Moselle Aval	Moselle	Confluence avec la Meurthe	Frontière franco-allemande	54, 57
	Seille	Seille	Chambrey (57)	Confluence avec la Moselle	54, 57
	Orne	Orne	Etain (55)	Confluence avec la Moselle	55, 54, 57
	Nieds	Nied française	Ancerville (57)	Confluence avec Nied Allemande	57
Nied allemande		Faulquemont (57)	Confluence avec Nied française		
Nied réunie		Confluence des Nied allemande et française	Frontière franco-allemande		

Annexe B4 – Tableaux – Liste des collectivités territoriales au profit desquelles l'État met en place un dispositif de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues

DEPARTEMENT DES ARDENNES

DEP	COMMUNE	N°INSEE	TRONCON DE VIGILANCE	RIVIERE
08	AIGLEMONT	8003	Meuse plaine ardennaise	Meuse
08	ANCHAMPS	8011	Meuse frontalière et Semoy	Meuse
08	AUBRIVES	8028	Meuse frontalière et Semoy	Meuse
08	AUTRECHART-ET-POURRON	8034	Meuse plaine ardennaise	Meuse
08	LES AYVELLES	8040	Meuse plaine ardennaise	Meuse
08	BALAN	8043	Meuse plaine ardennaise	Meuse
08	BAZEILLES	8053	Meuse plaine ardennaise	Meuse
08	BLAGNY	8067	Chiers aval	Chiers
08	BOGNY-SUR-MEUSE	8081	Meuse plaine ardennaise	Meuse
08	BREVILLY	8083	Chiers aval	Chiers
08	CARIGNAN	8090	Chiers aval	Chiers
08	CHALANDRY-ELAIRE	8096	Meuse plaine ardennaise	Meuse
08	CHARLEVILLE-MEZIERES	8105	Meuse plaine ardennaise	Meuse
08	CHOOZ	8122	Meuse frontalière et Semoy	Meuse
08	DEVILLE	8139	Meuse frontalière et Semoy	Meuse
08	DOM-LE-MESNIL	8140	Meuse plaine ardennaise	Meuse
08	DONCHERY	8142	Meuse plaine ardennaise	Meuse
08	DOUZY	8145	Chiers aval	Chiers
08	EUILLY-ET-LOMBUT	8159	Chiers aval	Chiers
08	FEPIN	8166	Meuse frontalière et Semoy	Meuse
08	LA FERTE-SUR-CHIERS	8168	Chiers aval	Chiers
08	FLIZE	8173	Meuse plaine ardennaise	Meuse
08	FLOING	8174	Meuse plaine ardennaise	Meuse
08	FROMY	8184	Chiers aval	Chiers
08	FUMAY	8185	Meuse frontalière et Semoy	Meuse
08	GIVET	8190	Meuse frontalière et Semoy	Meuse
08	GLAIRE	8194	Meuse plaine ardennaise	Meuse
08	HAM-SUR-MEUSE	8207	Meuse frontalière et Semoy	Meuse
08	HAULME	8217	Meuse frontalière et Semoy	Semoy
08	LES HAUTES-RIVIERES	8218	Meuse frontalière et Semoy	Semoy
08	HAYBES	8222	Meuse frontalière et Semoy	Meuse
08	HIERGES	8226	Meuse frontalière et Semoy	Meuse
08	JOIGNY-SUR-MEUSE	8237	Meuse plaine ardennaise	Meuse
08	LAIFOUR	8242	Meuse frontalière et Semoy	Meuse
08	LETANNE	8252	Meuse plaine ardennaise	Meuse
08	LINAY	8255	Chiers aval	Chiers
08	LUMES	8263	Meuse plaine ardennaise	Meuse
08	MARGUT	8276	Chiers aval	Chiers
08	LES MAZURES	8284	Meuse frontalière et Semoy	Meuse

DEP	COMMUNE	N°INSEE	TRONCON DE VIGILANCE	RIVIERE
08	MONTCY-NOTRE-DAME	8298	Meuse plaine ardennaise	Meuse
08	MONTHERME	8302	Meuse frontalière et Semoy	Meuse et Semoy
08	MONTIGNY-SUR-MEUSE	8304	Meuse frontalière et Semoy	Meuse
08	MOUZON	8311	Meuse plaine ardennaise	Meuse
08	NOUVION-SUR-MEUSE	8327	Meuse plaine ardennaise	Meuse
08	NOUZONVILLE	8328	Meuse plaine ardennaise	Meuse
08	NOYERS-PONT-MAUGIS	8331	Meuse plaine ardennaise	Meuse
08	OSNES	8336	Chiers aval	Chiers
08	POURU-SAINT-REMY	8343	Chiers aval	Chiers
08	PRIX-LES-MEZIERES	8346	Meuse plaine ardennaise	Meuse
08	RANCENNES	8353	Meuse frontalière et Semoy	Meuse
08	REMILLY-AILLICOURT	8357	Meuse plaine ardennaise	Meuse
08	REVIN	8363	Meuse frontalière et Semoy	Meuse
08	ROCROI	8367	Meuse frontalière et Semoy	Meuse
08	SACHY	8375	Chiers aval	Chiers
08	SAILLY	8376	Chiers aval	Chiers
08	SAINT-LAURENT	8385	Meuse plaine ardennaise	Meuse
08	SAINT-MENGES	8391	Meuse plaine ardennaise	Meuse
08	SEDAN	8409	Meuse plaine ardennaise	Meuse
08	TETAIGNE	8444	Chiers aval	Chiers
08	THILAY	8448	Meuse frontalière et Semoy	Semoy
08	TOURNAVAUX	8456	Meuse frontalière et Semoy	Semoy
08	VILLERS-DEVANT-MOUZON	8477	Meuse plaine ardennaise	Meuse
08	VILLERS-SEMEUSE	8480	Meuse plaine ardennaise	Meuse
08	VILLERS-SUR-BAR	8481	Meuse plaine ardennaise	Meuse
08	VILLY	8485	Chiers aval	Chiers
08	VIREUX-MOLHAIN	8486	Meuse frontalière et Semoy	Meuse
08	VIREUX-WALLERAND	8487	Meuse frontalière et Semoy	Meuse
08	VRIGNE-MEUSE	8492	Meuse plaine ardennaise	Meuse
08	WADELINCOURT	8494	Meuse plaine ardennaise	Meuse
08	WARCQ	8497	Meuse plaine ardennaise	Meuse

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

DEP	COMMUNE	N°INSEE	TRONCON DE VIGILANCE	RIVIERE
54	ABAUCOURT	54001	Seille	Seille
54	AFFRACOURT	54005	Madon	Madon
54	AINGERAY	54007	Moselle mediane	Moselle
54	ARMAUCOURT	54021	Seille	Seille
54	ARNAVILLE	54022	Moselle aval	Moselle
54	ARRAYE-ET-HAN	54024	Seille	Seille
54	ART-SUR-MEURTHE	54025	Meurthe aval	Meurthe
54	ATTON	54027	Moselle aval	Moselle
54	AUBOUE	54028	Orne	Orne
54	AUTREVILLE-SUR-MOSELLE	54031	Moselle aval	Moselle
54	AUTREY	54032	Madon	Madon
54	AZELOT	54037	Moselle mediane	Moselle
54	AZERAILLES	54038	Meurthe amont	Meurthe
54	BACCARAT	54039	Meurthe amont	Meurthe
54	BAINVILLE-AUX-MIROIRS	54042	Moselle mediane	Moselle
54	BAINVILLE-SUR-MADON	54043	Madon	Madon
54	BARBONVILLE	54045	Meurthe aval	Meurthe
54	BAYON	54054	Moselle mediane	Moselle
54	BELLEAU	54059	Seille	Seille
54	BELLEVILLE	54060	Moselle aval	Moselle
54	BENAMENIL	54061	Vezouze	Vezouze
54	BENNEY	54062	Moselle mediane	Moselle
54	BERTRICHAMPS	54065	Meurthe amont	Meurthe
54	BEY-SUR-SEILLE	54070	Seille	Seille
54	BEZAUMONT	54072	Moselle aval	Moselle
54	BLAINVILLE-SUR-L'EAU	54076	Meurthe aval	Meurthe
54	BLAMONT	54077	Vezouze	Vezouze
54	BLEMEREY	54078	Vezouze	Vezouze
54	BLENOD-LES-PONT-A-MOUSSON	54079	Moselle aval	Moselle
54	BONCOURT	54082	Orne	Orne
54	BOUXIERES-AUX-DAMES	54090	Meurthe aval	Meurthe
54	BRALLEVILLE	54094	Madon	Madon
54	VAL DE BRIEY	54099	Orne	Orne
54	BRIN-SUR-SEILLE	54100	Seille	Seille
54	BURTHECOURT-AUX-CHENES	54108	Moselle mediane	Moselle
54	CEINTREY	54109	Madon	Madon
54	CHALIGNY	54111	Moselle mediane	Moselle
54	CHAMPEY-SUR-MOSELLE	54114	Moselle aval	Moselle
54	CHAMPIGNEULLES	54115	Meurthe aval	Meurthe
54	CHANTEHEUX	54116	Vezouze	Vezouze
54	CHARENCEY-VEZIN	54118	Chiers amont	Chiers
54	CHAUDENEY-SUR-MOSELLE	54122	Moselle mediane	Moselle
54	CHENEVIÈRES	54125	Meurthe amont	Meurthe

DEP	COMMUNE	N°INSEE	TRONCON DE VIGILANCE	RIVIERE
54	CHENICOURT	54126	Seille	Seille
54	CLEMERY	54131	Seille	Seille
54	COLMEY	54134	Chiers amont	Chiers
54	CONFLANS-EN-JARNISY	54136	Orne	Orne
54	CONS-LA-GRANDVILLE	54137	Chiers amont	Chiers
54	CREVECHAMPS	54144	Moselle mediane	Moselle
54	CROISMARE	54148	Vezouze	Vezouze
54	CUSTINES	54150	Meurthe aval	Meurthe
54	CUSTINES	54150	Moselle aval	Moselle
54	CUTRY	54151	Chiers amont	Chiers
54	DAMELEVIERES	54152	Meurthe aval	Meurthe
54	DENEUVRE	54154	Meurthe amont	Meurthe
54	DIEULOUARD	54157	Moselle aval	Moselle
54	DOMBASLE-SUR-MEURTHE	54159	Meurthe aval	Meurthe
54	DOMEVRE-SUR-VEZOUZE	54161	Vezouze	Vezouze
54	DOMJEVIN	54163	Vezouze	Vezouze
54	DOMMARTIN-LES-TOUL	54167	Moselle mediane	Moselle
54	EPIEZ-SUR-CHIERS	54178	Chiers amont	Chiers
54	EPLY	54179	Seille	Seille
54	FLAVIGNY-SUR-MOSELLE	54196	Moselle mediane	Moselle
54	FLIN	54199	Meurthe amont	Meurthe
54	FONTENOY-SUR-MOSELLE	54202	Moselle mediane	Moselle
54	FRAIMBOIS	54206	Meurthe amont	Meurthe
54	FREMENIL	54210	Vezouze	Vezouze
54	FROLOIS	54214	Madon	Madon
54	FROUARD	54215	Meurthe aval	Meurthe
54	FROUARD	54215	Moselle mediane	Moselle
54	GELACOURT	54217	Meurthe amont	Meurthe
54	GERBECOURT-ET-HAPLEMONT	54221	Madon	Madon
54	GERBEVILLER	54222	Mortagne	Mortagne
54	GIRAUMONT	54227	Orne	Orne
54	GLONVILLE	54229	Meurthe amont	Meurthe
54	GONDREVILLE	54232	Moselle mediane	Moselle
54	GRIPPORT	54238	Moselle mediane	Moselle
54	HAROUE	54252	Madon	Madon
54	HATRIZE	54253	Orne	Orne
54	HAUDONVILLE	54255	Mortagne	Mortagne
54	HAUSSONVILLE	54256	Moselle mediane	Moselle
54	HERBEVILLER	54259	Vezouze	Vezouze
54	HERIMENIL	54260	Meurthe amont	Meurthe
54	HERSERANGE	54261	Chiers amont	Chiers
54	HOMECOURT	54263	Orne	Orne
54	JARNY	54273	Orne	Orne
54	JARVILLE-LA-MALGRANGE	54274	Meurthe aval	Meurthe
54	JEANDELIZE	54277	Orne	Orne
54	JEVONCOURT	54278	Madon	Madon

DEP	COMMUNE	N°INSEE	TRONCON DE VIGILANCE	RIVIERE
54	JOEUF	54280	Orne	Orne
54	JOLIVET	54281	Vezouze	Vezouze
54	LABRY	54286	Orne	Orne
54	LACHAPELLE	54287	Meurthe amont	Meurthe
54	LAMATH	54292	Mortagne	Mortagne
54	LANEUVEVILLE-DEVANT-BAYON	54299	Moselle mediane	Moselle
54	LANEUVEVILLE-DEVANT-NANCY	54300	Meurthe aval	Meurthe
54	LANFROICOURT	54301	Seille	Seille
54	LARONXE	54303	Meurthe amont	Meurthe
54	LEMAINVILLE	54309	Madon	Madon
54	LESMENILS	54312	Seille	Seille
54	LETRICOURT	54313	Seille	Seille
54	LEXY	54314	Chiers amont	Chiers
54	LIVERDUN	54318	Moselle mediane	Moselle
54	LOISY	54320	Moselle aval	Moselle
54	LONGLAVILLE	54321	Chiers amont	Chiers
54	LONGUYON	54322	Chiers amont	Chiers
54	LONGWY	54323	Chiers amont	Chiers
54	LOREY	54324	Moselle mediane	Moselle
54	LUNEVILLE	54329	Vezouze	Vezouze
54	LUNEVILLE	54329	Meurthe amont	Meurthe
54	MAGNIERES	54331	Mortagne	Mortagne
54	MAIDIERES	54332	Moselle aval	Moselle
54	MAILLY-SUR-SEILLE	54333	Seille	Seille
54	MALZEVILLE	54339	Meurthe aval	Meurthe
54	MANGONVILLE	54344	Moselle mediane	Moselle
54	MANONVILLER	54349	Vezouze	Vezouze
54	MARAINVILLER	54350	Vezouze	Vezouze
54	MARBACHE	54351	Moselle aval	Moselle
54	MARON	54352	Moselle mediane	Moselle
54	MAXEVILLE	54357	Meurthe aval	Meurthe
54	MEREVILLE	54364	Madon	Madon
54	MEREVILLE	54364	Moselle mediane	Moselle
54	MESSEIN	54366	Moselle mediane	Moselle
54	MILLERY	54369	Moselle aval	Moselle
54	MOINEVILLE	54371	Orne	Orne
54	MONCEL-LES-LUNEVILLE	54373	Meurthe amont	Meurthe
54	MONCEL-SUR-SEILLE	54374	Seille	Seille
54	MONTIGNY-SUR-CHIERS	54378	Chiers amont	Chiers
54	MONT-SAINT-MARTIN	54382	Chiers amont	Chiers
54	MONT-SUR-MEURTHE	54383	Meurthe aval	Meurthe
54	MONT-SUR-MEURTHE	54383	Mortagne	Mortagne
54	MORVILLE-SUR-SEILLE	54387	Seille	Seille
54	MOUTIERS	54391	Orne	Orne
54	MOYEN	54393	Mortagne	Mortagne

DEP	COMMUNE	N°INSEE	TRONCON DE VIGILANCE	RIVIERE
54	NANCY	54395	Meurthe aval	Meurthe
54	NEUVES-MAISONS	54397	Moselle mediane	Moselle
54	NEUVILLER-SUR-MOSELLE	54399	Moselle mediane	Moselle
54	NOMENY	54400	Seille	Seille
54	NORROY-LES-PONT-A-MOUSSON	54403	Moselle aval	Moselle
54	OGEVILLER	54406	Vezouze	Vezouze
54	OLLEY	54408	Orne	Orne
54	ORMES-ET-VILLE	54411	Madon	Madon
54	PAGNY-SUR-MOSELLE	54415	Moselle aval	Moselle
54	PHLIN	54424	Seille	Seille
54	PIERRE-LA-TREICHE	54426	Moselle mediane	Moselle
54	PIERREVILLE	54429	Madon	Madon
54	POMPEY	54430	Moselle mediane	Moselle
54	PONT-A-MOUSSON	54431	Moselle aval	Moselle
54	PONT-SAINT-VINCENT	54432	Madon	Madon
54	PONT-SAINT-VINCENT	54432	Moselle mediane	Moselle
54	PORT-SUR-SEILLE	54433	Seille	Seille
54	PULLIGNY	54437	Madon	Madon
54	PUXE	54440	Orne	Orne
54	REHAINVILLER	54449	Meurthe aval	Meurthe
54	REHAINVILLER	54449	Meurthe amont	Meurthe
54	REHAINVILLER	54449	Vezouze	Vezouze
54	REHON	54451	Chiers amont	Chiers
54	RICHARDMENIL	54459	Moselle mediane	Moselle
54	ROSIERES-AUX-SALINES	54462	Meurthe aval	Meurthe
54	ROUVES	54464	Seille	Seille
54	ROVILLE-DEVANT-BAYON	54465	Moselle mediane	Moselle
54	SAINT-CLEMENT	54472	Meurthe amont	Meurthe
54	SAINT-MARD	54479	Moselle mediane	Moselle
54	SAINT-MARTIN	54480	Vezouze	Vezouze
54	SAINT-MAX	54482	Meurthe aval	Meurthe
54	SAINT-NICOLAS-DE-PORT	54483	Meurthe aval	Meurthe
54	SEXEY-AUX-FORGES	54505	Moselle mediane	Moselle
54	THEZEY-SAINT-MARTIN	54517	Seille	Seille
54	THIAVILLE-SUR-MEURTHE	54519	Meurthe amont	Meurthe
54	THIEBAUMENIL	54520	Vezouze	Vezouze
54	TOMBLAINE	54526	Meurthe aval	Meurthe
54	TONNOY	54527	Moselle mediane	Moselle
54	TOUL	54528	Moselle mediane	Moselle
54	UGNY	54537	Chiers amont	Chiers
54	VALLEROY	54542	Orne	Orne
54	VALLOIS	54543	Mortagne	Mortagne
54	VANDIERES	54546	Moselle aval	Moselle
54	VARANGEVILLE	54549	Meurthe aval	Meurthe

DEP	COMMUNE	N°INSEE	TRONCON DE VIGILANCE	RIVIERE
54	VATHIMENIL	54550	Meurthe amont	Meurthe
54	VAUDEVILLE	54553	Madon	Madon
54	VAUDIGNY	54554	Madon	Madon
54	VELLE-SUR-MOSELLE	54559	Moselle mediane	Moselle
54	VERDENAL	54562	Vezouze	Vezouze
54	VIGNEULLES	54565	Meurthe aval	Meurthe
54	VILLETTE	54582	Chiers amont	Chiers
54	VILLEY-LE-SEC	54583	Moselle mediane	Moselle
54	VILLEY-SAINT-ETIENNE	54584	Moselle mediane	Moselle
54	VIRECOURT	54585	Moselle mediane	Moselle
54	VITTONVILLE	54589	Moselle aval	Moselle
54	VIVIERS-SUR-CHIERS	54590	Chiers amont	Chiers
54	VOINEMONT	54591	Madon	Madon
54	XERMAMENIL	54595	Mortagne	Mortagne
54	XEUILLEY	54596	Madon	Madon
54	XIROCOURT	54597	Madon	Moselle

DEPARTEMENT DE LA MEUSE

DEP	COMMUNE	N°INSEE	TRONCON DE VIGILANCE	RIVIERE
55	AMBLY-SUR-MEUSE	55007	Meuse couloir meusien	Meuse
55	ANCEMONT	55009	Meuse couloir meusien	Meuse
55	BANNONCOURT	55027	Meuse amont et sammielloise	Meuse
55	BAZEILLES-SUR-OTHAIN	55034	Chiers aval	Chiers
55	BELLERAY	55042	Meuse couloir meusien	Meuse
55	BELLEVILLE-SUR-MEUSE	55043	Meuse couloir meusien	Meuse
55	BISLEE	55054	Meuse amont et sammielloise	Meuse
55	BOINVILLE-EN-WOEVRE	55057	Orne	Orne
55	BONCOURT-SUR-MEUSE	55058	Meuse amont et sammielloise	Meuse
55	BOUQUEMONT	55064	Meuse amont et sammielloise	Meuse
55	BRABANT-SUR-MEUSE	55070	Meuse couloir meusien	Meuse
55	BRAS-SUR-MEUSE	55073	Meuse couloir meusien	Meuse
55	BRIEULLES-SUR-MEUSE	55078	Meuse couloir meusien	Meuse
55	BRIXEY-AUX-CHANOINES	55080	Meuse amont et sammielloise	Meuse
55	BROUENNES	55083	Chiers aval	Chiers
55	BUREY-EN-VAUX	55088	Meuse amont et sammielloise	Meuse
55	BUREY-LA-COTE	55089	Meuse amont et sammielloise	Meuse
55	BUZY-DARMONT	55094	Orne	Orne
55	CESSE	55095	Meuse couloir meusien	Meuse
55	CHALAINES	55097	Meuse amont et sammielloise	Meuse
55	CHAMPNEUVILLE	55099	Meuse couloir meusien	Meuse
55	CHAMPOUGNY	55100	Meuse amont et sammielloise	Meuse
55	CHARNY-SUR-MEUSE	55102	Meuse couloir meusien	Meuse
55	CHATTANCOURT	55106	Meuse couloir meusien	Meuse
55	CHAUVENCY-LE-CHATEAU	55109	Chiers aval	Chiers
55	CHAUVENCY-SAINT-HUBERT	55110	Chiers aval	Chiers
55	CHAUVONCOURT	55111	Meuse amont et sammielloise	Meuse
55	CLERY-LE-GRAND	55118	Meuse couloir meusien	Meuse
55	CLERY-LE-PETIT	55119	Meuse couloir meusien	Meuse
55	COMMERCY	55122	Meuse amont et sammielloise	Meuse
55	CONSENVOYE	55124	Meuse couloir meusien	Meuse
55	CUMIERES-LE-MORT-HOMME	55139	Meuse couloir meusien	Meuse
55	DANNEVOUX	55146	Meuse couloir meusien	Meuse
55	DIEUE-SUR-MEUSE	55154	Meuse couloir meusien	Meuse
55	DOMPCEVRIN	55159	Meuse amont et sammielloise	Meuse
55	DOULCON	55165	Meuse couloir meusien	Meuse
55	DUGNY-SUR-MEUSE	55166	Meuse couloir meusien	Meuse
55	DUN-SUR-MEUSE	55167	Meuse couloir meusien	Meuse
55	ECOUVIEZ	55169	Chiers aval	Chiers
55	ETAIN	55181	Orne	Orne
55	EUVILLE	55184	Meuse amont et sammielloise	Meuse
55	FORGES-SUR-MEUSE	55193	Meuse couloir meusien	Meuse
55	GENICOURT-SUR-MEUSE	55204	Meuse couloir meusien	Meuse

DEP	COMMUNE	N°INSEE	TRONCON DE VIGILANCE	RIVIERE
55	GERCOURT-ET-DRILLANCOURT	55206	Meuse couloir meusien	Meuse
55	GOUSSAINCOURT	55217	Meuse amont et sammielloise	Meuse
55	GUSSAINVILLE	55222	Orne	Orne
55	HAN-SUR-MEUSE	55229	Meuse amont et sammielloise	Meuse
55	HAUDAINVILLE	55236	Meuse couloir meusien	Meuse
55	INOR	55250	Meuse couloir meusien	Meuse
55	KÅ'UR-LA-GRANDE	55263	Meuse amont et sammielloise	Meuse
55	KÅ'UR-LA-PETITE	55264	Meuse amont et sammielloise	Meuse
55	LACROIX-SUR-MEUSE	55268	Meuse amont et sammielloise	Meuse
55	LAMOUILLY	55275	Chiers aval	Chiers
55	LANEUVILLE-SUR-MEUSE	55279	Meuse couloir meusien	Meuse
55	LEROUVILLE	55288	Meuse amont et sammielloise	Meuse
55	LINY-DEVANT-DUN	55292	Meuse couloir meusien	Meuse
55	LION-DEVANT-DUN	55293	Meuse couloir meusien	Meuse
55	LUZY-SAINT-MARTIN	55310	Meuse couloir meusien	Meuse
55	MAIZEY	55312	Meuse amont et sammielloise	Meuse
55	MARRE	55321	Meuse couloir meusien	Meuse
55	MARTINCOURT-SUR-MEUSE	55323	Meuse couloir meusien	Meuse
55	MAXEY-SUR-VAISE	55328	Meuse amont et sammielloise	Meuse
55	MECRIN	55329	Meuse amont et sammielloise	Meuse
55	MILLY-SUR-BRADON	55338	Meuse couloir meusien	Meuse
55	MONTBRAS	55344	Meuse amont et sammielloise	Meuse
55	MONT-DEVANT-SASSEY	55345	Meuse couloir meusien	Meuse
55	LES MONTHAIROIS	55347	Meuse couloir meusien	Meuse
55	MONTMEDY	55351	Chiers aval	Chiers
55	MOUZAY	55364	Meuse couloir meusien	Meuse
55	NEPVANT	55377	Chiers aval	Chiers
55	NEUVILLE-LES-VAUCOULEURS	55381	Meuse amont et sammielloise	Meuse
55	OLIZY-SUR-CHIERS	55391	Chiers aval	Chiers
55	OURCHES-SUR-MEUSE	55396	Meuse amont et sammielloise	Meuse
55	PAGNY-LA-BLANCHE-COTE	55397	Meuse amont et sammielloise	Meuse
55	PAGNY-SUR-MEUSE	55398	Meuse amont et sammielloise	Meuse
55	PARFONDRUPT	55400	Orne	Orne
55	LES PAROCHES	55401	Meuse amont et sammielloise	Meuse
55	PONT-SUR-MEUSE	55407	Meuse amont et sammielloise	Meuse
55	POUILLY-SUR-MEUSE	55408	Meuse couloir meusien	Meuse
55	QUINCY-LANDZECOURT	55410	Chiers aval	Chiers
55	REGNEVILLE-SUR-MEUSE	55422	Meuse couloir meusien	Meuse
55	RIGNY-LA-SALLE	55433	Meuse amont et sammielloise	Meuse
55	RIGNY-SAINT-MARTIN	55434	Meuse amont et sammielloise	Meuse
55	ROUVROIS-SUR-MEUSE	55444	Meuse amont et sammielloise	Meuse
55	SAINT-GERMAIN-SUR-MEUSE	55456	Meuse amont et sammielloise	Meuse
55	SAINT-JEAN-LES-BUZY	55458	Orne	Orne
55	SAINT-MIHIEL	55463	Meuse amont et sammielloise	Meuse
55	SAMPIGNY	55467	Meuse amont et sammielloise	Meuse
55	SAMOGNEUX	55468	Meuse couloir meusien	Meuse

DEP	COMMUNE	N°INSEE	TRONCON DE VIGILANCE	RIVIERE
55	SASSEY-SUR-MEUSE	55469	Meuse couloir meusien	Meuse
55	SAULMORY-VILLEFRANCHE	55471	Meuse couloir meusien	Meuse
55	SAUVIGNY	55474	Meuse amont et sammielloise	Meuse
55	SEPVIGNY	55485	Meuse amont et sammielloise	Meuse
55	SIVRY-SUR-MEUSE	55490	Meuse couloir meusien	Meuse
55	SORCY-SAINT-MARTIN	55496	Meuse amont et sammielloise	Meuse
55	STENAY	55502	Meuse couloir meusien	Meuse
55	TAILLANCOURT	55503	Meuse amont et sammielloise	Meuse
55	THIERVILLE-SUR-MEUSE	55505	Meuse couloir meusien	Meuse
55	THONNE-LES-PRES	55510	Chiers aval	Chiers
55	TILLY-SUR-MEUSE	55512	Meuse couloir meusien	Meuse
55	TROUSSEY	55520	Meuse amont et sammielloise	Meuse
55	TROYON	55521	Meuse amont et sammielloise	Meuse
55	UGNY-SUR-MEUSE	55522	Meuse amont et sammielloise	Meuse
55	VACHERAUVILLE	55523	Meuse couloir meusien	Meuse
55	VADONVILLE	55526	Meuse amont et sammielloise	Meuse
55	VAUCOULEURS	55533	Meuse amont et sammielloise	Meuse
55	VELOSNES	55544	Chiers aval	Chiers
55	VERDUN	55545	Meuse couloir meusien	Meuse
55	VERNEUIL-GRAND	55546	Chiers aval	Chiers
55	VIGNEUL-SOUS-MONTMEDY	55552	Chiers aval	Chiers
55	VIGNOT	55553	Meuse amont et sammielloise	Meuse
55	VILLECLOYE	55554	Chiers aval	Chiers
55	VILLERS-SUR-MEUSE	55566	Meuse couloir meusien	Meuse
55	VILOSNES-HARAUMONT	55571	Meuse couloir meusien	Meuse
55	VOID-VACON	55573	Meuse amont et sammielloise	Meuse
55	WARCQ	55578	Orne	Orne
55	WISEPPE	55582	Meuse couloir meusien	Meuse
55	WOIMBEY	55584	Meuse amont et sammielloise	Meuse

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

DEP	COMMUNE	N°INSEE	TRONCON DE VIGILANCE	RIVIERE
57	ABONCOURT-SUR-SEILLE	57002	Seille	Seille
57	AJONCOURT	57009	Seille	Seille
57	AMNEVILLE	57019	Orne	Orne
57	ANCERVILLE	57020	Nieds	Nied Française
57	ANCY-DORNOT	57021	Moselle aval	Moselle
57	ANZELING	57025	Nieds	Nied Reunie
57	APACH	57026	Moselle aval	Moselle
57	ARGANCY	57028	Moselle aval	Moselle
57	ARRY	57030	Moselle aval	Moselle
57	ARS-SUR-MOSELLE	57032	Moselle aval	Moselle
57	ATTILLONCOURT	57036	Seille	Seille
57	AUGNY	57039	Moselle aval	Moselle
57	AULNOIS-SUR-SEILLE	57040	Seille	Seille
57	AY-SUR-MOSELLE	57043	Moselle aval	Moselle
57	BANNAY	57048	Nieds	Nied Allemande
57	LE BAN-SAINT-MARTIN	57049	Moselle aval	Moselle
57	BAZONCOURT	57055	Nieds	Nied Française
57	BERG-SUR-MOSELLE	57062	Moselle aval	Moselle
57	BERTRANGE	57067	Moselle aval	Moselle
57	BETTANGE	57070	Nieds	Nied Reunie
57	BIONCOURT	57084	Seille	Seille
57	BIONVILLE-SUR-NIED	57085	Nieds	Nied Allemande
57	BOUSSE	57102	Moselle aval	Moselle
57	BOUZONVILLE	57106	Nieds	Nied Reunie
57	CATTENOM	57124	Moselle aval	Moselle
57	CHAMBREY	57126	Seille	Seille
57	CHEMINOT	57137	Seille	Seille
57	CHIEULLES	57142	Moselle aval	Moselle
57	CLOUANGE	57143	Orne	Orne
57	COIN-SUR-SEILLE	57147	Seille	Seille
57	CONDE-NORTHEN	57150	Nieds	Nied Reunie
57	CONTZ-LES-BAINS	57152	Moselle aval	Moselle
57	CORNY-SUR-MOSELLE	57153	Moselle aval	Moselle
57	COURCELLES-CHAUSSY	57155	Nieds	Nied Française
57	COURCELLES-SUR-NIED	57156	Nieds	Nied Française
57	CRAINCOURT	57158	Seille	Seille
57	CREHANGE	57159	Nieds	Nied Allemande
57	CUVRY	57162	Seille	Seille
57	EBLANGE	57187	Nieds	Nied Reunie
57	ELVANGE	57190	Nieds	Nied Allemande
57	ENNERY	57193	Moselle aval	Moselle
57	LES ETANGS	57200	Nieds	Nied Française
57	FAULQUEMONT	57209	Nieds	Nied Allemande

DEP	COMMUNE	N°INSEE	TRONCON DE VIGILANCE	RIVIERE
57	FILSTROFF	57213	Nieds	Nied Reunie
57	FLETRANGE	57217	Nieds	Nied Allemande
57	FLEURY	57218	Seille	Seille
57	FLORANGE	57221	Moselle aval	Moselle
57	FOSSIEUX	57228	Seille	Seille
57	FOULIGNY	57230	Nieds	Nied Allemande
57	FREISTROFF	57235	Nieds	Nied Reunie
57	GANDRANGE	57242	Orne	Orne
57	GAVISSE	57245	Moselle aval	Moselle
57	GOMELANGE	57252	Nieds	Nied Reunie
57	GUENANGE	57269	Moselle aval	Moselle
57	GUERSTLING	57273	Nieds	Nied Reunie
57	GUINGLANGE	57276	Nieds	Nied Allemande
57	GUINKIRCHEN	57277	Nieds	Nied Reunie
57	HAGONDANGE	57283	Moselle aval	Moselle
57	BASSE-HAM	57287	Moselle aval	Moselle
57	HAUCONCOURT	57303	Moselle aval	Moselle
57	HINCKANGE	57326	Nieds	Nied Reunie
57	HOLLING	57329	Nieds	Nied Reunie
57	ILLANGE	57343	Moselle aval	Moselle
57	JOUY-AUX-ARCHES	57350	Moselle aval	Moselle
57	JUSSY	57352	Moselle aval	Moselle
57	KOENIGSMACKER	57370	Moselle aval	Moselle
57	HAUTE-KONTZ	57371	Moselle aval	Moselle
57	LAQUENEXY	57385	Nieds	Nied Française
57	LEMUD	57392	Nieds	Nied Française
57	LONGEVILLE-LES-METZ	57412	Moselle aval	Moselle
57	LOUVIGNY	57422	Seille	Seille
57	MAIZEROY	57431	Nieds	Nied Française
57	MAIZIERES-LES-METZ	57433	Moselle aval	Moselle
57	MALAUCCOURT-SUR-SEILLE	57436	Seille	Seille
57	MALLING	57437	Moselle aval	Moselle
57	MALROY	57438	Moselle aval	Moselle
57	MANHOUE	57440	Seille	Seille
57	MANOM	57441	Moselle aval	Moselle
57	MARLY	57447	Seille	Seille
57	LA MAXE	57452	Moselle aval	Moselle
57	METZ	57463	Seille	Seille
57	METZ	57463	Moselle aval	Moselle
57	MONDELANGE	57474	Moselle aval	Moselle
57	MONTIGNY-LES-METZ	57480	Seille	Seille
57	MONTIGNY-LES-METZ	57480	Moselle aval	Moselle
57	MONTOIS-LA-MONTAGNE	57481	Orne	Orne
57	MOULINS-LES-METZ	57487	Moselle aval	Moselle
57	MOYEUUVRE-GRANDE	57491	Orne	Orne
57	NOVEANT-SUR-MOSELLE	57515	Moselle aval	Moselle

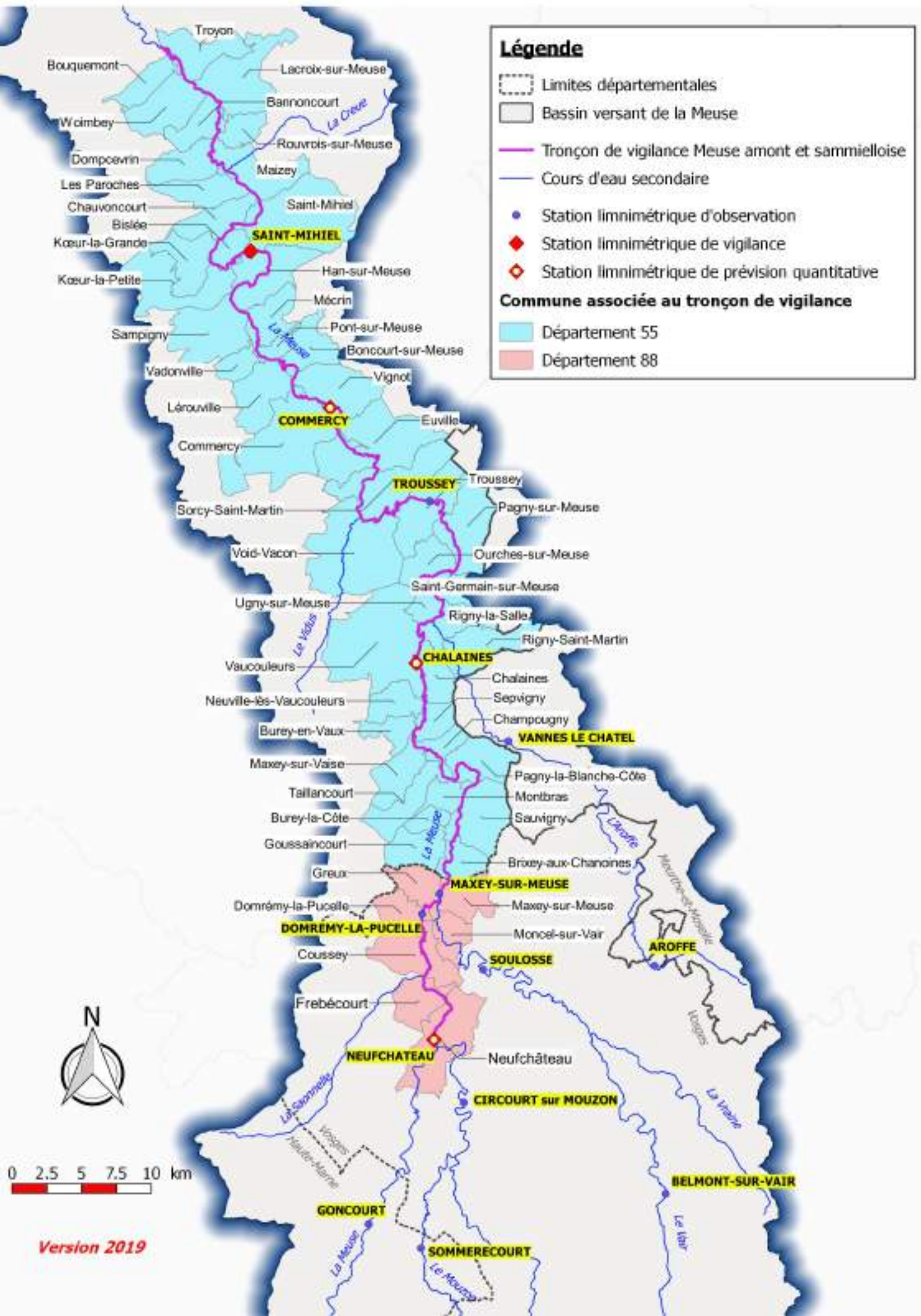
DEP	COMMUNE	N°INSEE	TRONCON DE VIGILANCE	RIVIERE
57	PANGE	57533	Nieds	Nied Française
57	PETTONCOURT	57538	Seille	Seille
57	POMMERIEUX	57547	Seille	Seille
57	POUILLY	57552	Seille	Seille
57	POURNOY-LA-GRASSE	57554	Seille	Seille
57	RAVILLE	57563	Nieds	Nied Allemande
57	REMELFANG	57567	Nieds	Nied Reunie
57	RETEL	57576	Moselle aval	Moselle
57	RICHEMONT	57582	Orne	Orne
57	RICHEMONT	57582	Moselle aval	Moselle
57	ROMBAS	57591	Orne	Orne
57	ROSSELANGE	57597	Orne	Orne
57	ROUPELDANGE	57599	Nieds	Nied Reunie
57	RUSTROFF	57604	Moselle aval	Moselle
57	SAINT-JULIEN-LES-METZ	57616	Moselle aval	Moselle
57	SANRY-SUR-NIED	57627	Nieds	Nied Française
57	SCY-CHAZELLES	57642	Moselle aval	Moselle
57	SIERCK-LES-BAINS	57650	Moselle aval	Moselle
57	SILLEGNY	57652	Seille	Seille
57	SILLY-SUR-NIED	57654	Nieds	Nied Française
57	SORBÉY	57656	Nieds	Nied Française
57	TALANGE	57663	Moselle aval	Moselle
57	TERVILLE	57666	Moselle aval	Moselle
57	THIONVILLE	57672	Moselle aval	Moselle
57	UCKANGE	57683	Moselle aval	Moselle
57	VARIZE-VAUDONCOURT	57695	Nieds	Nied Allemande
57	VAUDRECHING	57700	Nieds	Nied Reunie
57	VAUX	57701	Moselle aval	Moselle
57	VERNY	57708	Seille	Seille
57	VITRY-SUR-ORNE	57724	Orne	Orne
57	VOLMERANGE-LES-BOULAY	57730	Nieds	Nied Reunie
57	WOIPPY	57751	Moselle aval	Moselle
57	YUTZ	57757	Moselle aval	Moselle

DEPARTEMENT DES VOSGES

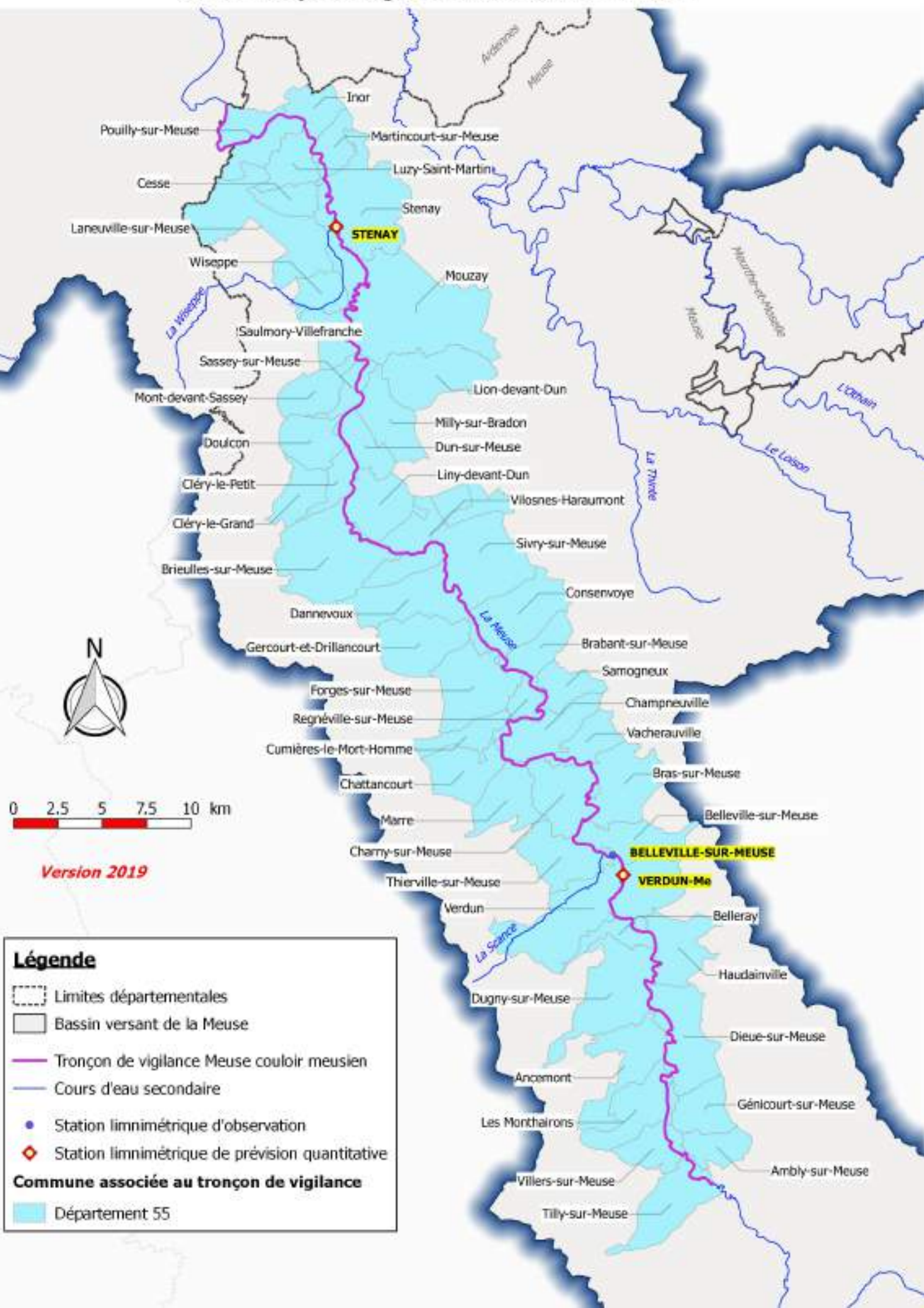
DEP	COMMUNE	N°INSEE	TRONCON DE VIGILANCE	RIVIERE
88	AMBACOURT	88006	Madon	Madon
88	ARCHES	88011	Moselle amont	Moselle
88	ARCHETTES	88012	Moselle amont	Moselle
88	BATTEKEY	88038	Madon	Madon
88	BETTONCOURT	88056	Madon	Madon
88	CHAMAGNE	88084	Moselle amont	Moselle
88	CHARMES	88090	Moselle amont	Moselle
88	CHATEL-SUR-MOSELLE	88094	Moselle amont	Moselle
88	CHAUFFECOURT	88097	Madon	Madon
88	CHAVELOT	88099	Moselle amont	Moselle
88	COUSSEY	88118	Meuse amont et sammielloise	Meuse
88	DEINVILLERS	88127	Mortagne	Mortagne
88	DINOZE	88134	Moselle amont	Moselle
88	DOGNEVILLE	88136	Moselle amont	Moselle
88	DOMREMY-LA-PUCELLE	88154	Meuse amont et sammielloise	Meuse
88	ELOYES	88158	Moselle amont	Moselle
88	EPINAL	88160	Moselle amont	Moselle
88	ESSEGNEY	88163	Moselle amont	Moselle
88	ETIVAL-CLAIREFONTAINE	88165	Meurthe amont	Moselle
88	FREBECOURT	88183	Meuse amont et sammielloise	Meuse
88	GOLBEY	88209	Moselle amont	Moselle
88	GREUX	88219	Meuse amont et sammielloise	Meuse
88	HYMONT	88246	Madon	Madon
88	IGNEY	88247	Moselle amont	Moselle
88	JARMENIL	88250	Moselle amont	Moselle
88	LANGLEY	88260	Moselle amont	Moselle
88	MARAINVILLE-SUR-MADON	88286	Madon	Madon
88	MATTAINCOURT	88292	Madon	Madon
88	MAXEY-SUR-MEUSE	88293	Meuse amont et sammielloise	Meuse
88	MAZIROT	88295	Madon	Madon
88	MIRECOURT	88304	Madon	Madon
88	MONCEL-SUR-VAIR	88305	Meuse amont et sammielloise	Meuse
88	MOYENMOUTIER	88319	Meurthe amont	Meurthe
88	NEUFCHATEAU	88321	Meuse amont et sammielloise	Meuse
88	NOMEXY	88327	Moselle amont	Moselle
88	NOMPATELIZE	88328	Meurthe amont	Meurthe
88	PONT-SUR-MADON	88354	Madon	Madon
88	PORTIEUX	88355	Moselle amont	Moselle
88	POUSSAY	88357	Madon	Madon
88	POUXEUX	88358	Moselle amont	Moselle
88	RAMBERVILLERS	88367	Mortagne	Mortagne
88	RAON-L'ETAPE	88372	Meurthe amont	Meurthe
88	REMIREMONT	88383	Moselle amont	Moselle

DEP	COMMUNE	N°INSEE	TRONCON DE VIGILANCE	RIVIERE
88	ROVILLE-AUX-CHENES	88402	Mortagne	Mortagne
88	SAINT-DIE-DES-VOSGES	88413	Meurthe amont	Meurthe
88	SAINT-ETIENNE-LES-REMIREMONT	88415	Moselle amont	Moselle
88	SAINTE-MARGUERITE	88424	Meurthe amont	Meurthe
88	SAINT-AURICE-SUR-MORTAGNE	88425	Mortagne	Mortagne
88	SAINT-MICHEL-SUR-MEURTHE	88428	Meurthe amont	Meurthe
88	SAINT-NABORD	88429	Moselle amont	Moselle
88	SAINT-PIERREMONT	88432	Mortagne	Mortagne
88	SOCOURT	88458	Moselle amont	Moselle
88	CAPAVENIR VOSGES	88465	Moselle amont	Moselle
88	VAXONCOURT	88497	Moselle amont	Moselle
88	VINCEY	88513	Moselle amont	Moselle
88	LA VOIVRE	88519	Meurthe amont	Meurthe
88	VOMECOURT-SUR-MADON	88522	Madon	Madon
88	VROVILLE	88525	Madon	Madon
88	XAFFEVILLERS	88527	Mortagne	Mortagne
88	XARONVAL	88529	Madon	Madon

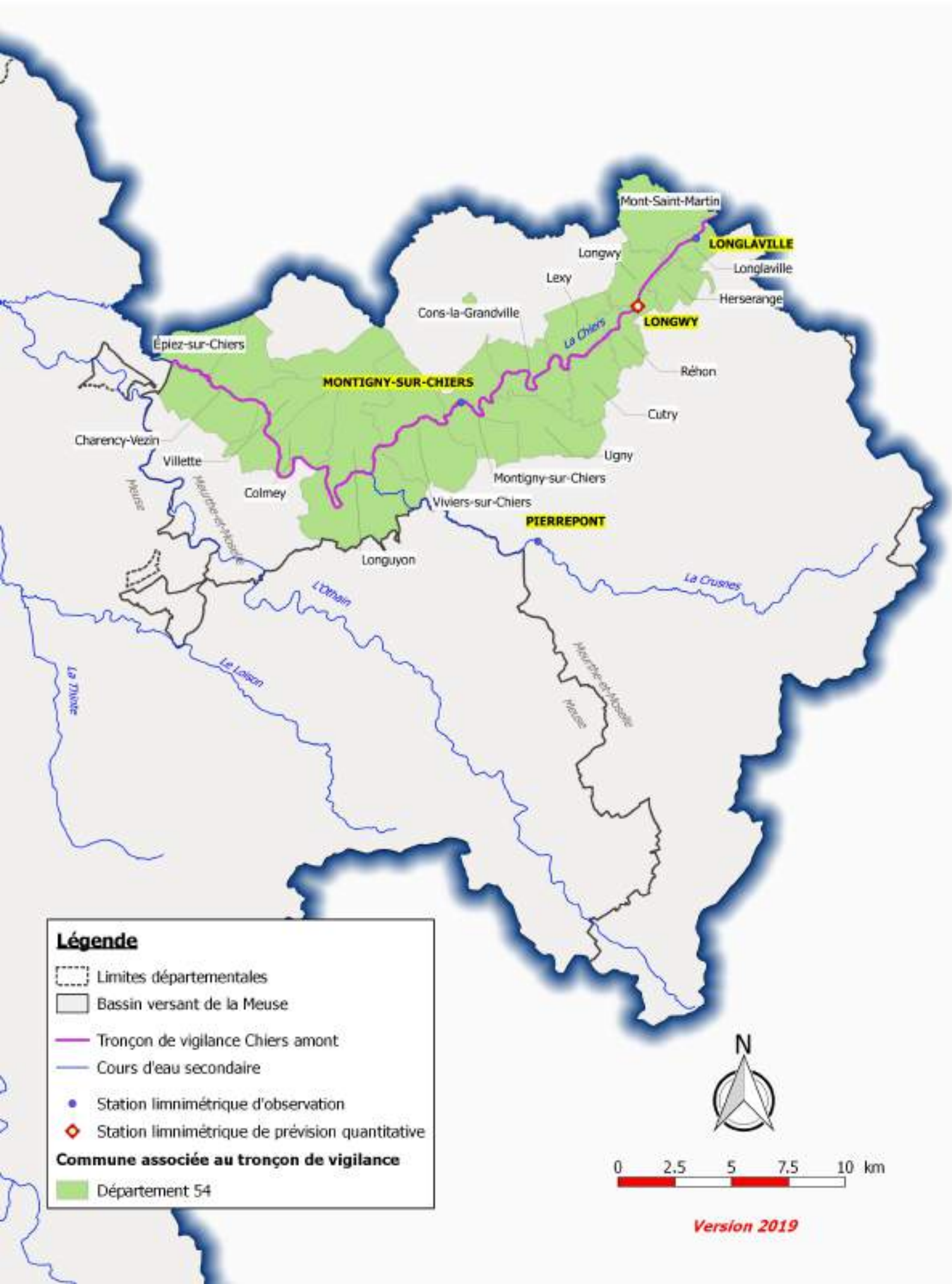
Annexe B5.1 Carte - Tronçon de vigilance "Meuse amont et sammielloise"



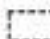





Annexe B5.2 Carte - Tronçon de vigilance "Meuse couloir meusien"




Annexe B5.3
Carte - Tronçon de vigilance "Chiers amont"



Légende

-  Limites départementales
-  Bassin versant de la Meuse
-  Tronçon de vigilance Chiers amont
-  Cours d'eau secondaire
-  Station limnimétrique d'observation
-  Station limnimétrique de prévision quantitative

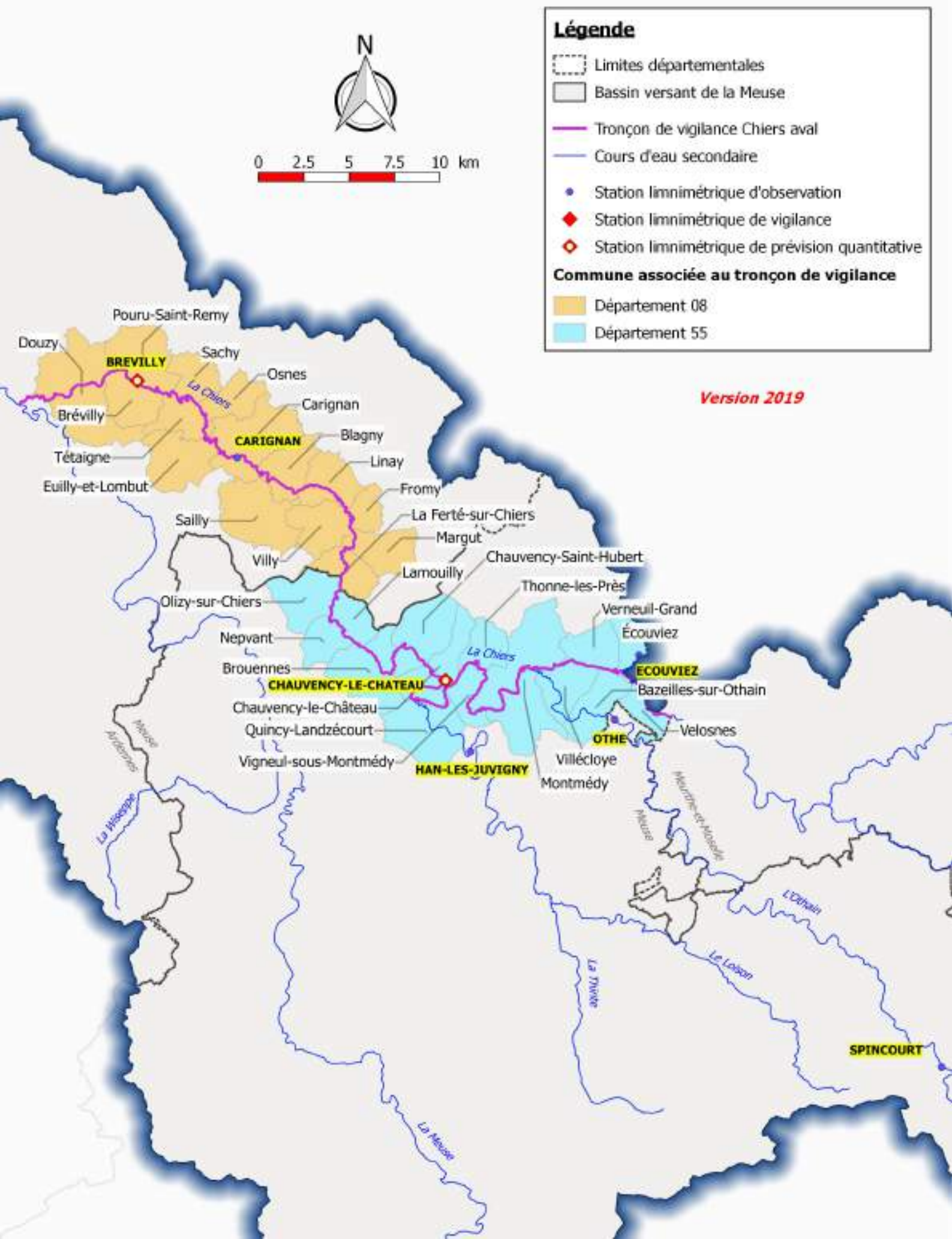
Commune associée au tronçon de vigilance

-  Département 54



0 2.5 5 7.5 10 km

Annexe B5.4
Carte - Tronçon de vigilance "Chiers aval"



Légende

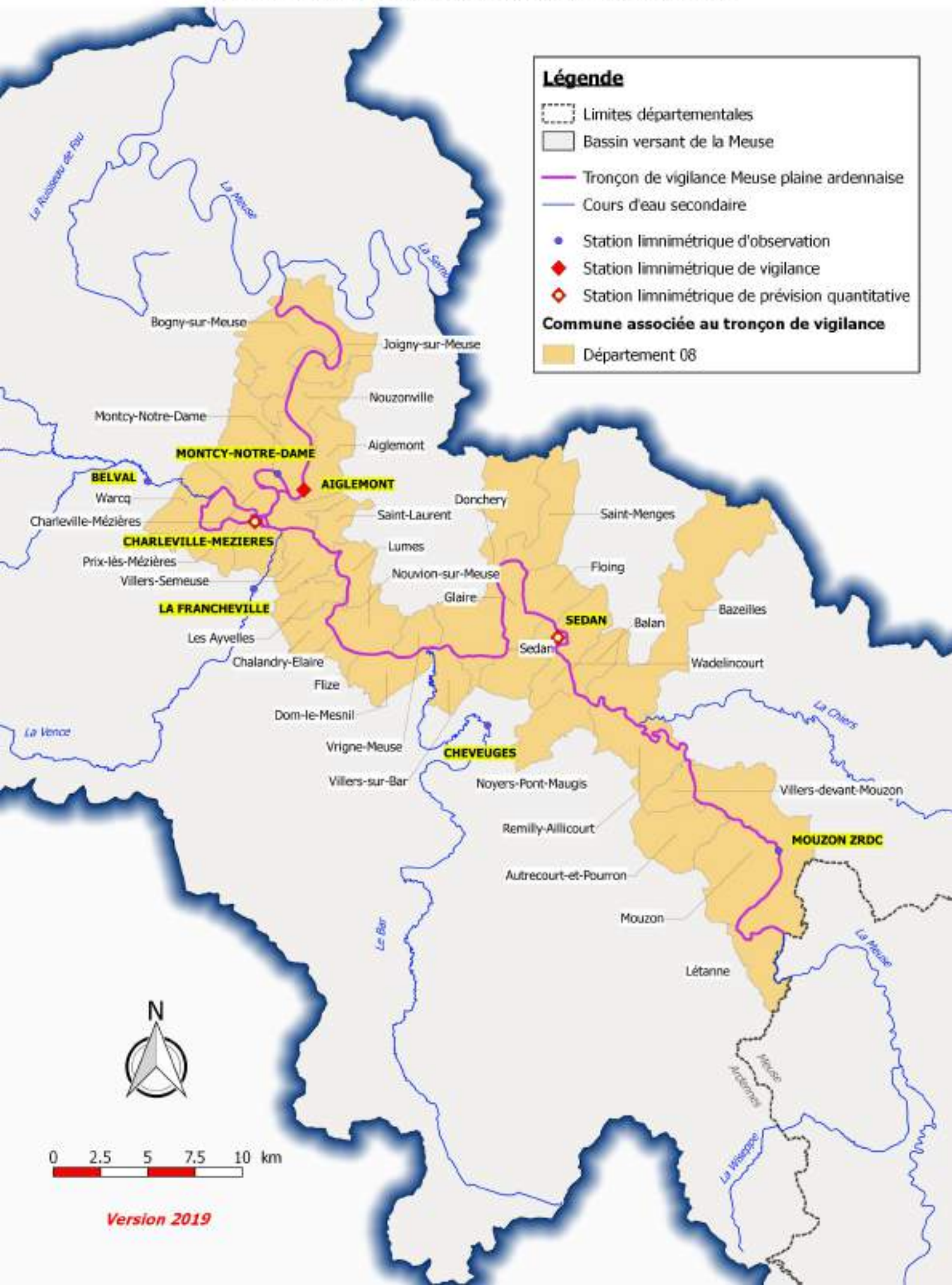
- Limites départementales
- Bassin versant de la Meuse
- Tronçon de vigilance Chiers aval
- Cours d'eau secondaire
- Station limnimétrique d'observation
- Station limnimétrique de vigilance
- Station limnimétrique de prévision quantitative

Commune associée au tronçon de vigilance

- Département 08
- Département 55




Version 2019

Annexe B5.5
Carte - Tronçon de vigilance "Meuse plaine ardennaise"




Annexe B5.6 Carte - Tronçon de vigilance "Meuse frontalière et Semoy"

Légende

-  Limites départementales
-  Bassin versant de la Meuse
-  Tronçon de vigilance Meuse frontalière et Semoy
-  Cours d'eau secondaire
-  Station limnimétrique d'observation
-  Station limnimétrique de vigilance
-  Station limnimétrique de prévision

Commune associée au tronçon de vigilance

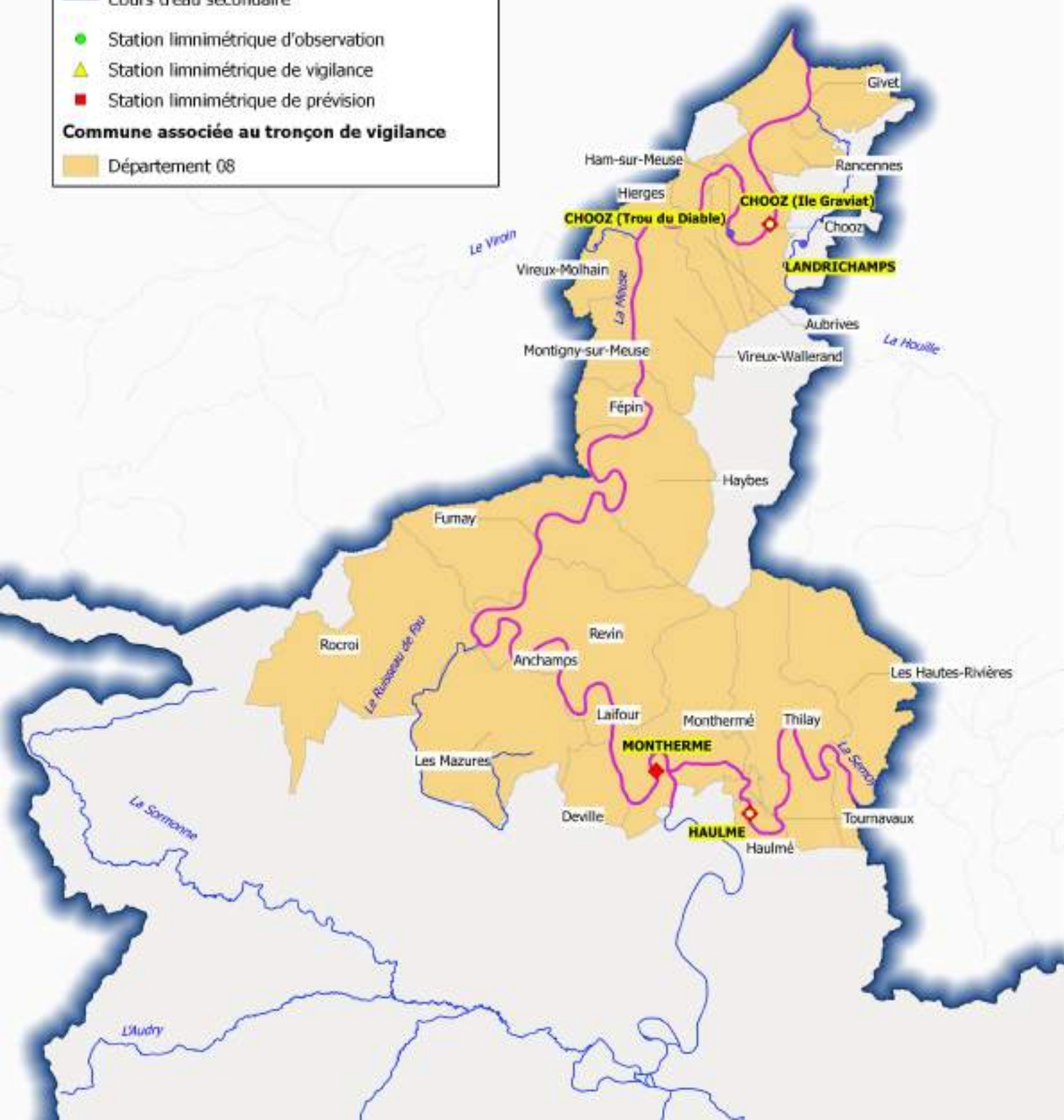
-  Département 08



0 2.5 5 7.5 10 km



Version 2019



Annexe B5.7
Carte - Tronçon de vigilance "Moselle amont"



Annexe B5.8
Carte - Tronçon de vigilance "Moselle médiane"



Légende

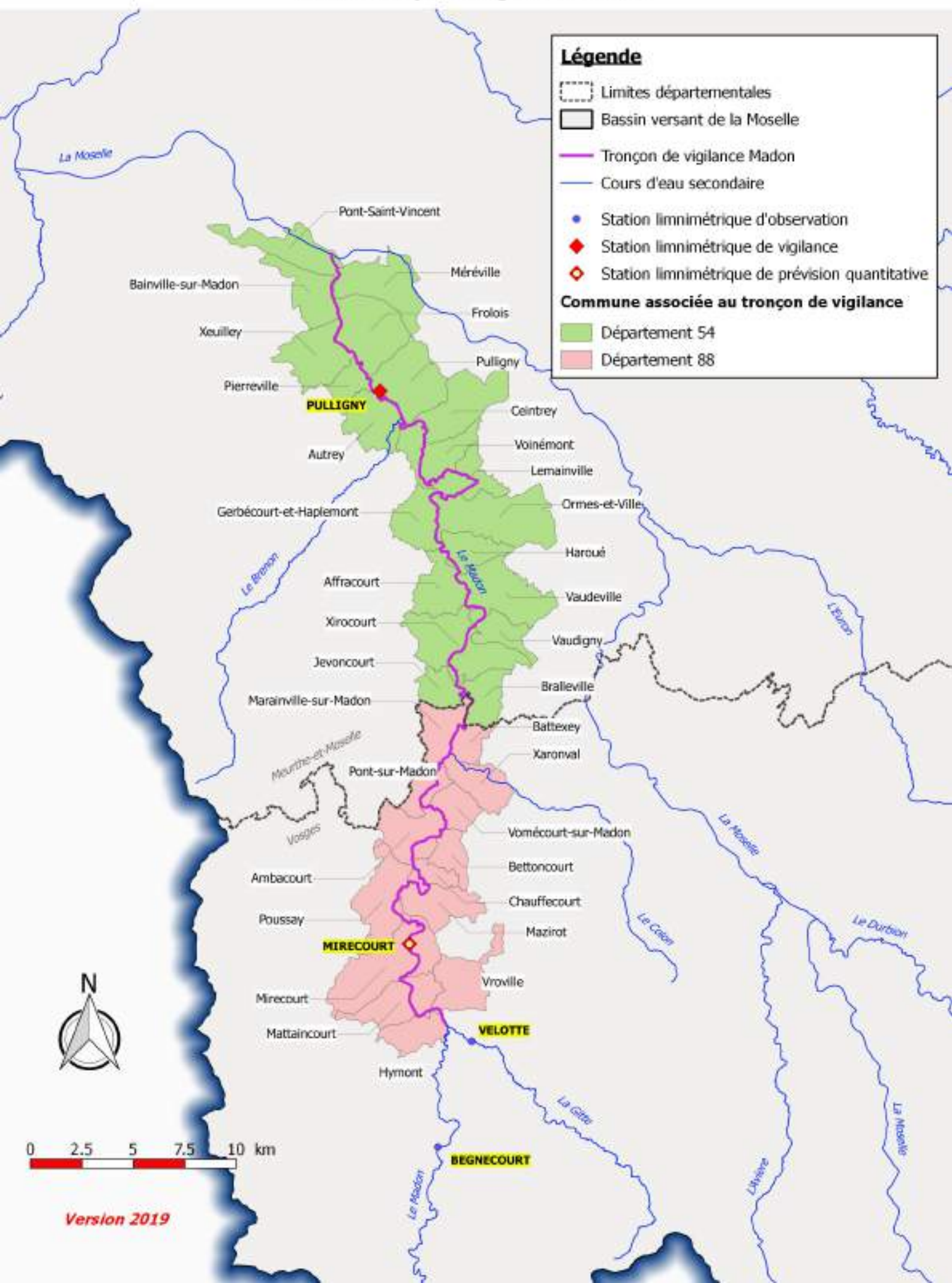
- Limites départementales
- Bassin versant de la Moselle
- Tronçon de vigilance Moselle médiane
- Cours d'eau secondaire
- Station limnimétrique de prévision quantitative
- Commune associée au tronçon de vigilance**
- Département 54

TOUL

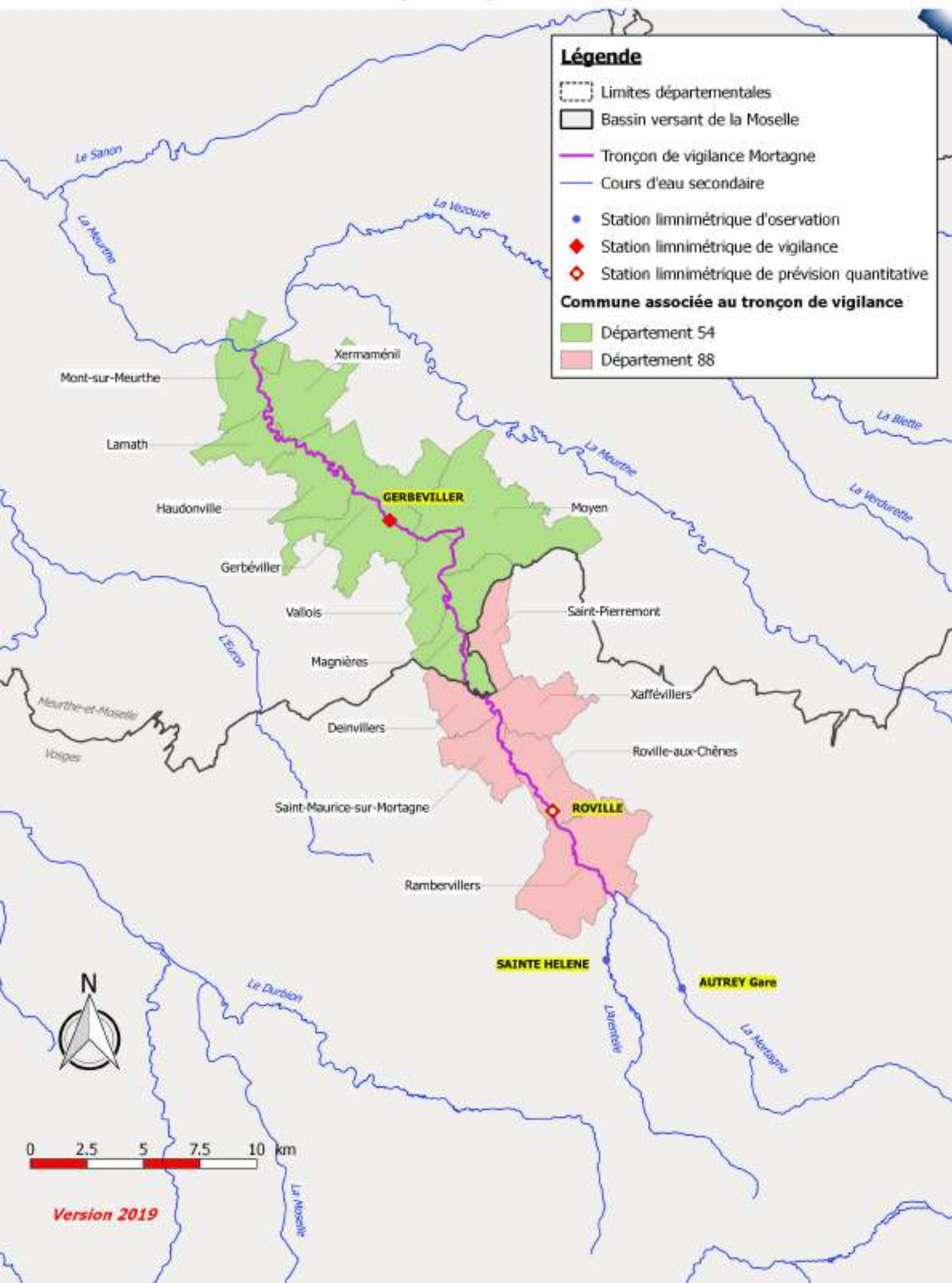
PONT-SAINT-VINCENT

TONNOY

Annexe B5.9 Carte - Tronçon de vigilance "Madon"



Annexe B5.10
Carte - Tronçon de vigilance "Mortagne"

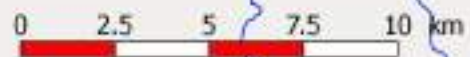


Légende

- Limites départementales
- Bassin versant de la Moselle
- Tronçon de vigilance Mortagne
- Cours d'eau secondaire
- Station limnimétrique d'oservation
- Station limnimétrique de vigilance
- Station limnimétrique de prévision quantitative

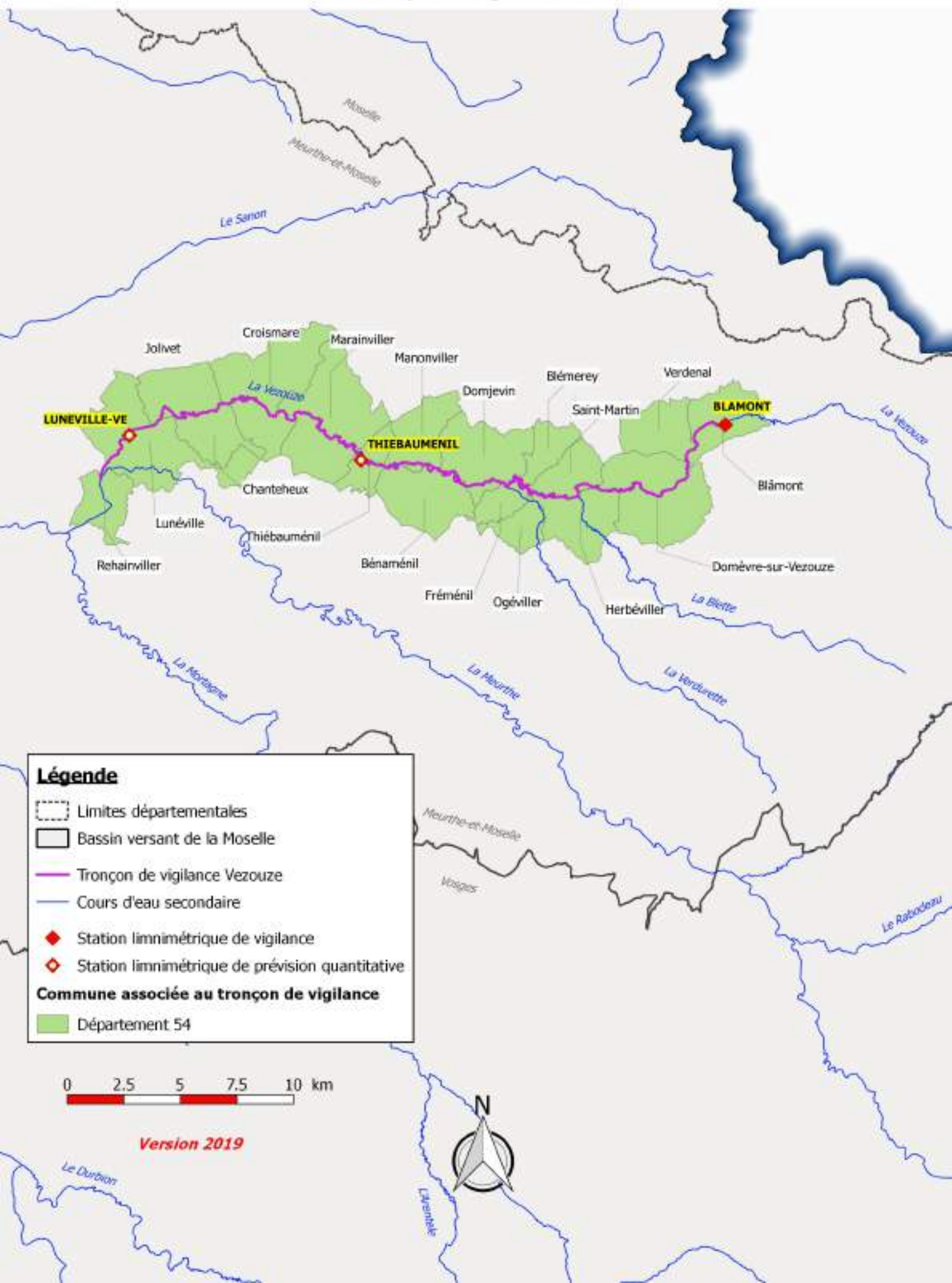
Commune associée au tronçon de vigilance

- Département 54
- Département 88









Version 2019

Annexe B5.12
Carte - Tronçon de vigilance "Vezouze"



Légende

-  Limites départementales
-  Bassin versant de la Moselle
-  Tronçon de vigilance Vezouze
-  Cours d'eau secondaire
-  Station limnimétrique de vigilance
-  Station limnimétrique de prévision quantitative

Commune associée au tronçon de vigilance

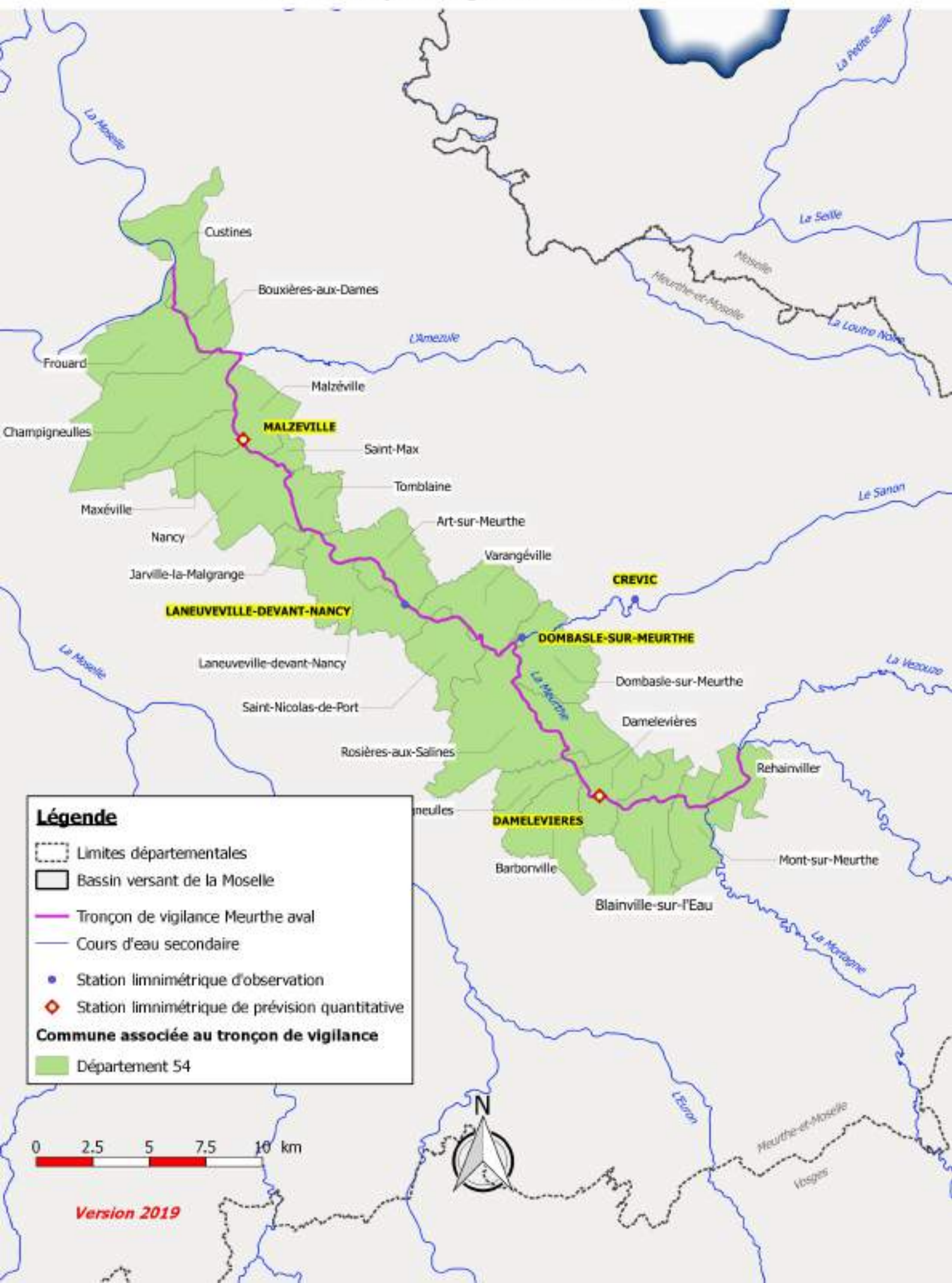
-  Département 54

0 2.5 5 7.5 10 km








Version 2019



Annexe B5.13
Carte - Tronçon de vigilance "Meurthe aval"



Légende

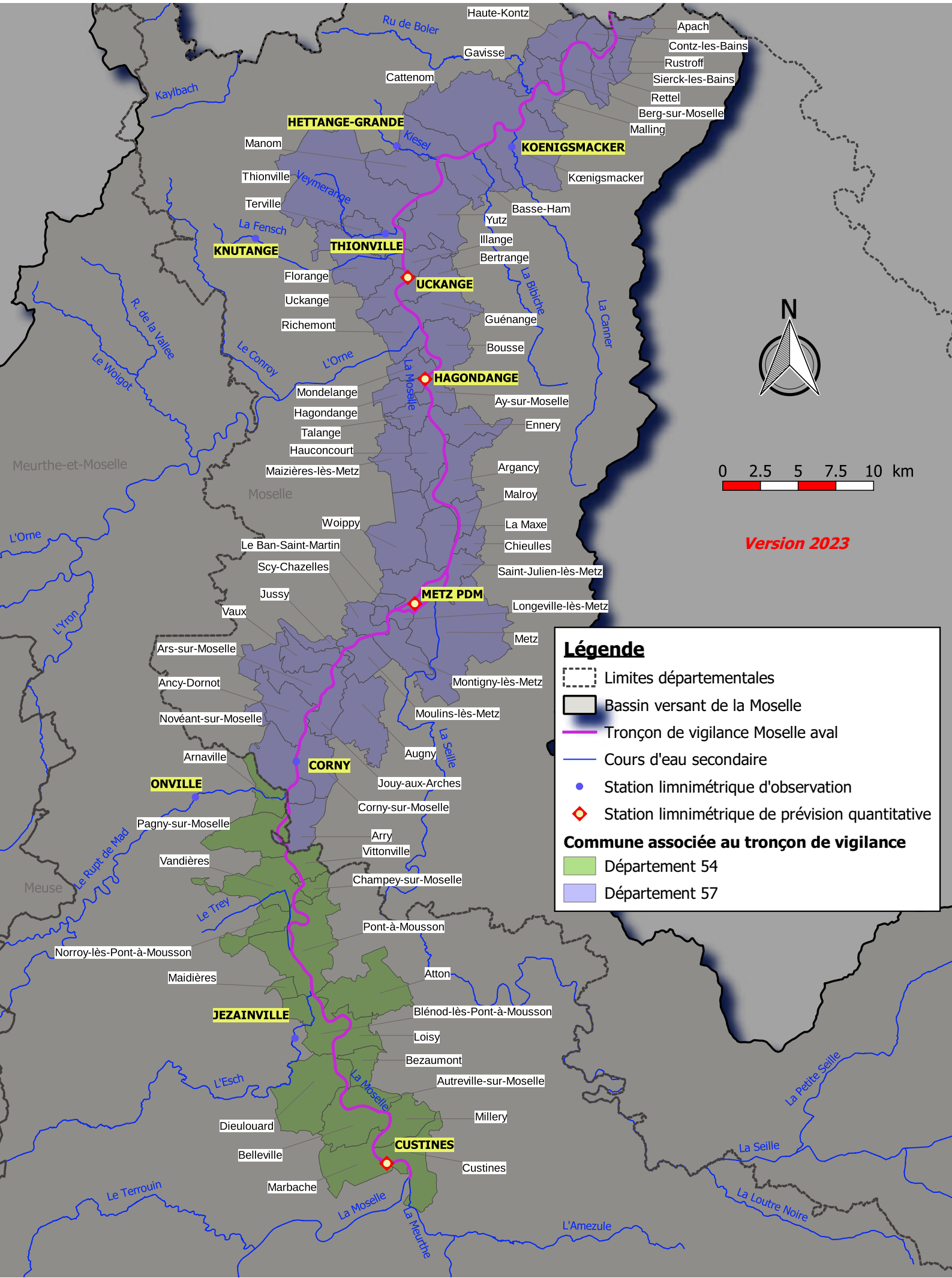
-  Limites départementales
 -  Bassin versant de la Moselle
 -  Tronçon de vigilance Meurthe aval
 -  Cours d'eau secondaire
 -  Station limnimétrique d'observation
 -  Station limnimétrique de prévision quantitative
- Commune associée au tronçon de vigilance**
-  Département 54

0 2.5 5 7.5 10 km

Version 2019

Annexe B5.14

Carte - Tronçon de vigilance "Moselle aval"



0 2.5 5 7.5 10 km

Version 2023

Légende

- Limites départementales
- Bassin versant de la Moselle
- Tronçon de vigilance Moselle aval
- Cours d'eau secondaire
- Station limnimétrique d'observation
- Station limnimétrique de prévision quantitative

Commune associée au tronçon de vigilance

- Département 54
- Département 57

Annexe B5.15
Carte - Tronçon de vigilance "Orne"

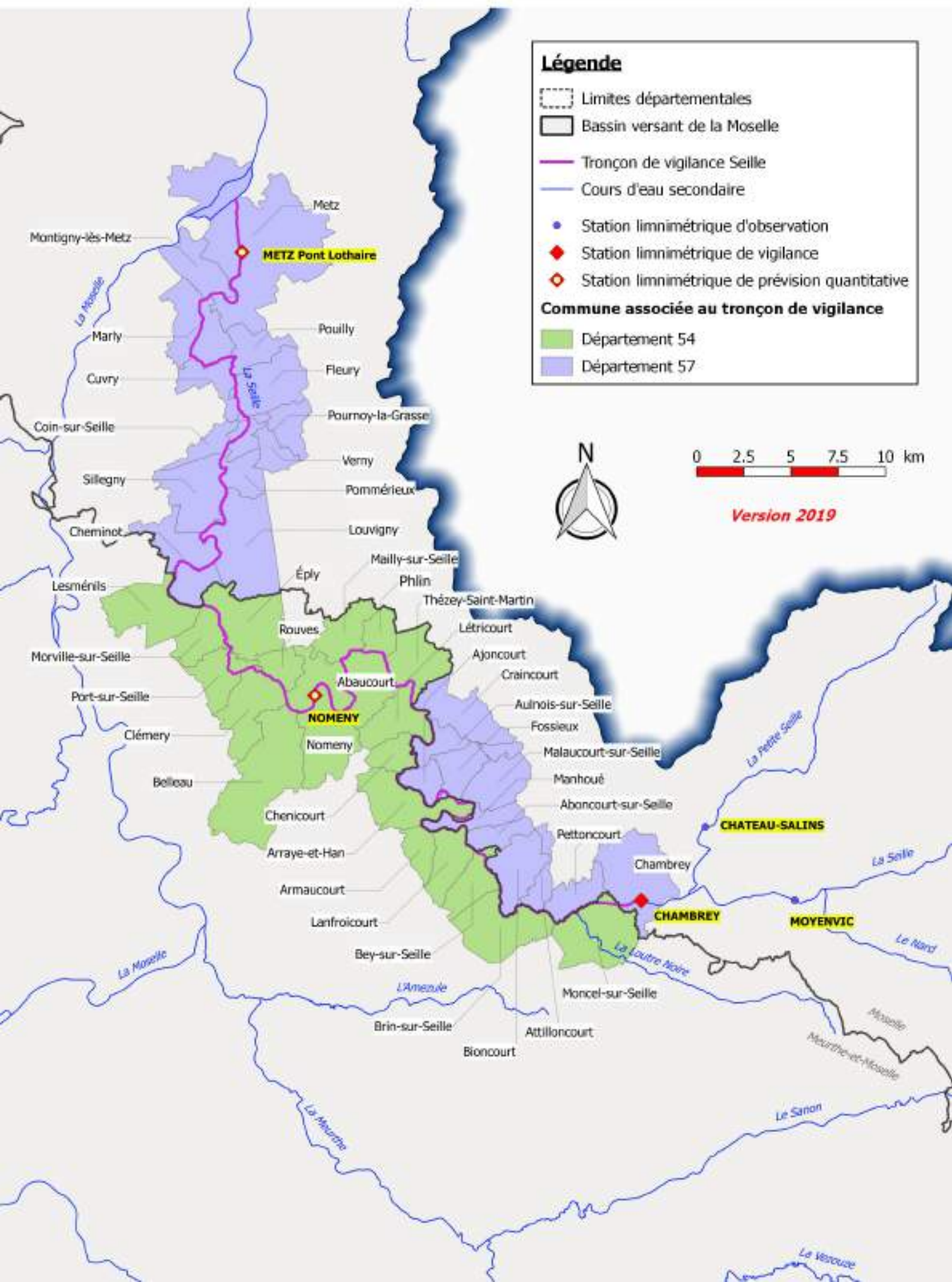


Version 2019

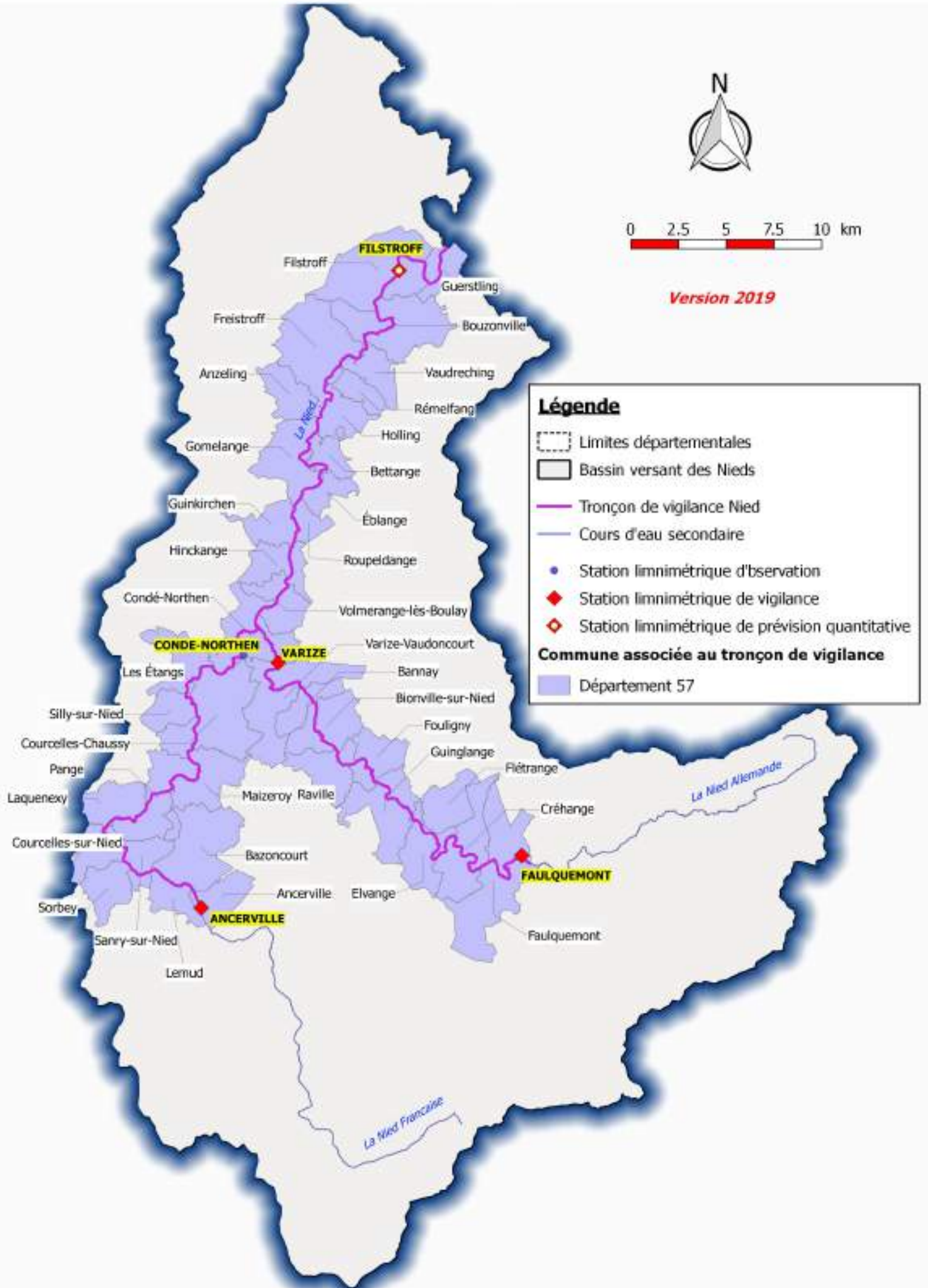
Légende

- Limites départementales
 - Bassin versant de la Moselle
 - Tronçon de vigilance Orne
 - Cours d'eau secondaire
 - Station limnimétrique d'observation
 - Station limnimétrique de vigilance
 - Station limnimétrique de prévision quantitative
- Commune associée au tronçon de vigilance**
- Département 54
 - Département 55
 - Département 57

Annexe B5.16
Carte - Tronçon de vigilance "Seille"



Annexe B5.17
Carte - Tronçon de vigilance "Nied"



Annexe B6 – Tableaux – Stations utiles à la vigilance et la prévision des crues sur le réseau surveillé

BASSIN DE LA MEUSE (page 1 sur 2)

Code hydro	Station	Gestionnaire	Dép.	Tronçon	Cours d'eau	Type de station			Echéance maximale de Prévision
						Observation	Vigilance	Prévision quantitative	
B022001001	GONCOURT	DREAL GE	52	Meuse amont et sammielloise	MEUSE	X			-
B105201001	SOMMERE COURT	DREAL GE	52	Meuse amont et sammielloise	MOUZON	X			-
B109201001	CIRCOURT sur MOUZON (Villars)	DREAL GE	88	Meuse amont et sammielloise	MOUZON	X			-
B110000001	NEUFCHATEAU	DREAL GE	88	Meuse amont et sammielloise	MEUSE	X	X	X	3h à 20h
B115001001	DOMREMY-LA-PUCELLE	DREAL GE	88	Meuse amont et sammielloise	MEUSE	X			-
B122201001	BELMONT-SUR-VAIR	DREAL GE	88	Meuse amont et sammielloise	VAIR	X			-
B128201001	SOULOSSE-SOUS-SAINT-ELOPHE	DREAL GE	88	Meuse amont et sammielloise	VAIR	X			-
B130001001	MAXEY-SUR-MEUSE	DREAL GE	88	Meuse amont et sammielloise	MEUSE	X			-
B134001001	CHALAINES	DREAL GE	55	Meuse amont et sammielloise	MEUSE	X	X	X	6h à 20h
B201201001	AROFFE	DREAL GE	55	Meuse amont et sammielloise	AROFFE	X			-
B204201001	VANNES LE CHATEL	DREAL GE	55	Meuse amont et sammielloise	AROFFE	X			-
B210000101	TROUSSEY	VNF	55	Meuse amont et sammielloise	MEUSE	X			-
B213001001	COMMERCY	DREAL GE	55	Meuse amont et sammielloise	MEUSE	X	X	X	12h à 24h
B222001001	SAINT-MIHIEL	DREAL GE	55	Meuse amont et sammielloise	MEUSE	X	X		-
B301001002	VERDUN-Pont Chaussée	DREAL GE	55	Meuse couloir meusien	MEUSE	X	X	X	12h à 24h
B301001001	BELLEVILLE-SUR-MEUSE	DREAL GE	55	Meuse couloir meusien	MEUSE	X			-
B315002001	STENAY	DREAL GE	55	Meuse couloir meusien	MEUSE	X	X	X	6h à 24h
	MOUZON ZRDC	EPAMA	08	Meuse plaine ardennaise	MEUSE	X			-
B400101001	LONGLAVILLE	DREAL GE	54	Chiers amont	CHIERS	X			-
B402101001	LONGWY	DREAL GE	54	Chiers amont	CHIERS	X	X	X	1h à 10h
B403101001	MONTIGNY-SUR-CHIERS	DREAL GE	54	Chiers amont	CHIERS	X			-
B413201001	PIERREPONT	DREAL GE	54	Chiers amont	CRUSNES	X			-

BASSIN DE LA MEUSE (page 2 sur 2)

Code hydro	Station	Gestionnaire	Dép.	Tronçon	Cours d'eau	Type de station			Echéance maximale de Prévision
						Observation	Vigilance	Prévision quantitative	
B422431001	ECOUVIEZ	DREAL GE	55	Chiers aval	TON	X			-
B435201001	OTHE	DREAL GE	54	Chiers aval	OTHAIN	X			-
B431020001	SPINCOURT	DREAL GE	55	Chiers aval	OTHAIN	X			-
B457201001	HAN-LES-JUVIGNY	DREAL GE	55	Chiers aval	LOISON	X			-
B460101001	CHAUVENCY-LE-CHATEAU	DREAL GE	55	Chiers aval	CHIERS	X	X	X	6h à 24h
B463101001	CARIGNAN	DREAL GE	08	Chiers aval	CHIERS	X			-
B466010101	BREVILLY	DREAL GE	08	Chiers aval	CHIERS	X	X	X	12h à 24h
B502001001	SEDAN	DREAL GE	08	Meuse plaine ardennaise	MEUSE	X	X	X	12h à 24h
B517201001	CHEVEUGES	DREAL GE	08	Meuse plaine ardennaise	BAR	X			-
B532201001	LA FRANCHEVILLE	DREAL GE	08	Meuse plaine ardennaise	VENCE	X			-
B540001001	CHARLEVILLE-MEZIERES	DREAL GE	08	Meuse plaine ardennaise	MEUSE	X	X	X	12h à 24h
B557201001	BELVAL	DREAL GE	08	Meuse plaine ardennaise	SORMONNE	X			-
B560001001	MONTCY-NOTRE-DAME	DREAL GE	08	Meuse plaine ardennaise	MEUSE	X			-
B560010101	AIGLEMONT	DREAL GE	08	Meuse plaine ardennaise	MEUSE	X	X		-
B611101001	HAULME	DREAL GE	08	Meuse frontalière et Semoy	SEMOY	X	X	X	6h à 24h
B700001001	MONTHERME	DREAL GE	08	Meuse frontalière et Semoy	MEUSE	X	X		-
B720000001	CHOOZ (Trou du Diable)	DREAL GE	08	Meuse frontalière et Semoy	MEUSE	X			-
B720000002	CHOOZ (Ile Graviat)	DREAL GE	08	Meuse frontalière et Semoy	MEUSE	X	X	X	12h à 24h
B732201001	LANDRICHAMPS	DREAL GE	08	Meuse frontalière et Semoy	HOUILLE	X			-

BASSIN DE LA MOSELLE (page 1 sur 3)

Code hydro	Station	Gestionnaire	Dép.	Tronçon	Cours d'eau	Type de station			Echéance maximale de Prévision
						Observation	Vigilance	Prévision quantitative	
A402061001	FRESSE-SUR-MOSELLE	DREAL GE	88	Moselle amont	MOSELLE	X			-
A405062001	RUPT-SUR-MOSELLE	DREAL GE	88	Moselle amont	MOSELLE	X			-
A414020201	VAGNEY	DREAL GE	88	Moselle amont	MOSELOTTE	X			-
A417301001	CLEURIE	DREAL GE	88	Moselle amont	CLEURIE	X			-
A420063002	REMIREMONT	DREAL GE	88	Moselle amont	MOSELLE	X	X	X	1h à 12h
A420063001	SAINT-NABORD	DREAL GE	88	Moselle amont	MOSELLE	X			-
A433301001	LAVELINE-DEVANT-BRUYERES	DREAL GE	88	Moselle amont	NEUNE	X			-
A436203001	CHENIMENIL	DREAL GE	88	Moselle amont	VOLOGNE	X			-
A443064001	EPINAL	DREAL GE	88	Moselle amont	MOSELLE	X	X	X	3h à 16h
A455000201	CHATEL-SUR-MOSELLE	DREAL GE	88	Moselle amont	MOSELLE	X			-
A463201001	FRIZON	DREAL GE	88	Moselle amont	AVIERE	X			-
A511061001	TONNOY	DREAL GE	54	Moselle médiane	MOSELLE	X	X	X	6h à 24h
A523011001	BEGNECOURT Moulin d'Heucheloup	DREAL GE	88	Madon	MADON	X			
A524201001	VELOTTE-ET-TATIGNECOURT	DREAL GE	88	Madon	GITTE	X			
A526102001	MIRECOURT-AC	DREAL GE	88	Madon	MADON	X	X	X	1h à 12h
A543101001	PULLIGNY	DREAL GE	54	Madon	MADON	X	X		-
A550061001	PONT-SAINT-VINCENT	DREAL GE	54	Moselle médiane	MOSELLE	X	X	X	6h à 24h
A573061001	TOUL	DREAL GE	54	Moselle médiane	MOSELLE	X	X	X	6h à 24h
A600101001	FRAIZE	DREAL GE	88	Meurthe amont	MEURTHE	X			-
A605102001	SAINT-DIE-DES-VOSGES	DREAL GE	88	Meurthe amont	MEURTHE	X	X	X	1h à 10h
A615103001	RAON-L'ETAPE	DREAL GE	88	Meurthe amont	MEURTHE	X			-
A623201001	RAON (La Trouche)	DREAL GE	88	Meurthe amont	PLAINE	X			-
A631101001	BACCARAT-AC	DREAL GE	54	Meurthe amont	MEURTHE	X	X	X	3h à 14h
A634101001	LUNEVILLE-ME	DREAL GE	54	Meurthe amont	MEURTHE	X	X	X	3h à 20h
A643112001	BLAMONT	DREAL GE	54	Vezouze	VEZOUZE	X	X		-
A654111001	THIEBAUMENIL	DREAL GE	54	Vezouze	VEZOUZE	X	X	X	3h à 14h
A657111001	LUNEVILLE-VE	DREAL GE	54	Vezouze	VEZOUZE	X	X	X	3h à 20h

BASSIN DE LA MOSELLE (page 2 sur 3)

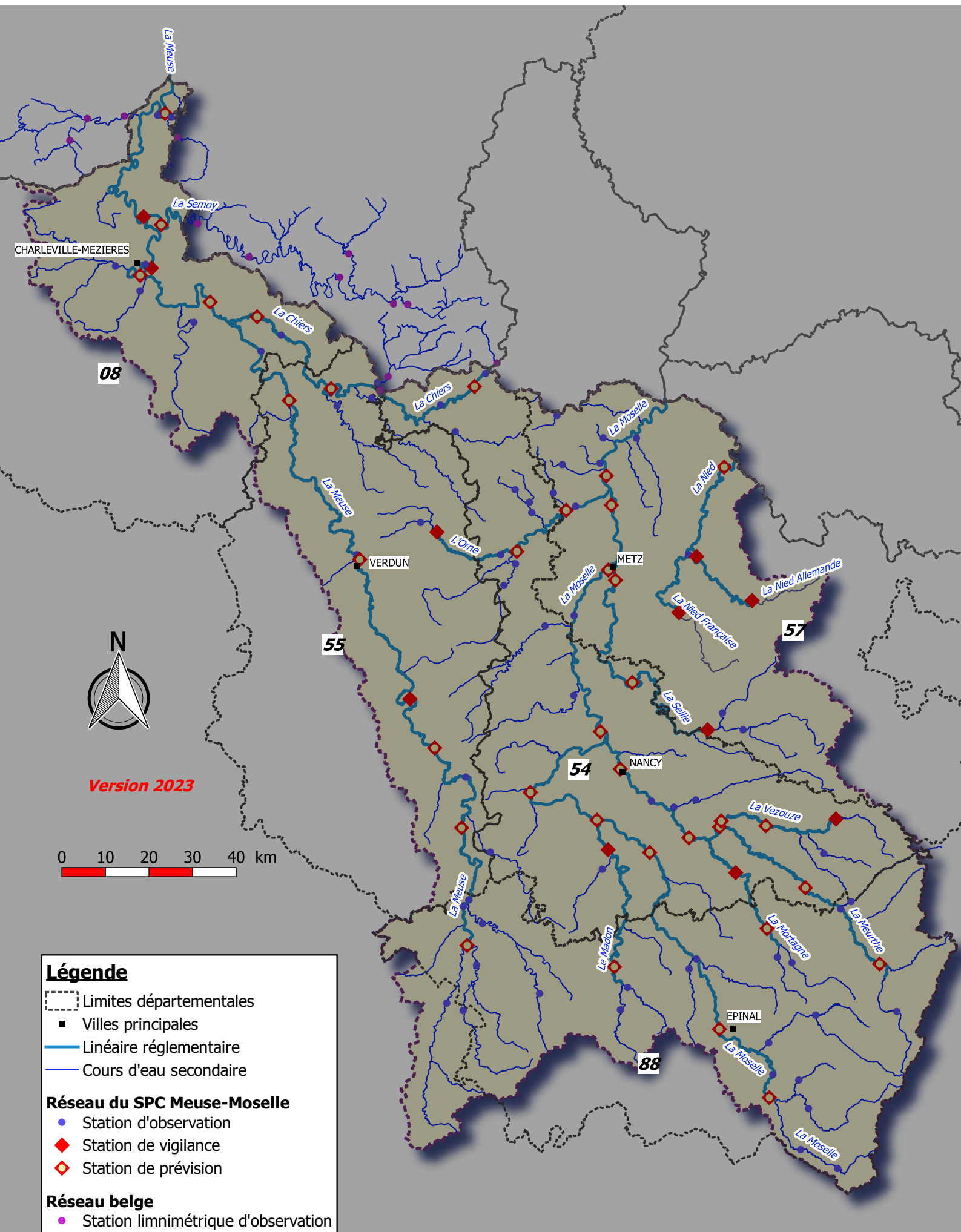
Code hydro	Station	Gestionnaire	Dép.	Tronçon	Cours d'eau	Type de station			Echéance maximale de Prévision
						Observation	Vigilance	Prévision quantitative	
A662121201	AUTREY GARE	DREAL GE	88	Mortagne	MORTAGNE	X			-
A664031001	SAINTE HELENE Pont Rouge	DREAL GE	88	Mortagne	ARENTELE	X			-
A670121001	ROVILLE	DREAL GE	88	Mortagne	MORTAGNE	X	X	X	1h à 12h
A673122001	GERBEVILLER	DREAL GE	54	Mortagne	MORTAGNE	X	X		-
A676101001	DAMELEVIERES	DREAL GE	54	Meurthe aval	MEURTHE	X	X	X	6h à 24h
A686000101	CREVIC	DREAL GE	54	Meurthe aval	SANON	X			-
A687201001	DOMBASLE-SUR-MEURTHE	DREAL GE	54	Meurthe aval	SANON	X			-
A692101001	LANEUVEVILLE-DEVANT-NANCY	DREAL GE	54	Meurthe aval	MEURTHE	X			-
A694102001	MALZEVILLE	DREAL GE	54	Meurthe aval	MEURTHE	X	X	X	6h à 24h
A701061001	CUSTINES	DREAL GE	54	Moselle aval	MOSELLE	X	X	X	9h à 24h
A712201001	JEZAINVILLE	DREAL GE	54	Moselle aval	ESCH	X			-
A735201001	ONVILLE	DREAL GE	54	Moselle aval	RUPT-DE-MAD	X			-
A740000101	CORNY	DREAL GE	57	Moselle aval	MOSELLE	X			-
A743061001	METZ PDM	DREAL GE	57	Moselle aval	MOSELLE	X	X	X	9h à 24h
A758102001	MOYENVIC	DREAL GE	57	Seille	SEILLE	X			-
A764201001	CHATEAU-SALINS	DREAL GE	57	Seille	PETITE SEILLE	X			-
A770101001	CHAMBREY	DREAL GE	57	Seille	SEILLE	X	X		-
A782101001	NOMENY	DREAL GE	54	Seille	SEILLE	X	X	X	6h à 24h
A788101002	METZ Pont Lothaire	DREAL GE	57	Seille	SEILLE	X	X	X	6h à 24h
A793061002	HAGONDANGE	DREAL GE	57	Moselle aval	MOSELLE	X	X	X	9h à 24h
A800621001	MORGEMOULIN	DREAL GE	55	Orne	RU DE VAUX	X			-
A802101001	ETAIN	DREAL GE	55	Orne	ORNE	X	X		-
A807101001	BONCOURT	DREAL GE	54	Orne	ORNE	X			-
A812200001	HANNONVILLE-SUZEMONT	DREAL GE	54	Orne	YRON	X			-
A812020101	JARNY (Droitaumont)	DREAL GE	54	Orne	YRON	X			-
A820101001	JARNY (Labry)	DREAL GE	54	Orne	ORNE	X	X	X	3h à 12h

BASSIN DE LA MOSELLE (page 3 sur 3)

Code hydro	Station	Gestionnaire	Dép.	Tronçon	Cours d'eau	Type de station			Echéance maximale de Prévision
						Observation	Vigilance	Prévision quantitative	
A830020101	TUCQUEGNIEUX	DREAL GE	54	Orne	WOIGOT	X			-
A831030001	MANCE	DREAL GE	54	Orne	RUISSEAU DE LA VALLEE	X			-
A832201001	BRIEY	DREAL GE	54	Orne	WOIGOT	X			
A840101001	MOYEUVERE -GRANDE	DREAL GE	57	Orne	ORNE	X	X	X	6h à 18h
A842020101	MOYEUVERE-PETITE	DREAL GE	57	Orne	CONROY	X			-
A843101001	ROSSELANGE	DREAL GE	57	Orne	ORNE	X			-
A850061001	UCKANGE	DREAL GE	57	Moselle aval	MOSELLE	X	X	X	9h à 24h
A861202001	KNUTANGE	DREAL GE	57	Moselle aval	FENSCH	X			-
A860304001	THIONVILLE	DREAL GE	57	Moselle aval	VEYMERANGE	X			-
A864030001	HETTANGE-GRANDE	DREAL GE	57	Moselle aval	KIESEL	X			-
A873201001	KOENIGSMACKER	DREAL GE	57	Moselle aval	CANNER	X			-
A983201001	FAULQUEMONT	DREAL GE	57	Nieds	NIED ALLEMANDE	X	X		-
A986201001	VARIZE	DREAL GE	57	Nieds	NIED ALLEMANDE	X	X		-
A973121001	ANCERVILLE	DREAL GE	57	Nieds	NIED FRANCAISE	X	X		-
A975201001	CONDE-NORTHEN	DREAL GE	57	Nieds	NIED FRANCAISE	X			-
A994202001	FILSTROFF	DREAL GE	57	Nieds	NIEDS	X	X	X	6h à 20h

Annexe B7

Carte - Stations utiles à la vigilance et à la prévision des crues sur le réseau surveillé



Légende

- Limites départementales
- Villes principales
- Linéaire réglementaire
- Cours d'eau secondaire

Réseau du SPC Meuse-Moselle

- Station d'observation
- ◆ Station de vigilance
- ◆ Station de prévision

Réseau belge

- Station limnimétrique d'observation

TRONCON Meuse amont et sammielloise			STATIONS DE VIGILANCE ET DE PREVISION, stations dont les informations servent, entre autres, à déterminer le niveau de vigilance								
Rivière Meuse			Neufchâteau		Chalaines		Commercy		Saint-Mihiel		
Vigilance	Définition et conséquences attendues		Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur	
ROUGE	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.		30 décembre 2001 4,14 m		30 décembre 2001 2,95 m		31 décembre 2001 3,80 m		31 décembre 2001 4,08 m		
	<i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>										
ORANGE	Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.		17 décembre 2011 3,82 m		27 mai 1983 2,54 m		mai 1983 3,57 m		28 mai 1983 3,73 m		
	<i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i>		4 octobre 2006 3,68 m		17 décembre 2011 2,47 m		11 mars 1999 3,41 m		11 mars 1999 3,65 m		
			19 janvier 2018 3,40 m 5 janvier 2018 3,37 m		20 janvier 2018 2,25 m		18 décembre 2011 3,35 m		19 décembre 2011 3,46 m		
JAUNE	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux, nécessitant une vigilance particulière notamment dans le cas d'activités exposées et/ou saisonnières.		5 mai 2013 3,22 m		12 novembre 2013 2,23 m		21 janvier 2018 3,16 m		25 janvier 2018 3,31 m		
	<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i>		16 octobre 2013 3,15 m		6 mai 2013 2,21 m		13 novembre 2013 3,03 m		13 novembre 2013 3,17 m		
			13 avril 2013 2,94 m		17 octobre 2013 2,04 m		8 mai 2013 2,97 m		8 mai 2013 3,13 m		
			15 décembre 2017 2,69 m		16 décembre 2017 1,85 m		18 décembre 2017 2,64 m		décembre 2017 2,74 m		
VERT	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise		2 février 2018 2,23 m				21 avril 2016 2,48 m		21 avril 2016 2,39 m		

Avertissement: le choix du niveau de vigilance peut également prendre compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

SPC Meuse Moselle **Version Février 2020**

TRONCON Meuse couloir meusien			STATIONS DE VIGILANCE ET DE PREVISION, stations dont les informations servent, entre autres, à déterminer le niveau de vigilance			
RIVIERE Meuse			Verdun		Stenay	
Vigilance	Définition et conséquences attendues		Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur
R O U G E	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	<i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>	1 janvier 2002	3,98 m		
			avril 1983	3,94 m		
					13 avril 1983	3,61 m
O R A N G E	Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	<i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i>	mai 1983	3,42 m	30 mai 1983	3,56 m
			29 janvier 1995	3,40 m	30 janvier 1995	3,55 m
			décembre 1982	3,30 m	3 janvier 2002 27 janvier 2018	3,43 m 3,39 m
J A U N E	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux, nécessitant une vigilance particulière notamment dans le cas d'activités exposées et/ou saisonnières.	<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i>	26 janvier 2018	3,14 m	23 janvier 2018	3,33 m
			22 janvier 2018	3,00 m	21 décembre 2011	3,24 m
			5 février 2013	2,87 m	29 décembre 2012	3,09 m
					21 décembre 2017	2,99 m
V E R T	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise	<i>Situation normale.</i>	20 décembre 2017	2,10 m	9 mars 2017	2,78 m

Avertissement: le choix du niveau de vigilance peut également prendre compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

SPC Meuse Moselle **Version Février 2020**

TRONCON Chiers amont		STATIONS DE VIGILANCE ET DE PREVISION, stations dont les informations servent, entre autres, à déterminer le niveau de vigilance	
RIVIERE Chiers			
Vigilance	Définition et conséquences attendues	Longwy	
		Crues historiques	Hauteur
R O U G E	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	<i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>	23 janvier 1995 3,89 m
			15 juillet 2021 3,83 m
O R A N G E	Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	<i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i>	21 décembre 1993 3,70 m
			1er novembre 1998 3,39 m
			6 janvier 2011 3,21 m
J A U N E	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux, nécessitant une vigilance particulière notamment dans le cas d'activités exposées et/ou saisonnières.	<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i>	17 décembre 2011 3,04 m
			23 janvier 2009 2,83 m
V E R T	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise	<i>Situation normale.</i>	14 janvier 2017 2,78 m
			20 mai 2013 2,61 m
			27 décembre 2012 2,28 m

Avertissement: le choix du niveau de vigilance peut également prendre compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

SPC Meuse Moselle **Version Juillet 2023**

TRONCON Chiers aval			STATIONS DE VIGILANCE ET DE PREVISION, stations dont les informations servent, entre autres, à déterminer le niveau de vigilance			
RIVIERE Chiers						
Vigilance	Définition et conséquences attendues		Chauvency		Brévilley*	
			Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur
R O U G E	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	<i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>	24 janvier 1995	2,97 m		
			22 décembre 1993			
O R A N G E	Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	<i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i>	2 novembre 1998	2,66 m		
J A U N E	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux, nécessitant une vigilance particulière notamment dans le cas d'activités exposées et/ou saisonnières.	<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i>	7 janvier 2011	2,50 m	6 janvier 2018	3,90 m
			5 janvier 2018	2,40 m	8 juin 2016	3,67 m
			6 juin 2016	2,15 m	19 décembre 2011	3,40 m
			31 janvier 2013	1,51 m	2 février 2013	3,10 m
V E R T	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise	<i>Situation normale.</i>	11 février 2016	1,21 m	25 mai 2013	2,86 m
					14 novembre 2010	2,51 m

* Station de Brévilley mise en service en 2007

Avertissement: le choix du niveau de vigilance peut également prendre en compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

SPC Meuse Moselle **Version Février 2020**

TRONCON Meuse plaine ardennaise			STATIONS DE VIGILANCE ET DE PREVISION, stations dont les informations servent, entre autres, à déterminer le niveau de vigilance					
RIVIERE Meuse			Sedan		Charleville-Mézières¹		Aiglemont²	
Vigilance	Définition et conséquences attendues		Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur
R O U G E	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	<i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>	30 janvier 1995	7,28 m	31 janvier 1995	6,30 m	31 janvier 1995	-6,30 m
			23 décembre 1993	6,71 m	23 décembre 1993	5,78 m		
O R A N G E	Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	<i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i>	Avril 1983	6,49 m	6 janvier 1991	5,47 m	23 décembre 1993	-5,50 m
			5 janvier 1991	6,46 m	Avril 1983	5,13 m	6 janvier 1991	-5,25 m
J A U N E	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux, nécessitant une vigilance particulière notamment dans le cas d'activités exposées et/ou saisonnières.	<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i>	27 février 2002	6,20 m	27 février 2002	4,72 m	27 février 2002	4,72 m
			28 janvier 2018	6,10 m			29 janvier 2018	4,09 m
			8 février 2013	5,57 m	9 mars 2007	4,05 m	8 février 2013	3,13 m
V E R T	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise	<i>Situation normale.</i>			29 janvier 2018	3,92 m	9 janvier 2012	2,95 m
			8 janvier 2012	5,36 m	8 février 2013	3,60 m	9 janvier 2012	3,46 m

1. Les hauteurs indiquées sont celles réellement observées au moment des événements. Les différents travaux réalisés sur l'agglomération de Charleville-Mézières à la suite de la crue de janvier 1995 ont modifié les lois hauteur-débit sur le territoire. 2. Station d'Aiglemont mise en service en 1996. Les hauteurs antérieures à cette date ont été extrapolées et sont issues de l'étude globale de la Meuse de l'EPAMA.

Avertissement: le choix du niveau de vigilance peut également prendre compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

SPC Meuse Moselle **Version Février 2020**

TRONCON Meuse frontalière - Semoy			STATIONS DE VIGILANCE ET DE PREVISION, stations dont les informations servent, entre autres, à déterminer le niveau de vigilance					
			RIVIERE		Semoy		Meuse	
Vigilance	Définition et conséquences attendues		Haulmé		Monthermé		Chooz (Graviat)	
			Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur
ROUGE	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	<i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>	21 décembre 1993	3,25 m	30 janvier 1995	6,96 m	30 janvier 1995	5,78 m
			13 janvier 1993	3,15 m	22 décembre 1993	6,64 m	22 décembre 1993	5,49 m
ORANGE	Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	<i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i>	27 janvier 1995	3,04 m	5 janvier 1991	5,88 m	4 janvier 2003	4,79 m
			3 janvier 2003	3,03 m	janvier 1993	5,70 m	6 janvier 1991	4,68 m
			9 janvier 2011	2,89 m	3 janvier 2003	5,54 m	13 janvier 1993	4,61 m
JAUNE	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux, nécessitant une vigilance particulière notamment dans le cas d'activités exposées et/ou saisonnières.	<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i>	7 janvier 2012	2,64 m	28 février 2002	5,30 m	9 janvier 2011	4,30 m
			5 janvier 2018	2,50 m	8 janvier 2011	4,87 m	6 janvier 2018	3,59 m
			31 janvier 2013	2,18 m	6 janvier 2018	4,33 m		
VERT	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise	<i>Situation normale.</i>	31 janvier 2013	2,18 m	30 janvier 2013	3,95 m	31 janvier 2013	3,06 m

Avertissement: le choix du niveau de vigilance peut également prendre compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

SPC Meuse Moselle **Version Février 2020**

TRONCON Moselle amont			STATIONS DE VIGILANCE ET DE PREVISION, stations dont les informations servent, entre autres, à déterminer le niveau de vigilance				
RIVIERE Moselle							
Vigilance	Définition et conséquences attendues		Remiremont		Epinal		
			Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur	
R O U G E	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	<i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>			décembre 1947	3,15 m	
					15 février 1990	3,00 m	
					26 janvier 1995	2,80 m	
O R A N G E	Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	<i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i>		15 février 1990	4,68 m		
				décembre 1947	4,57 m	9 avril 1983	2,63 m
				9 avril 1983	4,32 m		
J A U N E	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux, nécessitant une vigilance particulière notamment dans le cas d'activités exposées et/ou saisonnières.	<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i>		5 janvier 2018	4,07 m	5 janvier 2018	2,58 m
				14 janvier 2004	3,97 m		
				16 décembre 2011	3,89 m	14 janvier 2004	2,43 m
V E R T	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise	<i>Situation normale.</i>		2 février 2013	3,58 m	16 décembre 2011	2,25 m
				3 octobre 2006	3,38 m	4 octobre 2006	2,06 m
				21 novembre 2015	3,25 m		
					13 novembre 2017	1,72 m	

Avertissement : le choix du niveau de vigilance peut également prendre compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

SPC Meuse Moselle
Version Juillet 2023

TRONCON Moselle médiane			STATIONS DE VIGILANCE ET DE PREVISION, stations dont les informations servent, entre autres, à déterminer le niveau de vigilance					
RIVIERE Moselle			Tonnoy		Pont-Saint-Vincent		Toul	
Vigilance	Définition et conséquences attendues		Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur
R O U G E	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	<i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>					décembre 1947	6,27 m
							10 avril 1983	5,64 m
O R A N G E	Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	<i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i>					1 décembre 1947	6,32 m
			30 décembre 2001	5,48 m	10 avril 1983	5,72 m	4 octobre 2006	5,28 m
J A U N E	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux, nécessitant une vigilance particulière notamment dans le cas d'activités exposées et/ou saisonnières.	<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i>						
			5 janvier 2018 9 avril 1983	5,35 m 5,26 m	30 décembre 2001	4,78 m	6 janvier 2018	4,76 m
V E R T	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise	<i>Situation normale.</i>						
			17 décembre 2011 3 février 2013	5,19 m 4,92 m	6 janvier 2018 17 décembre 2011	4,62 m 4,57 m	17 décembre 2011 3 février 2013	4,71 m 4,46 m
			10 février 2016	4,55 m	10 février 2016	3,48 m	6 janvier 2012	3,91 m
			8 janvier 2011	4,12 m	6 janvier 2012	3,23 m	16 octobre 2013	3,68 m

Avertissement : le choix du niveau de vigilance peut également prendre compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

SPC Meuse Moselle
Version Juillet 2023

TRONCON Madon			STATIONS DE VIGILANCE ET DE PREVISION, stations dont les informations servent, entre autres, à déterminer le niveau de vigilance			
RIVIERE Madon			Mirecourt		Pulligny*	
Vigilance	Définition et conséquences attendues		Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur
R O U G E	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.		<i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>			
			3 octobre 2006	4,27 m	4 octobre 2006	4,08 m
O R A N G E	Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.		<i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i>			
			30 décembre 2001	3,70 m		
			décembre 1947	3,45 m	30 décembre 2001	3,90 m
			17 décembre 2011	3,23 m		
J A U N E	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux, nécessitant une vigilance particulière notamment dans le cas d'activités exposées et/ou saisonnières.		<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i>			
			2 mars 2007	2,88 m	17 décembre 2011	3,74 m
					3 mars 2007	3,59 m
			10 novembre 2013	2,79 m	5 janvier 2018	3,34 m
			5 janvier 2018	2,55 m	11 novembre 2013	3,33 m
V E R T	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise		<i>Situation normale.</i>			
			10 février 2016	2,38 m	25 décembre 2009	3,15 m
					6 janvier 2012	3,01 m

* station mise en service en 2002

Avertissement : le choix du niveau de vigilance peut également prendre compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

SPC Meuse Moselle
Version Juillet 2023

TRONCON Mortagne			STATIONS DE VIGILANCE ET DE PREVISION, stations dont les informations servent, entre autres, à déterminer le niveau de vigilance			
RIVIERE Mortagne			Roville		Gerbéviller	
Vigilance	Définition et conséquences attendues		Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur
R O U G E	<p>Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.</p>	<p><i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i></p>				
O R A N G E	<p>Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</p>	<p><i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i></p>				
J A U N E	<p>Niveau 2 : JAUNE Risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux, nécessitant une vigilance particulière notamment dans le cas d'activités exposées et/ou saisonnières.</p>	<p><i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i></p>				
V E R T	<p>Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise</p>	<p><i>Situation normale.</i></p>				

Avertissement: le choix du niveau de vigilance peut également prendre compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

SPC Meuse Moselle
Version Février 2020

TRONCON Meurthe amont			STATIONS DE VIGILANCE ET DE PREVISION, stations dont les informations servent, entre autres, à déterminer le niveau de vigilance					
RIVIERE Meurthe			Saint-Dié		Baccarat		Lunéville Meurthe	
Vigilance	Définition et conséquences attendues		Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur
ROUGE	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	<i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>	décembre 1947	2,70 m	décembre 1947	4,25 m	décembre 1947	3,60 m
					10 avril 1983	3,64 m	4 octobre 2006	3,48 m
					26 mai 1983	3,62 m	26 mai 1983	3,23 m
ORANGE	Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	<i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i>	3 octobre 2006	2,38 m	4 octobre 2006	3,52 m	10 avril 1983	3,09 m
			15 février 1990	2,26 m				
			10 avril 1983	2,14 m	15 février 1990	3,20 m	16 février 1990	2,74 m
			16 octobre 2013	1,92 m	16 octobre 2013	2,93 m		
JAUNE	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux, nécessitant une vigilance particulière notamment dans le cas d'activités exposées et/ou saisonnières.	<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i>	30 décembre 2001	1,90 m	30 décembre 2001	2,87 m	30 décembre 2001	2,42 m
			2 février 2013	1,84 m				
			25 juin 2016	1,66 m	5 janvier 2018	2,73 m	17 octobre 2013	2,39 m
					2 février 2013	2,72 m	3 février 2013	2,27 m
VERT	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise	<i>Situation normale.</i>	09 février 2016	1,50 m	17 décembre 2011	2,40 m		
			20 novembre 2015	1,41 m			11 février 2016	1,98 m

Avertissement: le choix du niveau de vigilance peut également prendre compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

SPC Meuse Moselle **Version Février 2020**

TRONCON Vezouze			STATIONS DE VIGILANCE ET DE PREVISION, stations dont les informations servent, entre autres, à déterminer le niveau de vigilance					
RIVIERE Vezouze			Blâmont		Thiebauménil		Lunéville Vezouze	
Vigilance	Définition et conséquences attendues		Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur
R O U G E	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	<i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>	décembre 1947	2,50 m			14 janvier 2004	3,43 m
							4 octobre 2006	3,38 m
O R A N G E	Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	<i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i>	13 janvier 2004	2,16 m			décembre 1947	3,25 m
J A U N E	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux, nécessitant une vigilance particulière notamment dans le cas d'activités exposées et/ou saisonnières.	<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i>	mai 1983	1,90 m			3 octobre 2006	3,14 m
			3 octobre 2006	1,85 m			30 décembre 2001	3,11 m
V E R T	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise	<i>Situation normale.</i>					14 janvier 2004	3,08 m
			30 décembre 2001	1,75 m			9 décembre 2010	2,91 m
			23 janvier 2018	1,54 m			2 février 2013	2,88 m
							17 avril 2016	2,86 m
			1er mars 2007	1,44 m			05-mai-13	2,81 m
							janv-18	2,54 m
			17 décembre 2011	1,27 m				

Avertissement: le choix du niveau de vigilance peut également prendre compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

SPC Meuse Moselle **Version Février 2020**

TRONCON Meurthe aval			STATIONS DE VIGILANCE ET DE PREVISION, stations dont les informations servent, entre autres, à déterminer le niveau de vigilance			
RIVIERE Meurthe			Damelevières		Malzéville	
Vigilance	Définition et conséquences attendues		Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur
R O U G E	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	<i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>	décembre 1947	3,00 m	décembre 1947	-6,50 m
			4 octobre 2006	2,73 m		
O R A N G E	Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	<i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i>	27 mai 1983	2,56 m	avril 1983	-5,60 m
			30 décembre 2001	2,12 m	4 octobre 2006	5,29 m
			14 janvier 2004	2,01 m	décembre 1982	-4,70 m
J A U N E	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux, nécessitant une vigilance particulière notamment dans le cas d'activités exposées et/ou saisonnières.	<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i>	9 décembre 2010	1,92 m	9 décembre 2010	3,85 m
			2 mars 2007	1,66 m	06 janvier 2018	3,34 m
			2 février 2013	1,60 m	6 janvier 2018	1,57 m
V E R T	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise	<i>Situation normale.</i>	17 décembre 2011	1,46 m	18 avril 2016	2,95 m
					11 février 2016	2,74 m

Avertissement: le choix du niveau de vigilance peut également prendre compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

SPC Meuse Moselle
Version Février 2020

TRONCON Moselle aval			STATIONS DE VIGILANCE ET DE PREVISION, stations dont les informations servent, entre autres, à déterminer le niveau de vigilance							
RIVIERE Moselle			Custines		Metz Pt-des-morts		Hagondange (2012*)		Uckange	
Vigilance	Définition et conséquences attendues		Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur
R O U G E	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	<i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>	décembre 1947	6,10 m	décembre 1947	8,90 m			décembre 1947	7,45 m
			10 avril 1983	5,51 m	10 avril 1983	7,63 m			11 avril 1983	6,65 m
O R A N G E	Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	<i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i>	5 octobre 2006	5,28 m	5 octobre 2006	6,60 m			6 octobre 2006	5,57 m
					31 décembre 2001	6,27 m	10 décembre 2010	5,83 m	31 décembre 2001	5,52 m
J A U N E	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux, nécessitant une vigilance particulière notamment dans le cas d'activités exposées et/ou saisonnières.	<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i>	31 décembre 2001	4,61 m	15 janvier 2004	5,67 m			10 décembre 2010	4,96 m
					15 janvier 2004	4,22 m	7 janvier 2018	5,54 m	16 janvier 2004	4,89 m
V E R T	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise	<i>Situation normale.</i>	9 décembre 2010	4,16 m	3 février 2013	5,12 m	07 janvier 2018	4,50 m	07 janvier 2018	4,12 m
					6 janvier 2018	4,07 m	3 février 2013	4,12 m	18 décembre 2011	4,35 m
					11 février 2016	4,79 m	11 février 2016	3,88 m	03 février 2013	4,19 m
					17 juillet 2021	4,56 m	17 juillet 2021	3,51 m	11 février 2016	4,08 m
					11 février 2016	3,49 m	9 avril 2022	4,21 m	10 avril 2022	3,26 m
					16 juillet 2021	3,26 m			17 juillet 2021	3,72 m

* année de mise en service de la station

Avertissement: le choix du niveau de vigilance peut également prendre compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

SPC Meuse Moselle **Version Juillet 2023**

TRONCON Orne			STATIONS DE VIGILANCE ET DE PREVISION, stations dont les informations servent, entre autres, à déterminer le niveau de vigilance									
RIVIERE Orne			Etain		Jarny-Labry		Moyeuivre					
Vigilance	Définition et conséquences attendues		Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur				
R O U G E	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	<i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>					décembre 1993	4,55 m				
							octobre 1981	2,40 m	Octobre 1981	4,31 m		
			décembre 1993	3,17 m	décembre 1993	2,38 m						
O R A N G E	Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	<i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i>		janvier 1995	2,95 m		février 1997	2,13 m	janvier 1995	4,04 m		
							Janvier 1995	2,08 m	04 juin 2016	2,06 m		
				31 mai 2016	2,80 m							
			06 janvier 2011	2,62 m			01 juin 2016	2,04 m	février 1997	3,75 m		
J A U N E	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux, nécessitant une vigilance particulière notamment dans le cas d'activités exposées et/ou saisonnières.	<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i>					05 janvier 2018	1,78 m	04 juin 2016	3,07 m		
							05 janvier 2018	2,55 m			05 janvier 2018	2,68 m
									07 janvier 2011	1,62 m	07 janvier 2011	2,42 m
			16 décembre 2011	2,47 m			17 décembre 2011	1,38 m	06 janvier 2012	2,04 m		
V E R T	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise	<i>Situation normale.</i>							17 décembre 2011	1,98 m		
											22 mai 2013	1,75 m

Avertissement: le choix du niveau de vigilance peut également prendre compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

SPC Meuse Moselle **Version Février 2020**

TRONCON Seille			STATIONS DE VIGILANCE ET DE PREVISION, stations dont les informations servent, entre autres, à déterminer le niveau de vigilance					
RIVIERE Seille			Chambrey		Nomeny		Metz Pont Lothaire	
Vigilance	Définition et conséquences attendues		Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur
R O U G E	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.		<i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>				26 février 1997	4,84 m
			octobre 1981	2,00 m			16 octobre 1981	4,47 m
O R A N G E	Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.		<i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i>		31 décembre 2001	1,92 m	31 décembre 2001	3,60 m
					27 mai 1983	3,58 m	24 décembre 2010	3,22 m
J A U N E	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux, nécessitant une vigilance particulière notamment dans le cas d'activités exposées et/ou saisonnières.		<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i>		06 juin 2016	1,63 m	14 janvier 2004	3,16 m
					27 février 1997	1,53 m	27 février 1997	3,11 m
V E R T	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise		<i>Situation normale.</i>		24 décembre 2010	1,43 m	23 janvier 2018	3,70 m
					24 janvier 2018	1,34 m	11 décembre 2010	3,51 m
					15 janvier 2004	1,28 m	3 février 2013	2,66 m
					28 décembre 2012	2,45 m	7 février 2013	3,09 m

Avertissement: le choix du niveau de vigilance peut également prendre compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

SPC Meuse Moselle **Version Février 2020**

TRONCON Nieds			STATIONS DE VIGILANCE ET DE PREVISION, stations dont les informations servent, entre autres, à déterminer le niveau de vigilance									
			Rivière		Nied française		Nied allemande		Nied allemande		Nied Réunie	
Vigilance Définition et conséquences attendues			Ancerville		Faulquemont		Varize		Filstroff			
			Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur	Crues historiques	Hauteur
ROUGE	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	<i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>										
					26 février 1997	3,49 m			26 février 1997 mai 1983	4,35 m		
ORANGE	Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	<i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i>	26 février 1997	3,00 m	21 décembre 1993	3,17 m	15 octobre 1981	4,82 m	Octobre 1981	4,30 m	24 décembre 2010	3,64 m
			avril 1983	2,90 m								
			15 octobre 1981 décembre 1993	2,80 m	30 décembre 2001	2,78 m	23 octobre 2013 9 février 2016	4,10 m 4,02 m	10 février 2016	3,25 m		
JAUNE	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux, nécessitant une vigilance particulière notamment dans le cas d'activités exposées et/ou saisonnières.	<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i>	9 décembre 2010	2,40 m	24 décembre 2010	2,67 m	9 décembre 2010	3,90 m	4 février 2010	3,11 m	7 janvier 2018	3,08 m
			22 mai 2013	2,38 m	5 janvier 2018	2,44 m						
			5 janvier 2018	2,25 m	11 février 2016	2,02 m	28 novembre 2017	3,02 m				
VERT	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise	<i>Situation normale.</i>								20 mai 2013	2,18 m	

Avertissement: le choix du niveau de vigilance peut également prendre compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

SPC Meuse Moselle *Version Février 2020*

Annexe B9 – Liste des destinataires de la diffusion locale par mail Vigicrues

Niveau	Destinataires
Zonal	Préfecture de zone de défense (COZ Est)
Départemental (départements des Ardennes, de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle et des Vosges)	Préfectures
	Directions départementales des territoires (DDT), au titre de leur mission RDI
	Services départementaux d'incendie et de secours (SDIS)
Autres partenaires	VNF – Direction territoriale Nord-Est
	EPAMA
	Service wallon de prévision des crues (SETHY)
	Service flamand de prévision des crues
	Service néerlandais de prévision des crues
	Service luxembourgeois de prévision des crues
	Services allemands (land de Rhénanie-Palatinat et land de Sarre) de prévision des crues